

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958
6^e Législature

DEUXIÈME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 1979-1980
(2^e SEANCE)

COMPTE RENDU INTEGRAL

Séance du Mercredi 27 Février 1980.

SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. JACQUES CHABAN-DELMAS

1. — Fixation de l'ordre des travaux (p. 50).
2. — Discussion générale commune, explications de vote et votes successifs sur deux motions de censure (p. 50).

MM. Marchais,
Mitterrand,
Barre, Premier ministre.

M. le président.

MM. Ducloné,
Autain,
M^{me} Goutmann,
MM. Claude Michel,
Brunhes,
Alain Bonnet.

PRÉSIDENCE DE M. BERNARD STASI

MM. Porcu,
Bêche.
Clôture de la discussion générale commune.

Explications de vote :

MM. Ballanger,
Defferre.

M. le Premier ministre.

Motion de censure déposée par M. Marchais et quatre-vingt-cinq membres de l'Assemblée.

Scrutin public à la tribune.

Suspension et reprise de la séance (p. 80).

Proclamation des résultats du scrutin.

La motion de censure n'est pas adoptée.

Motion de censure déposée par M. Mitterrand et cinquante membres de l'Assemblée.

Scrutin public à la tribune.

Suspension et reprise de la séance (p. 81).

Proclamation des résultats du scrutin.

La motion de censure n'est pas adoptée.

3. — Rappel au règlement (p. 81).

MM. Jean-Pierre Cot, le président.

4. — Dépôt de projets de loi (p. 81).

5. — Dépôt de propositions de loi (p. 81).

6. — Communication de M. le président (p. 82).

PRESIDENCE DE M. JACQUES CHABAN-DELMAS

La séance est ouverte à quinze heures.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

FIXATION DE L'ORDRE DES TRAVAUX

M. le président. La conférence des présidents a décidé de fixer à cet après-midi et ce soir la discussion commune et les votes successifs sur les deux motions de censure déposées lundi, le premier vote ayant lieu sur la motion jointe à la demande d'interpellation de M. Marchais.

J'indique d'autre part à l'Assemblée que si, au terme des travaux du Sénat, elle n'est pas saisie en deuxième lecture du projet de loi d'orientation agricole, la clôture de la session extraordinaire sera constatée par la voie du *Journal officiel*.

Dans le cas contraire, je convoquerais l'Assemblée en temps utile et la conférence des présidents se réunirait le mardi 11 mars à douze heures.

— 2 —

DISCUSSION GENERALE COMMUNE,
EXPLICATIONS DE VOTE ET VOTES SUCCESSIFS
SUR DEUX MOTIONS DE CENSURE

M. le président. L'ordre du jour appelle la discussion commune et les votes successifs : d'une part, sur la motion de censure jointe à la demande d'interpellation de M. Marchais et déposée, en application de l'article 49, alinéa 2, de la Constitution et de l'article 156 du règlement, par M. Marchais et quatre-vingt-cinq de ses collègues (1) ; d'autre part, sur la motion de censure déposée, en application de l'article 49, alinéa 2, de la Constitution, par M. Mitterrand et cinquante de ses collègues (2).

Le texte de ces motions a été communiqué à l'Assemblée dans sa séance du lundi 25 février.

Dans la discussion générale commune, la parole est à M. Marchais, auteur de l'interpellation.

M. Georges Marchais. Monsieur le Premier ministre, deux mois se sont écoulés depuis la fin de la session budgétaire ordinaire, une session dominée par votre volonté de renforcer l'austérité et de limiter toujours plus le rôle du Parlement.

Dès les premiers jours de cette année, votre gouvernement a décidé de prendre de nouvelles mesures antisociales et a marqué de son arbitraire la session extraordinaire, réduite à une parodie de débat.

Depuis, vous vous êtes employé, en prenant prétexte de l'aggravation de la situation internationale, à tenter d'étouffer le mécontentement populaire. Vous avez utilisé tous les grands moyens d'information pour parler de tout, sauf du chômage, de l'inflation, des difficultés de notre économie et des mauvais coups que votre gouvernement porte à l'indépendance nationale.

(1) Cette motion de censure est appuyée par les quatre-vingt-six signataires suivantes : MM. Marchais, Andrieux, Ansart, Ballanger, Balmigère, Mme Barbera, MM. Bardol, Barthe, Bocquet, Bordo, Boulay, Bourgois, Brunhes, Bustin, Canacos, Chamade, Mme Chavatte, Mme Chonavel, M. Combrisson, Mme Constans, MM. Couillet, Depietri, Bernard Deschamps, Ducloné, Duroméa, Dutard, Fiterman, Mme Fost, Mme Fraysse-Cazals, MM. Frelaut, Garcin, Gauthier, Girardot, Mme Goerlot, MM. Goldberg, Gosnat, Gouhier, Mme Goutmann, MM. Gremetz, Hage, Hermier, Mme Horvath, MM. Houël, Jans, Jean Jarosz, Jourdan, Jouve, Juquin, Kalinsky, Lajoirie, Laurent, Lazzarino, Mme Leblanc, MM. Legrand, Léger, Leizour, Le Meur, Leroy, Maillet, Maisonnat, Marin, Maton, Gilbert Millet, Montdargent, Mme Gisèle Moreau, MM. Niles, Odru, Porcu, Porelli, Mme Porté, Mme Privat, MM. Ratte, Renard, Rieubon, Rigout, Roger, Ruffe, Soury, Tassy, Tourné, Vial-Massat, Vilha, Visse, Robert Vizet, Wargules, Zarka.

(2) Cette motion de censure est appuyée par les cinquante et une signataires suivantes : MM. Mitterrand, Defferre, Joxe, Chandernagor, Raymond, Gaillard, Tondon, Manet, Pierre Lagorce, Auroux, Derosier, Crépeau, Gau, Lavédrine, Béche, Julien, Mexandeu, Vidal, Cambolive, Laurain, Brugnol, Dubedout, Alain Bonnet, Saint-Paul, Roland Beix, Boucheron, Bayou, Gérard Bapt, Marchand, Emmanuel, Guidoni, Evlin, François Massot, Huyghues des Etages, Masquère, Notebart, Huguet, Mermaz, Forgues, Fabius, Franceschi, Vacant, Houter, Denvers, Darras, Dupilet, Poperen, Haesebroeck, Aumont, Delehedde, Pourchon.

M. Roger Fenech. En Afghanistan !

M. Georges Marchais. Dans ces conditions, j'ai décidé, au nom du groupe communiste, d'interpeller le Gouvernement et de déposer une motion de censure. Notre assemblée, grâce à cette initiative, est donc enfin amenée à débattre des vrais problèmes posés à notre peuple et à la France.

Quels sont ces problèmes ?

C'est d'abord l'augmentation permanente du chômage : près de deux millions de travailleurs et de travailleuses privés d'emploi dans notre pays ; la perspective de plusieurs centaines de milliers de nouveaux chômeurs en 1980 et, selon les prévisions officielles de l'O. C. D. E., 20 millions de chômeurs en 1980 dans l'ensemble des pays capitalistes.

Les problèmes des Français ? C'est la hausse des prix : 13 p. 100 l'année dernière et sans doute 4 p. 100 dès le premier trimestre de cette année. C'est en 1979, sur la base même des indices de P. N. S. E. E., une baisse du pouvoir d'achat pour toutes les catégories sociales, baisse allant de 0,1 p. 100 à 2,9 p. 100, les travailleurs payés au S. M. I. C. étant victimes de la plus forte diminution.

Les problèmes des Français ? Ce sont les coups portés à la sécurité sociale, les conditions de travail inhumaines, les loyers et les charges qui grimpent à des niveaux hors de portée d'un nombre de plus en plus important de familles. Ce sont les conditions de plus en plus défavorables de l'école, de la formation professionnelle, de l'université, de la recherche. Ce sont les innombrables atteintes aux libertés et aux droits des travailleurs français et immigrés dans l'entreprise et hors de l'entreprise, la restriction des pouvoirs de toutes les assemblées élues, la mainmise absolue du pouvoir sur les moyens d'information qui va jusqu'à la censure pure et simple, pour crime de lèse-patronat, d'une tribune libre de la C. G. T. sur FR 3.

Sur plusieurs bancs des communistes. Très bien !

M. Georges Marchais. Décidément, c'est bien la vieille droite conservatrice et rétrograde, recroquevillée sur ses privilèges et sur l'ordre établi, qui gouverne !

Devant les caméras et les micros, sous les lambris du grand amphithéâtre de la Sorbonne, le Président de la République peut bien philosopher sur les mérites de la participation, ressortie pour la circonstance de son sarcophage. Mais au dehors, dans les usines et les bureaux, dans les laboratoires et sur les chantiers, c'est toujours la dictature d'un patronat brutal et autoritaire qui s'applique.

M. Roger Fenech. Doumeng !

M. Georges Marchais. Enfin, les problèmes des Français, c'est la vie de la France. Or, que constatent-ils à ce sujet ?

Les travailleurs de l'industrie sont à même de juger des effets catastrophiques du « redéploiement » sur leur emploi, mais aussi sur l'existence même de nos industries de base et de nos activités de pointe. Les attaques contre les entreprises publiques se multiplient, alors qu'elles soutiennent seules la croissance des investissements. Les bons résultats de notre industrie automobile sur les marchés étrangers ne sauraient dissimuler ni les menaces qui pèsent sur les unités de fabrication installées en France ni la grave situation du poids lourd. L'essor de nos exportations en biens d'équipement ne peut cacher la liquidation de la machine-outil française au profit de l'Allemagne. Et si l'on glorifie des résultats de la C. I. I., on ne saurait perdre de vue qu'elle ne peut se passer d'Honeywell, son tuteur américain. Enfin, on nous dit que la santé de Pechiney-Ugine-Kuhlmann est florissante ; mais c'est en Australie que cette multinationale à base française va créer sa prochaine usine d'électrolyse de l'aluminium et c'est en France qu'elle casse ses installations d'aciers spéciaux.

Quant aux agriculteurs, ils voient leur pouvoir d'achat baisser pour la sixième année consécutive ; l'agriculture française s'affaiblit alors que l'agriculture allemande se renforce. Cette situation est la conséquence directe de la politique agricole décidée à Bruxelles, et que votre gouvernement veut encore aggraver. Tel est le sens profond du projet de loi d'orientation agricole actuellement en discussion au Sénat.

En bref, la crise s'aggrave en France, comme dans tous les pays capitalistes, avec son cortège de souffrances pour notre peuple et pour notre pays.

Au début de son septennat, M. Giscard d'Estaing avait tout promis : l'extension du pouvoir d'achat, le plein emploi, la liberté, la prospérité de la France. Pour réaliser ces réformes,

rappelez-vous, il avait demandé cent jours, puis cinq cents. Cela fait près de six ans maintenant : plus de deux mille jours ! Et partout la situation s'est détériorée ; dans tous les domaines, les difficultés se sont aggravées.

Ces temps-ci, alors que déjà le candidat perce sous le Président, le temps des promesses et des belles paroles revient. Mais M. Giscard d'Estaing aura beau multiplier les discours, les faits sont là. Chacun peut constater le bilan de son action. Il est désastreux. C'est d'une autre politique, c'est de changer que notre pays a besoin.

Naturellement, si les choses vont mal pour les Français et pour la France, je ne prétends pas que tout le monde est frappé aujourd'hui par la crise. Loin de là. Déjà, l'année 1978 avait été une bonne année pour les profits des sociétés qui, je le rappelle, n'avaient pas augmenté leurs investissements en France pour autant. L'année 1979 aura sans doute permis de battre de nouveaux records, et 1980 se présente bien : Pechiney-Ugine-Kuhlmann, dont je viens de parler, a doublé ses profits bruts en 1979 ; les bénéfices de Dassault vont bon train ; M. Ambroise Roux, de la C. G. E., trouve la situation favorable ; et on est satisfait à la direction de Saint-Gobain-Pont-à-Mousson. En deux ans, les cours des actions à la Bourse de Paris ont progressé de 69 p. 100 pour les monopoles à base française.

Ainsi, tandis que tous ceux et celles qui n'ont que leur travail pour vivre éprouvent des difficultés grandissantes, parfois angoissantes, c'est la vie facile pour les riches et pour les profiteurs. Ce n'est pas l'argent qui manque dans notre pays ! Mais il est envoyé à l'étranger, englouti dans la spéculation, gaspillé en frivolités. Autant de faits révoltants, inadmissibles pour tous ceux qui, comme nous, communistes, placent avant toute chose l'intérêt des travailleurs et l'intérêt de la France. (Applaudissements sur les bancs des communistes.)

Fuyant les vraies questions, vous avez déclaré il y a quelques jours, monsieur le Premier ministre : «*Sont dérisoires toutes les analyses qui ne partent pas du pétrole.*»

Eh bien ! parlons — parlons une nouvelle fois — du pétrole !

Dans les années 60 nous étions, nous communistes, les seuls à dire que le choix du «*tout pétrole*», corollaire de l'abandon de l'exploitation de nos richesses nationales et notamment du charbon, était un mauvais choix pour l'économie française.

La suite nous a donné raison. Aujourd'hui, M. Giraud veut bien reconnaître que «*le charbon est en train de devenir une énergie jeune*» et qu'il y a du charbon en France à exploiter dans des conditions convenables.

En 1969, nous avons encore été les seuls à dénoncer l'abandon de la filière nucléaire française. L'état de dépendance technologique dans lequel nous nous trouvons aujourd'hui nous donne là aussi raison.

En 1973 et 1974, nous avons dénoncé la fausse interprétation qui faisait du réajustement des prix des produits pétroliers la cause d'une crise qui avait en réalité débuté plusieurs années auparavant. Tous les experts nationaux et internationaux nous ont donné raison en 1979.

Dans ce domaine du pétrole comme dans tous les autres, il faut bannir la suffisance péremptoire, s'efforcer de faire preuve de rigueur et laisser parler les chiffres. Les questions en débat sont finalement assez simples. J'en énumère quelques-unes.

Est-il vrai, oui ou non, que la facture pétrolière a baissé — je dis bien a baissé — en francs constants entre 1974 et 1979 ? C'est vrai : la baisse était exactement de 27 p. 100 en 1978 ; elle est de 9 p. 100 en 1979. Ma référence ? Les chiffres publiés par le commissariat général au Plan.

Est-il vrai, oui ou non, que le pouvoir d'achat des pays producteurs avait diminué de 20 à 25 p. 100 pendant la même période ? C'est vrai. Ma référence ? Le rapport général du G. A. T. T. de 1979.

Est-il vrai, oui ou non, que le pétrole n'est pas la cause de la hausse des prix ? C'est vrai. Ma référence : les rapports de l'O. C. D. E. En France, la seule répercussion de la hausse du brut sur l'indice des prix a été infime en 1979 ; elle ne sera que de l'ordre de 1 à 2 p. 100 en 1980 sur la base des réajustements qui viennent d'intervenir, tandis que l'indice de hausse des prix sera, en tout état de cause, à deux chiffres.

Est-il vrai, oui ou non, que le poids de la facture pétrolière n'explique pas la stagnation économique ? C'est vrai. Ma référence : l'institut national de la statistique. Cette facture repré-

sentait, en 1974, 3,5 p. 100 de notre produit intérieur brut et 16,1 p. 100 du total de nos importations ; en 1980, avec une facture de 100 milliards, cela ferait 3,7 p. 100 du produit intérieur brut et 18,6 p. 100 des importations, soit à peine plus qu'en 1974. Même si on retient votre chiffre de 112 milliards — à nos yeux exagéré en l'état actuel des données dont nous disposons — on ne change pas sensiblement l'ordre de grandeur.

Est-il vrai, oui ou non, que l'on ne peut justifier les hausses des prix de l'essence, du super, du gazole et du fuel domestique par les relèvements du brut intervenus depuis la conférence de Caracas en décembre dernier ? C'est vrai. Ma référence ? Il suffit de faire le calcul à partir des barèmes publiés, pour constater que la hausse de dix-neuf centimes opérée en décembre couvre en fait l'ensemble des relèvements de prix du brut survenus depuis trois mois. Le surplus est venu grossir les taxes et les profits des compagnies pétrolières qui ont par ailleurs largement bénéficié de plus-values sur stocks.

Enfin, est-il vrai, oui ou non, que les compagnies pétrolières ont accumulé des profits gigantesques en 1979 et qu'elles sont bien parties pour en faire autant en 1980 ? C'est vrai. Ma référence ? Les comptes qu'elles ont elles-mêmes publiés. Les profits bruts d'Elf-Aquitaine ont passé les quatorze milliards de francs, ceux du groupe C.F.P.-Total neuf milliards de francs, soit beaucoup plus que l'augmentation totale de la facture pétrolière en 1979. Et je ne parle pas des compagnies étrangères tout aussi florissantes.

Telle est la vérité sur le pétrole. Les chiffres que je viens de donner sont irréfutables. Si vous les contestez, discutons-en publiquement, posément et point par point. Les Français sont des citoyens adultes. Ils se feront eux-mêmes leur opinion, en jugeant sur pièce. Mais pour le moment, on voit surtout qui se dérobe, qui fuit le débat sur cette question du pétrole. (Applaudissements sur les bancs des communistes.)

Votre politique n'est pas seulement antisociale. Elle est du même coup antinationale.

Il ne s'agit nullement là d'un procès d'intention. Ce que j'avance est inscrit dans la réalité. Celle de notre commerce extérieur, par exemple, qui a enregistré un déficit de plus de dix milliards de francs en 1979, avec surtout un déficit de vingt-neuf milliards de francs à l'égard des Etats-Unis, de la République fédérale d'Allemagne et du Japon portant surtout sur les biens d'équipement qui fondent, on le sait, la véritable indépendance économique d'une nation. Il ne faut pas chercher plus loin la «*contrainte extérieure*». C'est ici, à ce niveau, à l'égard de ces pays — principalement des Etats-Unis et de l'Allemagne fédérale — qu'elle se trouve. Son coût représente 300 000 emplois en moins pour les Français. Et je précise que nous sommes toujours déficitaires pour les produits agricoles : plus de dix-sept milliards de francs depuis que vous êtes Premier ministre ; un milliard de déficit encore pour la balance des brevets et licences ; deux milliards pour les transports maritimes. Nous finançons de plus en plus la Communauté économique européenne : dix-sept milliards de transferts nets en 1978. Par ailleurs, les exportations nettes de capitaux à moyen et long termes ont triplé depuis 1974.

Ce constat révèle une situation de dépendance qui rend notre pays toujours plus vulnérable.

Voilà à quelle situation conduit la politique européenne et atlantique que mène votre gouvernement sous la direction de M. Giscard d'Estaing : à l'appauvrissement des Français et à l'enserrement de la France dans l'étau de la contrainte extérieure germano-américaine.

Cette politique, nous la combattons de toutes nos forces, nous communistes.

Nous combattons la politique de M. Giscard d'Estaing visant à intégrer notre pays au sein d'une Europe qui, dans l'état actuel des puissances et des structures, tend à devenir de plus en plus une Europe allemande.

Nous combattons sa politique néocolonialiste à l'égard du tiers monde, qui s'inscrit dans la stratégie générale de l'impérialisme dominée par les Etats-Unis ; sa prétention à récupérer les objectifs du mouvement des non-alignés, alors qu'il en rejette avec mépris les revendications ; ses interventions militaires successives aux Comores, au Zaïre, au Tchad, en Centrafrique, à La Mecque, en Tunisie ; son projet de création d'une force spéciale en Méditerranée ; le soutien constant qu'il apporte aux régimes les plus dictatoriaux dans le monde.

Nous combattons sa politique de freinage de la détente, son absence totale d'initiative dans ce sens, notamment pour favoriser la signature des accords Salt 2, l'aval qu'il accorde au plan de relance de la course aux armements, à l'implantation de

missiles américains en Europe, la relance de l'idée de défense européenne qui conduirait à donner à l'Allemagne de Bonn la maîtrise de l'arme atomique, le retour au langage de la guerre froide.

Nous, communistes, nous avons d'autres ambitions pour notre pays.

Nous voulons que la France mette toute l'autorité internationale qui est la sienne au service de la paix, de la détente, de la coexistence pacifique, qu'elle agisse en faveur du dépassement et de la dissolution simultanée des blocs, qu'elle contribue, par des initiatives concrètes, à faire progresser la cause du désarmement.

Nous voulons que la France agisse réellement pour réduire les inégalités entre les pays et travaille à promouvoir un nouvel ordre économique et politique international.

Nous voulons que la France dise résolument non à l'Europe supranationale et à son élargissement, qu'elle contribue à la construction d'une Europe démocratique, ouverte sur le monde, indépendante et pacifique.

Enfin, nous voulons que la France reste elle-même, qu'elle préserve sa pleine indépendance et sa pleine souveraineté. Car, pour nous, c'est en France d'abord que se posent les problèmes des Français. C'est en France d'abord que se déterminent les conditions de notre avenir et de notre rayonnement dans le monde, et c'est en France d'abord que nous luttons et que nous ferons reculer votre pouvoir aux objectifs si fondamentalement contraignants à ceux du pays.

Ce que nous voulons, ce pour quoi nous luttons, c'est le salaire minimum interprofessionnel de croissance à 2 900 francs, le relèvement des bas salaires, des pensions et retraites, du revenu paysan et des allocations familiales, la sauvegarde et l'amélioration de la sécurité sociale. Nous avons proposé dès le début du mois de janvier plusieurs mesures sociales en réplique à l'offensive antisociale de votre gouvernement.

Ce que nous voulons, ce pour quoi nous luttons, c'est faire payer les profiteurs. Les entreprises n'investissent pas, ne créent pas d'emplois et abusent des augmentations de salaires. Pourtant, elles ont de l'argent. Il faut exiger qu'il soit affecté au relèvement du pouvoir d'achat des travailleurs, à l'amélioration de leurs conditions de travail, et aussi aux investissements nécessaires à la maintenance et à la modernisation de l'appareil productif national, sous le contrôle des travailleurs. Cela permettra de produire français dans les meilleures conditions d'efficacité sociale.

Ce que nous voulons, ce pour quoi nous luttons, c'est la maîtrise nationale de la production. Cela doit entraîner des mesures de politique industrielle particulièrement urgentes, telles la mise en œuvre des dispositions de notre memorandum sur « le charbon, ressource nationale, énergie d'avenir », la nationalisation de la sidérurgie avec participation des travailleurs au conseil d'administration des sociétés, le redressement vigoureux de nos échanges de biens d'équipement avec les pays capitalistes les plus puissants, notamment dans la machine-outil.

Ce que nous voulons, ce pour quoi nous luttons, ce sont les libertés dans l'entreprise, l'application réelle des droits acquis et la conquête de droits nouveaux. Nous luttons pour une participation croissante des citoyens à la gestion des affaires communes dans les municipalités, les départements et les régions. Nous luttons pour exiger l'information nécessaire à une véritable intervention consciente de chacun dans les affaires publiques.

Si vous me le permettez, monsieur le Premier ministre, j'ajouterai un mot avant de terminer.

Hier soir, à la fin de son entretien télévisé avec deux journalistes, le Président de la République a déclaré : « Je crois qu'il existe un consensus » de l'ensemble des dirigeants politiques sur ma politique extérieure, « à l'exception des dirigeants communistes ».

La journaliste qui l'interrogeait a alors commenté cet état de fait en émettant l'hypothèse suivante : finalement, le Président de la République serait « le principal bénéficiaire » de cette action du parti communiste français.

Curieuse analyse ! D'un côté, on constate : l'ensemble des formations politiques du pays font bloc autour de M. Giscard d'Estaing, à l'exception du parti communiste qui combat résolument sa politique de démission nationale et d'alignement sur Washington et sur Bonn. De l'autre, on affirme : le parti communiste fait le jeu du Président de la République ; il en est le complice. En somme, on dit tout et le contraire sur le parti

communiste, dès lors qu'il s'agit de caricaturer sa politique et d'embrouiller les idées sur le sens de son action. (*Applaudissements sur les bancs des communistes.*)

M. Emmanuel Hamel. Vous tronquez les textes !

M. Georges Marchais. Dans ces conditions, monsieur le Premier ministre, je tiens, de cette tribune, à m'adresser à vous et au Président de la République pour vous dire ceci : ne vous méprenez pas sur la volonté du parti communiste français. Et, surtout, ne vous bercez pas d'illusions. (*Rires et exclamations sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

C'est notre fierté, à nous communistes, de ne pas nous compter parmi ceux qui renoncent à mener le combat contre votre politique. Je comprends votre dépit et votre fureur. (*Mêmes mouvements.*)

M. Arthur Paecht. Il n'a pas l'air furieux !

M. Georges Marchais. Vous avez besoin du ralliement de l'ensemble des forces politiques ; mais nous sommes là, nous communistes, fidèles aux engagements que nous avons pris devant notre peuple, fidèles à l'union et au changement. Vous avez besoin de la passivité des travailleurs ; nous sommes de toutes les luttes populaires, et bien souvent nous vous faisons plier. Vous avez besoin de faire croire à notre peuple que votre politique est la seule possible ; nous lui proposons une autre politique, capable de mettre un terme aux difficultés grandissantes dans lesquelles vous plongez notre pays.

C'est pourquoi vous avez fait de notre parti la cible unique des attaques les plus haineuses et les plus déloyales de tous les grands moyens d'information que vous contrôlez.

Vous cherchez à nous intimider. Je vous le dis tranquillement : c'est peine perdue. (*Applaudissements sur les bancs des communistes.*) Nous voyons autour de nous se multiplier les témoignages de confiance populaire à l'égard de notre parti. (*Exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*) Et ils se multiplient parce que nous, communistes, nous n'abdiquons pas.

Oui, il faut que vous en soyez persuadés : tant que M. Giscard d'Estaing, tant que les représentants de la grande bourgeoisie conduiront les affaires de la France, notre parti restera, en toutes circonstances, le défenseur intransigeant des intérêts du peuple travailleur et du pays, le grand parti de la riposte populaire, de l'opposition démocratique à la politique du capital.

Jamais le parti communiste français ne pactisera avec la politique giscardienne de chômage et de régression sociale.

Jamais le parti communiste français ne pactisera avec la politique giscardienne de restriction des libertés, comme le démontre votre mesure de censure à l'égard de la C.G.T. (*Applaudissements sur les bancs des communistes.* — *Protestations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

M. Jacques Piot. Et le prix Nobel !

M. Georges Marchais. Jamais le parti communiste français ne pactisera avec la politique giscardienne d'abandon national et de soumission à l'impérialisme américain.

M. Jean-Marie Carò. Vous pouvez parler !

M. Georges Marchais. Nous ne connaissons pas de répit avant d'avoir rassemblé la majorité de notre peuple pour réaliser un véritable changement, pour battre la droite, pour obtenir au Gouvernement la place qui revient au parti de la classe ouvrière que nous sommes...

M. Jean-Marie Carò. Vous n'êtes pas les seuls !

M. Georges Marchais. ... pour mettre en œuvre les réformes démocratiques profondes qui seules peuvent sortir notre pays de la crise.

Tels sont les objectifs réels du parti communiste.

Mesdames, messieurs les députés, la politique du Gouvernement est une politique de régression humaine et sociale, une politique de renoncement national. En proposant de voter la censure du Gouvernement, le groupe communiste témoigne ainsi de sa fidélité à la cause des travailleurs, de son attachement indéfectible aux intérêts de la France. (*Applaudissements sur les bancs des communistes.*)

M. le président. La parole est à M. Mitterrand.

M. François Mitterrand. Mes chers collègues, près de 2 p. 100 de hausse des prix en un mois — le dernier — près de 12 p. 100 d'augmentation des prix pour une année — la dernière — près de 1 500 000 chômeurs, quarante milliards de francs de déficit budgétaire, dix milliards de francs de déficit du commerce extérieur, cela méritait bien un débat ! D'autant plus que ces difficultés économiques se traduisent par des réalités sociales dramatiques. C'est pourquoi le groupe socialiste et des radicaux de gauche a déposé une motion de censure à l'occasion de cette session extraordinaire. Claude Michel traitera les problèmes agricoles, François Autain les problèmes de santé et d'organisation sociale et Guy Bêche la situation de la jeunesse face à la crise.

Au-delà de la gestion du Gouvernement actuel, celle du Premier ministre, c'est à la politique même du Président de la République, à la politique qu'il mène depuis six ans à la tête de l'Etat et depuis plus de dix ans à la tête de l'économie nationale, que nous entendons aujourd'hui opposer la censure de l'Assemblée nationale

De plus, il nous semble qu'après les événements qui viennent d'occuper la scène internationale, il est temps que le pays soit placé devant les réalités intérieures et que celles-ci redeviennent, au devant de la scène, la préoccupation de ceux qui ont la charge de représenter les Français. Nous avons d'ailleurs noté, au cours de ces dernières semaines, une certaine propension — c'était encore le cas, hier soir, avec l'intervention du Président de la République — à tenter de détourner l'attention des Français vers des problèmes sur lesquels leur action ne peut être décisive, tandis qu'ils oublieraient ceux qui dépendent d'eux-mêmes.

Voilà pourquoi, mes chers collègues, nous avons décidé non seulement de déposer une motion de censure et de la voter mais d'expliquer pourquoi.

Monsieur le Premier ministre et messieurs les membres du Gouvernement, en premier lieu et avant toute autre chose, nous entendons censurer l'inflation... je veux dire l'inflation des prévisions tombées à plat et des promesses non tenues.

La croissance ?

Reportons-nous à cette déclaration de M. Valéry Giscard d'Estaing candidat à la présidence de la République — promesses de candidat — dans une interview au journal *Le Monde* en 1974 : « Une croissance moyenne d'environ 5 p. 100 du produit national vraisemblable durant les prochaines années... » Je passe sur la suite. Voilà déjà un don de prévision, que nous n'appellerons pas un don de prophétie, qui se passe de commentaire.

Mais après les promesses du candidat, sont venues celles du Président. Je citerai notamment, pour économiser mon propos, une allocution télévisée de 1976 dans laquelle le Président de la République annonçait aux Français : « La reprise qui se développe en France, et que la volonté nationale de croissance doit prolonger jusqu'en 1980, constitue désormais un motif d'espérer. » Résultat : une croissance de 2,4 p. 100 en 1979 !

L'emploi ?

Le même devin chargé de vaticiner pour le compte des pouvoirs publics déclarait aux Français, le 27 août 1974 et toujours par le moyen de la télévision : « Le Gouvernement fera tout le nécessaire pour maintenir en France un haut niveau d'emploi, comme je m'y suis engagé pendant la campagne présidentielle. » Et voilà que, de janvier 1974 à décembre 1978, 583 000 emplois ont été supprimés. Et voilà que nous en sommes — je le disais tout à l'heure — à près de 1 500 000 chômeurs.

Il est important, mes chers collègues, que cette énumération ne se réduise pas à la lassante litanie des contradictions gouvernementales. Il est temps que l'opinion publique, dégagée des effluves de la propagande organisée par les moyens d'Etat, connaisse, par l'intermédiaire du Parlement, un certain nombre de vérités.

Les prix ? Le candidat à la présidence de la République indiquait en 1974 : « Mais la lutte contre l'inflation, nous en connaissons les moyens aussi bien que quiconque. » La preuve : devenu Président de la République, il disait : « Nous avons fixé les échéances ; il s'agit maintenant de réduire des deux tiers la hausse des prix. »

Et voilà qu'en 1976 le conseil des ministres affirmait : « Le Gouvernement va enfin s'occuper des problèmes de l'économie française au premier rang desquels figure la lutte contre

l'inflation. » Je ne soulignerai qu'à peine le « va enfin » qui s'adressait non pas à l'opposition d'alors mais sans doute à M. Chirac.

Résultat, monsieur le Premier ministre : 10 p. 100 de hausse de prix chaque année ou à peu près depuis votre arrivée à la tête du Gouvernement. J'ai dit tout à l'heure : près de 12 p. 100 en 1979. Qu'en sera-t-il en 1980 ? 13 p. 100 serait un chiffre que je n'oserais appeler raisonnable. Je me souviens d'un débat qui eut lieu au début de l'année dernière au cours duquel les socialistes vous avaient annoncé que les 11 p. 100 seraient dépassés. Bien entendu, vous avez dénoncé notre incompetence.

L'équilibre budgétaire ?

Au conseil des ministres de juillet 1974 — il s'agissait à l'époque d'organiser l'économie pour sept ans et de convaincre les Français qu'ils avaient fait le bon choix — le Président de la République promettait : « Le budget pour 1975 sera en équilibre. Et son objectif essentiel est de lutter contre l'inflation. » Résultat : en 1975, 38 milliards de francs de déficit.

Et au Conseil des ministres du 12 février 1975 : « Le budget pour 1976 devrait être établi en équilibre sans création d'impôts nouveaux ». L'année 1976 s'est soldée par un déficit de 20 milliards de francs. En 1979 : 40 milliards de déficit et en 1980, il serait étonnant que ce chiffre ne soit pas dépassé.

Bref, dans tous les domaines, l'inflation des prévisions et des promesses montre bien que le Président de la République traite en démagogue les Français et cherche à assoir sa réputation sur des définitions tranchantes que les faits, bien entendu, démentent par la suite. Mais la propagande est là.

L'épargne ? Je peux aussi citer une lettre du Président de la République au Premier ministre à ce propos. Elle date de la fin 1976. J'ai remarqué que c'était une nouvelle façon de gouverner. De temps en temps, le Président de la République, qui rencontre sans doute assez rarement le Premier ministre (souvent), éprouve la nécessité de lui écrire pour que la presse le sache et le dise !

Il fallait donc, le 16 novembre — soit un peu plus d'un an avant les élections législatives — que toute la France apprit que l'on allait indexer l'épargne populaire. Le Président de la République vous écrivait : « La situation d'inflation que connaît depuis plusieurs années l'économie mondiale affecte directement l'épargne. L'objectif est de mettre en place un dispositif qui assure la protection efficace des petits patrimoines. Ce dispositif devrait entrer en application au plus tard le 1^{er} janvier 1978. »

Attendons-nous, tout au long de l'année 1980, à ce que le Premier ministre reçoive un courrier abondant du Président de la République pour annoncer de quelle façon les Français seront servis entre le 1^{er} janvier 1981 et le mois de mai suivant.

Oui, nous avons cru qu'il était question d'indexer un livret A par famille afin de favoriser l'épargne populaire. Mais je constate que vous faites un signe de dénégation. S'il n'a jamais été question dans l'esprit ni du Président de la République ni du Premier ministre d'assurer par ce moyen la garantie de l'épargne, alors ce sera clair et nous pourrons, de part et d'autre, développer nos thèses dans l'opinion.

Ainsi, non seulement rien n'a été fait, mais les propositions que nous, socialistes, avions déposées sur le bureau de l'Assemblée ont été repoussées.

La fiscalité ?

Le candidat devenu président déclarait : « Il faut créer un instrument permanent de l'évolution des prix, et ce n'est pas dans la voie du contrôle administratif mais bien plutôt dans la voie fiscale qu'il faut se diriger. C'est une réforme fondamentale qui consisterait à doter la France d'une législation d'avant-garde — toujours à la pointe du progrès — assurant un équilibre économique permanent et une modération permanente de nos prix. »

Chacun de ces termes représente un chef-d'œuvre de précision, sur le plan du langage, et un chef-d'œuvre d'imprécision quant à la réalisation des faits. Car de quelle législation d'avant-garde s'agit-il ? Toujours le même Gouvernement, celui de la prévision qui tombe à plat, celui de la promesse qu'on ne tient pas ! Car, pour ce qui concerne la législation d'avant-garde, en dehors d'une imposition des plus-values, sur laquelle il vaut mieux ne pas trop longtemps débattre car, le sujet ayant occupé durablement les discussions internes de la majorité, en dehors de l'augmentation des cotisations sociales, dont le sens est bien clair, et de l'exonération partielle des revenus des actionnaires, nous n'avons rien vu venir. Pis que cela,

le Gouvernement s'oppose à toute proposition visant à modifier, dans le sens proposé par le groupe socialiste, le régime des droits de succession ou à créer un impôt sur les grandes fortunes et sur le capital.

Dans le même moment, le barème de l'impôt et le quotient familial défavorisent les revenus les moins élevés; rien n'est fait pour harmoniser l'impôt des salariés et des non-salariés, les parts respectives des impôts indirects et des impôts directs; rien n'est fait pour empêcher que ne s'alourdisse le poids de la fiscalité sur les familles les plus modestes.

Le S.M.I.C. ? Déclaration du même candidat concernant la progression des bas salaires : « Ils augmenteront deux fois plus vite que les revenus élevés. » C'était le futur Président de la République qui s'exprimait et qui a répété depuis lors — en diverses circonstances, dont j'ai la liste dans mon dossier — la même affirmation. Or les dernières enquêtes de l'I.N.S.E.E. viennent simplement confirmer ce que tout le monde savait, à savoir que la perte du pouvoir d'achat enregistrée par ceux qui percevoient des bas salaires, et notamment par ceux que l'on appelle les smicards, est si nette qu'il n'est plus question de rattraper l'évolution des hauts revenus.

Le commerce extérieur ? Le 23 février 1975, dans une allocution télévisée, le Président de la République — c'est bien à lui, monsieur le Premier ministre, qu'il faut s'adresser — constatait : « Dans le domaine de notre équilibre commercial, nous avons progressé plus vite que prévu vers notre objectif d'équilibre. » Plus vite que prévu ! A quelle allure, mes chers collègues ? Solde commercial de 1975 : plus 6,8 milliards. Solde commercial de 1976 : moins 22,3 milliards. Solde de 1977 : moins 13,6 milliards. Solde de 1978 : plus 2 milliards. Solde de 1979 : moins 10 118 millions.

Déficit cumulé ? Faites vos comptes !

Protection sociale ? Le Président de la République a conduit une campagne dans laquelle il s'engageait à « étendre les garanties sociales aux Français non couverts, à transformer l'aide médicale en assurance et à exonérer les non-salariés retraités ».

Voilà la prévision et voilà la promesse.

Sur quoi ont-elles débouché ? Sur l'accroissement constant des cotisations payées par les salariés, sur leur extension aux retraités, sur la diminution de la couverture assurée par la sécurité sociale et sur l'instauration d'une médecine à plusieurs vitesses.

Quelles sont les victimes ? Toutes ces mesures pèsent en définitive sur les salariés qui ont vu, au cours des quatre dernières années, la cotisation ouvrière de sécurité sociale doubler ou presque, passant de 6,5 à 10,5. Par quels moyens ? Par une hausse de 1 p. 100 des cotisations sociales pendant dix-huit mois, par la suppression du plafond maladie des cotisations, par la suppression de l'abattement des cotisations d'assurance maladie pour les retraités, par la taxation de 0,1 p. 100 des salariés pour le paiement des retraites des veuves. Je m'arrête un moment sur ce point.

Vous connaissez, mesdames, messieurs les députés, la récente initiative du Président de la République en faveur des veuves, qui s'appliquera, on s'en doute, dans les mois utiles, c'est-à-dire avant mai 1981. Heureuse initiative ! Mais de quelle façon sera-t-elle financée ? Sur les salaires ! Ce sont encore les salariés eux-mêmes qui auront à supporter le poids d'une mesure de justice sociale qui, pour être tout à fait juste et sociale, devrait être supportée par l'ensemble de la population.

A tout cela, s'ajoute l'instauration d'un ticket modérateur de 5 p. 100 sur les médicaments pour les mutuelles, ce qui constitue une ingérence des pouvoirs publics dans la vie associative d'hommes et de femmes qui, dans le cadre de leur profession, se sont donné les moyens de leur sécurité et se trouvent soudain soumis à des impératifs de caractère public tout à fait contraires à l'idée que nous, socialistes, nous faisons de la vie démocratique dans un pays comme la France. Et j'aurai garde d'oublier les restrictions sur les services hospitaliers.

Outre les critiques qu'elles méritent sur le plan de la justice sociale et que j'ai évoquées tout à l'heure, nous pensons, monsieur le ministre, que l'ensemble des mesures que vous avez prises pour assurer l'équilibre de la sécurité sociale n'ont pas d'impact sérieux sur son déficit et nous considérons que c'est encore un choix politique, et un choix politique de classe, que d'expliquer la crise de la sécurité sociale par l'insuffisance des cotisations ouvrières, tandis que l'on oublie les charges indues — 12,3 milliards de francs — la dette patronale — 10 milliards de francs — la baisse du pouvoir d'achat et le

chômage, dont la résorption, grâce notamment à la création de 300 000 emplois supplémentaires, permettrait de régler le problème. On veut démanteler la sécurité sociale, on veut la privatiser, afin d'en revenir à une médecine de classe, une santé de classe, une sécurité de classe.

Oh ! monsieur le Premier ministre, après avoir ainsi traité des prévisions tombées à plat et des promesses non tenues du Président de la République, qu'il convient, comme nous le faisons, de censurer, je ne vous ferai pas grâce entièrement des prévisions tombées à plat et des promesses non tenues qui émanent du Premier ministre. Mais j'ai parlé assez longtemps pour me contenter de trois observations.

La première, c'est qu'il fut un temps où le Premier ministre était un candidat. Je ne fais pas allusion à sa candidature personnelle dans une circonscription de France — elle était tout à fait légitime. Je veux dire qu'il était candidat face à l'opposition pour la conquête de la majorité, en 1978, à l'issue des législatives. A Blois, le Premier ministre a annoncé soudain — c'est une technique utilisée avec une certaine constance du côté de la majorité — un certain nombre de réformes qui devaient, en principe, permettre de résoudre les problèmes auxquels on n'avait pas apporté de solution les années précédentes.

C'était une sorte d'incitation à soi-même, de méditation publique, de méthode Coué, une façon de dire, comme un coureur qui, à l'issue d'une étape, a frôlé la victoire : je ferai mieux la prochaine fois ! (Sourires.)

Et vous avez, monsieur le Premier ministre, énoncé 101 mesures extraordinairement euphorisantes pour les différentes couches de la population, qui se sont dit : « Ce M. Barre, tout cela, il a donc été empêché de le faire ; par la faute de qui ? » Celle de votre prédécesseur ? Cela, vous l'avez dit. Celle du Président de la République ? Cela, vous ne l'avez pas dit.

Nous pouvons en tout cas établir maintenant un bilan honnête, sans exagérer la critique.

Je vous épargnerai, mes chers collègues, une lecture qui serait fastidieuse, mais je pourrai, soixante-six fois sur cent une, face aux promesses du Premier ministre, répondre : néant.

Ainsi, pour la loi instituant l'*Phœbus corpus* : néant. Le droit des personnes interpellées ou retenues par une autorité publique dans les locaux publics : néant. La réforme de la Cour de sûreté de l'Etat, par suppression des juges militaires et rapprochement de son fonctionnement du droit commun : néant. Le code des compétences des différentes juridictions : néant...

Soixante-six fois : néant !

Quant à celles qui ont reçu un commencement d'exécution ou qui ont été réalisées, je les énumérerai rapidement.

Si celles qui appellent la mention « néant » portent sur les droits de l'homme, les droits des travailleurs et les droits des familles, les autres, bien entendu, touchent à l'exonération des bénéficiaires des sociétés, à l'exonération des charges sociales des entreprises, bref, à un ensemble de mesures favorables au capital ! (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

Et vous-même — cette fois-ci je m'adresse au Premier ministre dans le cadre de ses fonctions et non plus à l'agitateur provisoire qui entendait soulever l'enthousiasme des foules pour les tromper un peu plus ou tout simplement un peu mieux — que sont vos avis devenus ?

Il y a trois ans et cinq mois, vous vous présentiez devant nous et chacun de ceux qui étaient présents se souvient de cette apparition — comment dirais-je ? — glorieuse. Votre Minotaure, votre Gorgone, c'était l'inflation, et vous, héros moderne, vous alliez la dresser.

Après ce que je viens de rappeler sur l'évolution d'ensemble des rubriques touchant au développement de notre économie et de notre vie sociale, avec, pour la première fois, la baisse du pouvoir d'achat — étant bien entendu que je m'en tiens là aux définitions officielles, car le pouvoir d'achat avait déjà baissé les années précédentes si l'on prend en compte, ce qui serait tout à fait juste, la dévalorisation de l'épargne — on pourrait penser que le héros est fatigué !

Eh bien, non ! Le voici qui, plus que jamais bardé de certitudes, nous désigne les deux-coupages : le pétrole et la fatalité.

Le pétrole. Oui, le pétrole a augmenté plus vite que notre économie, dont j'ai dit la fragilité, ne pouvait le supporter. Oui, les responsables de ce désordre sont peu saisissables pour un gouvernement français. Il n'est pas aisé de les remettre à la raison. J'ai nommé le dollar et les multinationales.

Cela accordé, prétendre que le pétrole est la cause unique — en tout cas essentielle — des difficultés de la France, c'est tromper l'opinion.

Il existe aujourd'hui — et je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir une fois de plus le noter, car c'est un des éléments capitaux du débat — un ministère de la propagande, ministère invisible mais tout à fait audible, par l'intermédiaire duquel on s'acharne à automatiser les réflexes d'une opinion préfabriquée par les apprentis d'un pouvoir qui, sans être absolu, n'est déjà plus démocratique.

J'ai entendu ce matin *France Inter* annoncer le mauvais indice des prix du mois de janvier dernier, qui se situait, je l'ai dit, aux environs de 2 p. 100. A chaque émission d'information, ce poste de radiodiffusion, dont il me semble que les liens avec le Gouvernement ne sont pas tout à fait relâchés et qui est, en fait, l'un des postes chargés de la propagande de ce ministère de la propagande, a dit : Indice mauvais pour janvier : on paie la note pétrolière. »

C'est donc bien sur ce plan-là que le Gouvernement entend accrocher l'argument : c'est la faute au pétrole ! Eh bien, je le répète, c'est tromper l'opinion, et tromper l'opinion, c'est compromettre la démocratie.

On sait déjà que l'augmentation du pétrole compte — cela a déjà été dit, mais je tiens à le répéter — pour moins de 2 p. 100 dans la hausse des prix annuelle, ce qui veut dire : lorsqu'on atteint 12 p. 100, on en reste sans le pétrole à une inflation de 10 p. 100, tandis que notre voisin allemand qui, lui aussi, achète du pétrole, s'en tient à une inflation inférieure de moitié.

Mais ce que l'on sait moins, c'est que, de 1967 à 1979, par rapport au salaire horaire moyen de l'ouvrier, le prix du pétrole n'a pas augmenté. Que dis-je ? Il a baissé. Discute-t-on la référence au salaire horaire ? Il faut répéter, car c'est la simple vérité, que le prix du pétrole en francs constants a baissé entre 1974 et 1979.

Quant à la fatalité de la crise, ce n'est pas vrai pour tout le monde, monsieur le Premier ministre. Par exemple, ce n'est pas vrai pour des pays comme l'Allemagne ou le Japon, ou les pays du Pacifique qui ont une croissance annuelle de l'ordre de 8 à 10 p. 100 : Japon — déjà nommé — Malaisie, Indonésie, Singapour, Hong-Kong, Corée, ou bien, si l'on parle de « régions » du Pacifique, la Californie ou l'Alberta.

Ce n'est pas vrai, monsieur le Premier ministre, pour les secteurs de l'industrie électronique, de l'armement, de l'aviation, de l'énergie, du matériel médical, qui ont doublé leurs profits en deux ans.

Ce n'est pas vrai pour de très nombreuses entreprises qui ont parfois multiplié par trois ou par quatre leurs profits de l'année précédente. C'est le cas sur le plan national de Pechiney-Ugine-Kuhlmann, Rhône-Poulenc et Air liquide pour la chimie, Elf pour le pétrole, Bouygues pour le bâtiment, B. S. N. et Carrefour pour l'alimentation, Matra pour l'armement, les filiales du C. I. C. pour la banque. Sur le plan international, vous avez tous à l'esprit les chiffres des bénéfices extraordinaires obtenus par les sociétés multinationales du pétrole.

Ce n'est pas vrai non plus pour la bourse, ni celle de Paris, ni celle de Tokyo, ni celle de Hong-Kong, ni celles de Singapour ou de Johannesburg qui, toutes, ont dépassé leurs records historiques.

Ainsi, alors que l'on attribue au pétrole la responsabilité de la crise et à la crise elle-même une sorte de fatalité qui nous serait imposée par l'évolution des cours mondiaux sur lesquels nous serions privés ou démunis de moyens d'action, l'on constate que nombreux sont les pays, les secteurs industriels ou les grandes entreprises, les bourses même, qui échappent à cette fatalité.

Que faut-il en conclure ?

Analysons d'abord, puisque nous sommes ici pour parler de choses sérieuses, votre politique. Pendant un premier temps, que l'on pourrait situer d'août ou septembre 1976 à mars 1978, vous avez recherché des objectifs que l'on appellera macro-économiques. Vous avez voulu faire baisser l'indice des prix, lutter contre l'inflation et vous avez concentré l'ensemble de vos moyens sur ce point : par le blocage des prix et des salaires en octobre-décembre 1976, la baisse du taux de la T. V. A. en janvier 1977, la limitation à 6,5 p. 100 des tarifs publics et des loyers pour 1977, la réduction — théorique — du déficit budgétaire qui a effectivement baissé de 1976 à 1977. Pour développer

le commerce extérieur vous n'avez pas hésité à casser la reprise, à assécher la consommation intérieure et par là même la reprise de la production industrielle française.

Dans le même temps — c'est le prix de votre politique — notre pays n'a entamé aucun processus d'adaptation au nouvel environnement industriel à l'exception de la mise en œuvre accélérée du programme nucléaire, mesure au demeurant à double tranchant puisqu'elle dispensait de se lancer dans une politique de diversification des sources d'énergie et d'économies d'énergie et donnait l'illusion que ce choix pouvait réduire sérieusement le montant en valeur de nos importations. C'était faux, et la réunion de Caracas l'a prouvé.

La principale manifestation de cette non-adaptation — dont vous êtes responsable — réside dans la baisse de l'investissement industriel qui était, à la fin de 1978, selon les chiffres de l'I. N. S. E. E., inférieur de 15 p. 100 en francs constants à celui que l'on observait en 1970.

J'ai dit ce qu'il fallait penser de l'emploi.

Quant au maintien du pouvoir d'achat, c'est l'un des points essentiels sur lequel vous vous étiez engagé, monsieur le Premier ministre. Vous avez dû reconnaître, il y a peu de jours, que, désormais, cette perspective n'était plus assurée.

Le deuxième temps de votre action, qui va d'avril 1978 à nos jours, après l'abandon des objectifs de grande économie, a été marqué par ce que j'appellerai le pari libéral. Ce pari vous a entraîné à une série d'abandons : l'abandon de toute référence chiffrée dans le VIII^e Plan, l'abandon de tout objectif de réduction du taux d'inflation désormais au fil de l'eau, l'abandon d'une véritable bataille pour le sauvetage de l'emploi.

Certes, au niveau de l'industrie, des services et du commerce de détail, des profits — lesquels, nous le verrons — ont été reconstitués. Mais en même temps se multiplient les atteintes au secteur public, les dénationalisations partielles de la banque et de l'assurance, les entraves au développement des entreprises publiques industrielles, la déplanification — mais il y en avait déjà si peu de planification ! — tandis que, apparent paradoxe, l'Etat continue d'intervenir directement dans tant de domaines où il n'a rien à faire.

Les autres conséquences de cette politique ont fait l'objet du début de mon exposé : ce sont la diminution du revenu réel des travailleurs, l'alourdissement des cotisations sociales, l'accroissement du chômage, l'aggravation de l'inflation. Tant de prévisions tombées à plat, tant de promesses non tenues, nous ne pouvions manquer cette circonstance pour vous censurer ! (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

Comment s'étonner à partir de là que vous ayez aggravé les inégalités sociales ? Voyons les jeunes. Savez-vous que 45 p. 100 des demandeurs d'emploi, que 54 p. 100 des intérimaires ont moins de vingt-cinq ans ?

Le salaire féminin reste, en moyenne, inférieur de 33 p. 100 au salaire masculin. Les femmes sont les premières frappées par le chômage alors qu'elles représentent déjà 40 p. 100 de la population active.

Pour le logement, savez-vous que 2 900 000 logements sont sans toilette à l'intérieur, sans salle d'eau, sans chauffage central, que vos services évaluent à 3 600 000 le nombre des logements surpeuplés et à 6 000 000 le nombre de ceux qui sont dépourvus de confort, soit un logement sur quatre ? Et je n'oublie pas, bien entendu, le prix du loyer et l'augmentation des charges locatives en hausse de 25 p. 100 l'année dernière. Faut-il vous rappeler que 40 p. 100 du patrimoine français appartient à 5 p. 100 des Français, alors que 50 p. 100 d'entre eux se partagent moins de 5 p. 100 ? Ces seuls chiffres suffiraient à montrer ce qu'est la continuité d'une politique conservatrice qui sert la classe dominante et rend d'autant plus nécessaire, au-delà des péripéties politiques, le changement de cette société. Mais il n'est pas possible d'y parvenir sans changer du même coup les représentants des catégories sociales et professionnelles, ceux qui décident ou qui exercent un contrôle sur les affaires publiques.

De la même façon, sur le plan de l'éducation, savez-vous que les 84 p. 100 des enfants dont les parents appartiennent aux classes supérieures ou exercent des professions libérales peuvent accéder à l'enseignement supérieur, pour 13,5 p. 100 aux enfants d'ouvriers et 7,5 p. 100 aux enfants des salariés agricoles ?

Je pourrais évoquer bien d'autres exemples d'inégalités criantes mais j'en ai dit assez pour que l'on comprenne que ces inégalités ne sont pas le fait du hasard et qu'en vérité vous avez pour charge de perpétuer l'état social dont la classe dominante tire l'injuste profit. Tous les éléments de votre politique aboutissent,

en fait, à accroître la distance entre les Français, selon leur naissance et leur milieu, à opérer la sélection et la cooptation selon les vues du grand patronat. Une fois dépassées les crises sociales du XIX^e siècle et de la première moitié du XX^e siècle, la grande bourgeoisie détentrice de la propriété foncière avant de devenir maîtresse de la propriété industrielle et de la propriété bancaire met tout en œuvre pour assurer son pouvoir et le moyen qu'elle a choisi, c'est la crise, la crise que vous gérez selon ses intérêts, monsieur le Premier ministre.

Je vous le dis, la baisse du pouvoir d'achat, aujourd'hui reconnue, accélère la crise. Elle accélérera le chômage, l'inflation et le déficit extérieur. La baisse du pouvoir d'achat, répétée dans d'autres pays, poussera à la guerre. Déjà la récession américaine prévue pour 1980 s'efface avec le développement des dépenses militaires, comme si, par un étrange effet de boomerang, l'affaire de Kaboul avait finalement eu pour effet non seulement de servir les intérêts électoraux de M. Carter mais encore de rétablir la situation intérieure des Etats-Unis d'Amérique.

Pour aller contre ce courant-là, rien ne sera possible sans une nouvelle majorité politique. Mais cette majorité, pour peu qu'elle voie le jour, ne fera rien non plus sans projet. Le nôtre, à nous socialistes, vise, sur le plan où je me place aujourd'hui, à accroître la capacité de recherche et d'innovation, à prévoir une stratégie de développement industriel, à mettre en place un système bancaire et fiscal capable de financer ces investissements et cette recherche, de susciter enfin un marché intérieur actif, vivant, puissant.

L'ensemble des dispositions que nous prévoyons dans ce domaine et dans les autres sera connu des Français par la campagne politique que nous allons maintenant lancer autour du projet socialiste, seule réforme cohérente aux problèmes posés au pays.

J'en arrive, à ma conclusion qui tiendra en quelques mots.

Le groupe socialiste et des radicaux de gauche compte ici un nombre important de parlementaires. Ils sont dans l'opposition. Ils contribuent comme ils le doivent à la vie de notre assemblée ainsi qu'à celle de l'autre assemblée, le Sénat. Ils sont présents dans les assemblées locales. Ils ne pratiquent pas la politique de l'absence ou de refus systématique. Mais, comme ils condamnent la politique du Gouvernement et son inspiration, il est bien normal que, là où ils se trouvent, ils lancent le combat par la voix de leurs porte-parole. C'est ce que je fais cet après-midi devant cette assemblée, dans le cadre des institutions démocratiques.

Et, parce que je dois aussi m'adresser à l'opinion publique, je déclare que nous attendons de la décision populaire, elle-même consultée dans des conditions régulières, qu'elle nous donne raison contre vous. Jamais nous n'apporterons notre consentement à une politique qui n'est pas la nôtre, qui va à l'encontre des intérêts légitimes et des aspirations des couches sociales que nous représentons en même temps qu'à l'encontre des intérêts et des aspirations profondes du pays. La vérité, notre peuple la connaîtra avant longtemps à condition bien entendu que, de votre côté, vous appreniez — et ce sera fort difficile — à respecter les règles de la démocratie sur le plan de l'information. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

Ur. député de l'union pour la démocratie française. Ce n'est pas sérieux !

M. François Mitterrand. J'ai entendu : « Ce n'est pas sérieux ». Ce que moi, socialiste, je dis de l'information, un communiste l'a dit avant moi à cette même tribune. Et je suis convaincu que l'un des deux grands partis de la majorité pourrait s'exprimer de la même façon ! C'est donc une petite minorité de l'Assemblée qui proteste, celle qui profite. Il est normal qu'elle proteste mais il n'est pas normal qu'elle profite. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

Dans ce combat, le parti socialiste entend assumer sa responsabilité de premier parti du pays, afin d'organiser, de réaliser le rassemblement populaire qui seul sera capable de mettre en œuvre les objectifs définis par l'union de la gauche.

J'ai entendu l'orateur précédent dire : « Jamais Giscard ! » Bien entendu, jamais Giscard ! Mais alors, il ne faut pas le laisser où il est. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

Et, me retournant vers ce même orateur, je lui dis qu'il n'y a pas trente-six moyens pour cela.

Bien entendu, il y a la révolution. Mais la révolution, considérée — je suppose — comme l'acte décisif d'un grand soir (Mouvements divers) suivi d'un matin radieux, implique un cer-

tain nombre de conditions qui me semblent, pour l'instant, assez loin d'être remplies par ceux qui s'avancent dans cette direction d'un pas que je n'appellerai ici qu'avec précaution un pas de sénateur. (Rires sur de nombreux bancs.)

J'ajoute qu'il faut choisir. Si l'on veut la révolution, il faut opter pour la violence. Il faut considérer que l'ensemble des classes sociales que nous représentons, opprimées depuis le début de l'ère industrielle, doivent s'organiser pour ne pas subir plus longtemps. Evitons seulement de parler pour ne rien dire. Evitons, pour paraphraser Audiberti, ce que j'appellerai « l'effet Popeye » : Pour la révolution, mangez des épinards ! (Nouveaux rires.)

Je veux dire par là, mes chers collègues, que si la violence n'est pas la voie choisie, reste le combat démocratique. Mais ce combat suppose une opération toute simple : une addition de suffrages. Cette addition, si nous savons la faire, à gauche, elle gagnera. Ceux qui choisissent la soustraction trahissent les intérêts du peuple ; ceux qui choisissent la soustraction et qui disent : « Jamais Giscard, » ! rassurent en vérité l'actuelle majorité. Objectivement — qu'au moins cet adjectif serve à quelque chose — se crée une conjonction de forces qui font que M. Barre ici et le Président de la République là-bas continueront la politique que nous allons pourtant nous, la gauche tout entière, censurer aujourd'hui.

Voilà pourquoi le parti socialiste — qui, lui, ne s'embarrasse pas de ces considérations — dit : l'adversaire, c'est un adversaire de classe ; c'est celui qui applique depuis tant et tant d'années une politique nuisible à la grande majorité de notre peuple. Que se réalise donc le rassemblement populaire autour des objectifs de l'union de la gauche ! En tout cas, le parti socialiste assumera cette responsabilité. (Applaudissements prolongés sur les bancs des socialistes.)

M. le président. La parole est à M. le Premier ministre.

M. Raymond Barre, Premier ministre. Monsieur le président, mesdames et messieurs les députés, le débat de censure qui se déroule aujourd'hui concerne la dix-neuvième et la vingtième motions de censure auxquelles je dois répondre depuis que je suis Premier ministre.

Plusieurs députés socialistes. A qui la faute ?

M. le Premier ministre. Je commence à en avoir une certaine habitude... (Interruptions sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. Louis Mexandeau. Changez de politique !

M. Pierre Forgues. Démissionnez !

M. le président. Messieurs, je vous en prie !

M. le Premier ministre. Cela ne me dérange pas, monsieur le président.

M. le président. Monsieur le Premier ministre, vous serez certainement écouté avec la même attention que celle que vous avez portée aux deux orateurs précédents.

Je vous prie donc, mes chers collègues, de laisser parler M. le Premier ministre.

M. le Premier ministre. Je disais que je commençais à en avoir une certaine habitude, sans pour autant cesser d'y porter un très vif intérêt car je ne renonce jamais à m'instruire et qu'y a-t-il de plus instructif que d'entendre M. Marchais puis M. Mitterrand ? (Sourires sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

On pourrait se demander si, par cet usage répété, la motion de censure ne finira pas par apparaître à l'opinion comme une procédure assez banale, mais je ne m'engagerai pas sur cette voie car je suis trop respectueux des droits de l'opposition pour regretter que, toutes les fois que l'occasion en est donnée, l'opposition puisse manifester ses vues et que le Gouvernement puisse lui répondre.

Quoi qu'il en soit, le débat d'aujourd'hui me paraît présenter au moins trois intérêts.

Le premier est de faire apparaître, comme nous l'avons déjà constaté, qu'il n'y a pas une mais deux motions de censure de l'opposition. Certains y verront un progrès. Pour ma part, j'y verrai simplement la continuation du changement.

Le deuxième intérêt est de montrer que la majorité reste la majorité, non pas seulement au Parlement, mais dans le pays, comme le prouvent les diverses élections partielles dont les résultats significatifs sont particulièrement encourageants. (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et sur divers bancs du rassemblement pour la République. — Exclamations sur les bancs des communistes.)

Le troisième intérêt est de me donner l'occasion d'exposer à l'Assemblée et, à travers elle, aux Français, la politique qu'entend mener le Gouvernement face aux graves problèmes et aux grandes difficultés auxquels le pays doit faire face.

Je m'efforcerai de le faire en dehors de tout esprit polémique. (Interruptions sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. Antoine Porcu. C'est évident !

M. le Premier ministre. Cela a bien commencé !

Je donnerai d'abord acte à M. Marchais de la déclaration qu'il a tenu à m'adresser personnellement. Bien que je sois novice en politique... (Exclamations et rires sur les bancs des communistes et des socialistes.)

M. Antoine Porcu. Ne soyez pas modeste !

M. le Premier ministre. Je n'ai que quatre ans à mon actif, ce qui n'est pas beaucoup par rapport à certains d'entre vous, messieurs.

Bien que novice, donc, il ne me viendrait pas un seul instant à l'esprit que je puisse tenir le parti communiste pour un complice. Je n'ai par ailleurs aucun souci de trouver quelque appui que ce soit de ce côté-là. (Applaudissements et sourires sur les bancs de l'union pour la démocratie française.)

A M. Mitterrand, je dirai qu'en l'écoutant j'ai pensé à ce qu'il disait lui-même, qu'il parlait pour les grandes batailles de l'avenir.

J'entends, à l'heure actuelle certains parler de 1981, d'autres de 1988. Il en est même qui pensent à 1990. (Rires sur les mêmes bancs.)

En ce qui me concerne, je vous parlerai de façon beaucoup plus modeste, comme Premier ministre, face aux réalités du présent et aux problèmes qui vont se poser dans les prochaines années à la France, car une politique ne se fait pas seulement en fonction du présent, et j'essaierai de vous dire dans quelles conditions le Gouvernement entend faire face aux difficultés que nous avons à surmonter.

Je dirai à M. Mitterrand — car, ayant répondu à M. Marchais, je ne peux pas ne pas répondre, un court instant, à M. Mitterrand — qu'il considérerait à l'époque le programme de Blois comme inexistant et dépourvu de tout intérêt. Si je compare les promesses du programme de Blois aux promesses qu'il faisait alors, quelle différence !

J'ajoute que ce programme — que j'ai présenté non pas du tout comme futur Premier ministre mais simplement comme Premier ministre se devant de présenter ce qui était non pas le programme du Gouvernement mais un programme de gouvernement — comportait un certain nombre de mesures appelées à être mises en application. Mais, parce que le Gouvernement était responsable, il ne s'agissait pas de laisser croire que les choses seraient faites dans la foulée, dans les six semaines ou les trois mois à venir.

À l'époque, le Gouvernement a retenu un certain nombre d'actions qui devraient être appliquées sur l'ensemble de la législature. Ces actions seront mises en œuvre au cours de la législature. Ce disant, je ne fais que confirmer ce qui a été dit dès le premier jour. Et la preuve que les Français ont davantage fait confiance à la majorité et au Gouvernement qui présentait le programme de Blois qu'à l'opposition et à ses promesses, c'est qu'en fin de compte, en dépit de ce programme prétendu inexistant et de ses promesses jugées dérisoires, c'est la majorité qui l'a emporté. (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et sur divers bancs du rassemblement pour la République.)

Les interventions précédentes étaient centrées sur la politique économique et sociale du Gouvernement, mais certains points évoqués par M. Marchais portaient sur la politique extérieure.

A ce sujet, je ne peux pas laisser dire que la politique du Gouvernement est une politique d'asservissement de la France à qui que ce soit, même si parler d'asservissement, c'est pour M. Marchais parler en orfèvre. (Rires sur les bancs de l'union pour la démocratie française.)

Je le plains d'avoir dit ou d'avoir eu à dire que le coup de Kaboul était un coup de maître. Nous savons que le coup de maître n'était pas un coup d'essai. (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

La politique de la France a été expliquée par le Président de la République après avoir été définie par le Gouvernement. Les principes en sont clairs et les orientations bien connues.

Le fond cette politique est le suivant : conformément à la grande tradition de la politique étrangère de la France, notre pays entend mener une action indépendante. La France la conduit partout — en Europe, dans le monde, à l'égard des pays en voie de développement — pour le progrès et la paix, et avec vigilance, car aucun pays ne peut se dispenser de vigilance dans le monde difficile dans lequel nous vivons.

Sans développer davantage ce sujet, j'indique à l'Assemblée nationale que le Gouvernement à l'intention de demander à la conférence des présidents d'organiser, dès l'ouverture de la session de printemps, un débat de politique étrangère au cours duquel le ministre des affaires étrangères pourra répondre à toutes les questions et préciser les grandes orientations de la politique étrangère de la France.

M. Fernand Icart et M. Roger Chinaud. Très bien !

M. Georges Marchais. Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur le Premier ministre.

M. le Premier ministre. Volontiers.

M. le président. La parole est à M. Marchais, avec l'autorisation de M. le Premier ministre.

M. Georges Marchais. Pourriez-vous, monsieur le Premier ministre, me donner la référence d'une déclaration ou d'un écrit dans lesquels j'aurais qualifié le coup de Kaboul de « coup de maître » ?

M. le Premier ministre. Je vous ai observé, monsieur Marchais.

M. Georges Marchais. Je vous demande la référence !

M. le Premier ministre. La citation m'est venue à l'esprit. Mais on vous a vu à la télévision, n'est-ce pas ! (Exclamations sur les bancs des communistes.)

M. André Soury. C'est du roman !

M. Antoine Porcu. Vous affabulez !

M. Georges Marchais. Vous n'êtes pas aussi brillant sur cette question que sur celle du pétrole ! (Applaudissements sur les bancs des communistes.)

M. le Premier ministre. Ne mélangeons pas Kaboul et le pétrole ! (Exclamations sur les bancs des communistes.)

M. Guy Ducloné. Vous vous dérobez !

M. le Premier ministre. Sur Kaboul, je maintiens ce que j'ai dit.

Quant à la politique extérieure de la France, il est clair qu'elle ne pourrait être indépendante si notre pays ne pouvait faire preuve d'une grande solidité intérieure. Cette solidité existe sur les plans de la stabilité, de la continuité et de l'efficacité de l'exécutif grâce à nos institutions. Nous la retrouvons et la renforçons dans le domaine économique et social car non seulement l'économie française n'est pas à la dérive, comme certains le prétendent, mais elle s'est assainie en profondeur depuis trois ans. (Exclamations sur les bancs des socialistes et des communistes.) Aujourd'hui, elle est capable de faire face, beaucoup mieux que par le passé, aux difficultés qui assaillent tous les pays du monde...

M. André Soury. On peut vous croire !

M. le Premier ministre. ... et pas seulement les pays capitalistes, mais aussi les pays socialistes.

Nous avons tous connaissance d'indications, en provenance des pays de l'Est, qui ne laissent aucun doute à ce sujet.

S'agissant de la politique économique et sociale, je répondrai d'abord à trois critiques : la première concerne ce que l'on

a présenté comme « l'échec global » de la politique du Gouvernement, la deuxième vise ce que l'on a appelé « l'alibi pétrolier » et la troisième a trait au maintien du pouvoir d'achat.

Pour ce qui est de l'échec global, je dirai simplement « A chacun sa vérité ! »

M. André Soury. Cela se voit !

M. le Premier ministre. Je me bornerai, pour ma part, à énoncer un certain nombre de faits vérifiables et vérifiés et que ne conteste aucun observateur informé, compétent et de bonne foi.

M. Louis Mexandeau. Comment nier l'augmentation de 2 p. 100 en janvier ?

M. le Premier ministre. Nous y viendrons.

Du mois de septembre 1976 à la fin de l'année 1979, nous avons observé : le redressement spectaculaire des comptes extérieurs de la France ; le doublement de nos réserves en devises, indépendamment de nos réserves en or, demeurées intactes, qui se sont réappréciées avec la hausse du prix de ce métal ; la stabilisation du franc, qui fait désormais partie du groupe des monnaies européennes solides, qui s'est réévalué par rapport au dollar et qui fait preuve d'une stabilité exemplaire par rapport au deutsche Mark ; le maintien depuis 1977, en dépit d'une conjoncture internationale et européenne particulièrement morose, d'un taux annuel de croissance supérieur à 3 p. 100 et voisin de 3,7 à 3,8 p. 100 en 1979 ; la restauration de la situation financière de nos entreprises et le développement de leur productivité ; la rénovation de la sidérurgie française qui était au bord de l'effondrement (*Protestations sur les bancs des communistes et des socialistes*) ; une progression du pouvoir d'achat (*Exclamations sur les mêmes bancs*) qui fait que la France a été le seul pays, depuis 1973, à faire face au premier choc pétrolier sans une amputation du pouvoir d'achat...

M. Henri Emmanuelli. Ce n'est pas vrai !

M. le Premier ministre. ... une hausse des prix contenue, en dépit de la hausse du prix de l'énergie, de la nécessaire libération des prix industriels, de l'indispensable ajustement des tarifs publics et du désarmement rapide des montants compensatoires monétaires ; un ralentissement, dès 1979, de la progression du nombre des demandeurs d'emploi, bien que la France soit le seul pays où arrivent chaque année, sur le marché du travail, 250 000 personnes actives, et qu'elle n'ait pas réduit, comme d'autres, le nombre de ses travailleurs immigrés.

Ce sont là des faits. Voilà ce qui a été accompli. Mais c'est sûrement un échec puisque de grands hommes politiques et de bons esprits le prétendent ! C'est sûrement un échec puisque des hommes de grand jugement le disent ! Je le répète : « A chacun sa vérité ! »

M. André Soury. C'est l'I. N. S. E. E. qui le dit !

M. le Premier ministre. Mais, pour ma part, j'accueille toutes ces critiques avec sérénité. Elles ne me feront pas dévier de la ligne choisie, et suivie, et qui continuera à l'être.

M. Georges Fillioud. Hélas !

M. le Premier ministre. Je vous confie, mesdames, messieurs, que je n'ai qu'un seul regret : c'est de ne pouvoir admirer mes critiques à l'œuvre. Qu'y puis-je ? Les Français se sont toujours gardés, depuis plus de trois ans et demi, en dépit des occasions qui leur ont été offertes, de leur donner la possibilité de déployer leurs talents ?

J'en viens au deuxième point que je désire examiner, celui de l'alibi pétrolier.

En entendant M. Marchais, je me suis dit : « Il fallait un calculateur ; nous l'avons trouvé ! »

En entendant M. Mitterrand, je me suis dit : « Voici un meilleur calculateur que M. Marchais. »

Quels que soient les calculs, je suis obligé de constater certains faits : en 1973, la facture pétrolière française était de 15 milliards de francs ; en 1978, elle a atteint 50 milliards de francs ; en décembre 1979, elle s'élevait à 100 milliards de francs ; en février 1980, à la suite des ajustements de prix décidés par l'Arabie Saoudite et quelques autres pays du Moyen-Orient, elle a atteint 110 milliards de francs. Si c'est un alibi, je dirai alors, comme on peut le lire dans les romans policiers, que c'est un alibi « en béton » ! (*Applaudissements sur les bancs de l'Union pour la démocratie française et sur quelques bancs du rassemblement pour la République.*)

Quand j'entends par ailleurs : d'une part, que je n'avais pas prévu la poursuite de la crise pétrolière ; d'autre part, que j'ignore les causes internes de l'inflation, je voudrais que l'on réponde à la question suivante : Pourquoi, depuis 1976, ai-je autant mis l'accent sur la nécessité d'agir sur les facteurs internes de l'inflation, sur la progression de la masse monétaire, sur l'évolution des rémunérations, sur la politique budgétaire, sinon parce que j'étais convaincu qu'il faudrait, tôt ou tard, faire face à une nouvelle hausse des prix des produits pétroliers, sinon, parce que, comme je l'affirmais à cette tribune en présentant le programme du Gouvernement en avril 1978...

M. Henri Emmanuelli. Vous parliez de 6 p. 100 d'augmentation !

M. le Premier ministre. Je vous en prie, laissez-moi parler ! Si vous n'êtes pas capables de comprendre les chiffres avancés, essayez de faire un effort ! (*Exclamations sur les bancs des socialistes.* — *Applaudissements sur les bancs de l'Union pour la démocratie française.*)

Croyez-vous un seul instant que j'aurais fait tout cela en bravant les critiques, contre vents et marées, si je n'avais pas été convaincu, comme je l'ai affirmé ici même en avril 1978, que la crise de l'énergie n'était pas derrière nous, mais devant nous ?

J'aimerais donc savoir si ceux qui s'adressent à moi et me somment de changer de politique veulent moins ou plus d'austérité. Jusqu'à présent, je n'ai pas pu le comprendre. En tout cas, les propos qui ne tiennent pas compte du fait central de l'augmentation massive et brutale de la facture pétrolière de la France sont, je le répète, dérisoires.

J'en arrive au troisième point, celui du pouvoir d'achat des Français.

En septembre 1976, j'ai constaté que l'économie française était menacée par une progression excessive des rémunérations et par une augmentation forte et régulière du pouvoir d'achat.

La progression des rémunérations dépassait, en moyenne, de cinq points au moins celle des prix. Cette évolution était dangereuse à trois points de vue :

Du point de vue de l'inflation, nous étions engagés — ce n'est pas moi qui l'affirme, mais ces propos ont été tenus dans cette assemblée — dans la voie de l'inflation à l'anglaise ou à l'italienne. Du point de vue de l'emploi, c'était le découragement de l'embauche et la substitution d'équipements aux travailleurs à un moment où la pression démographique rendait absolument nécessaire l'accroissement de l'embauche. Du point de vue de l'équilibre extérieur, c'était un non-sens.

En effet, on ne peut en même temps augmenter le pouvoir d'achat à l'intérieur du pays et payer une facture pétrolière qui signifie un transfert de pouvoir d'achat aux pays producteurs de pétrole. Voilà pourquoi, à l'époque, j'ai posé comme l'un des principes fondamentaux de la politique économique mise en œuvre par le Gouvernement que les rémunérations ne devraient pas augmenter plus vite que les prix, c'est-à-dire le principe du maintien du pouvoir d'achat. Cette orientation a été accueillie par l'indignation émue des uns, par le scepticisme amusé des autres et par la vertueuse réprobation des partisans d'une politique autoritaire des revenus, qui demandaient une amputation du pouvoir d'achat.

De 1976 à 1979, nous avons constaté un ralentissement progressif de l'évolution des rémunérations, sans que le pouvoir d'achat ait été entamé. Il y a là une des causes essentielles, peut-être la cause essentielle, du redressement de l'économie française, puisque, comme je le rappelais tout à l'heure, la France est le seul pays à avoir redressé ses comptes extérieurs sans procéder à une amputation du pouvoir d'achat.

Pourquoi avons-nous pu parvenir à ce résultat ? Pour trois raisons.

D'abord et avant tout, parce que les travailleurs français ont compris leur intérêt. Le langage de la vérité et du bon sens les a convaincus davantage que celui des promesses démagogiques. Je tiens d'ailleurs à rendre hommage à la contribution qu'ils ont apportée au rétablissement de l'économie française dans le cadre de la politique contractuelle qui a été poursuivie dans le secteur public ainsi que dans le cadre de la politique conventionnelle qui a été conduite dans le secteur privé.

Ensuite, parce que le Gouvernement a libéré les immenses forces de productivité sous-jacentes dans notre économie. La libération des prix n'est pas un pari libéral, elle signifie la

disparition d'un carcan qui n'existe dans aucun pays moderne, sauf dans les pays socialistes, qui commencent à en souffrir et à en alléger la contrainte.

Enfin, parce que les chefs d'entreprise ont su rationaliser la production, améliorer leur gestion et consentir un effort exceptionnel à l'exportation.

Pour ces raisons, le pouvoir d'achat, en France, a pu non seulement être maintenu, mais continuer à progresser au cours de l'année 1979.

M. Henri Emmanuelli. C'est faux !

M. le Premier ministre. Il est facile de prétendre que c'est faux. Je vais vous apporter la preuve du contraire.

M. Henri Emmanuelli. Vous démentez vos services !

M. le Premier ministre. Ce ne sont pas mes services que je démentirai !

Une émotion pleine de délectation s'est exprimée à propos d'un article publié par la revue de l'I. N. S. E. E., *Economie et statistiques*.

Selon cette étude, le pouvoir d'achat des Français aurait été entamé en 1979. Quiconque lit cette étude se rend compte objectivement qu'elle ne permet pas de conclure que le pouvoir d'achat des salariés a baissé en 1979, y compris celui des salariés les moins rémunérés en faveur desquels le Gouvernement a consenti un effort spécifique.

Mes propos ne tiennent pas à des raisons apologétiques. C'est un sujet sur lequel il convient de s'exprimer sérieusement.

Cet article ne peut faire foi parce qu'il ne concerne pas l'année 1979 mais la période octobre 1978 - octobre 1979. Il ne tient pas compte de ce qui s'est passé au cours du dernier trimestre de l'année et notamment de la hausse du S.M.I.C.

L'étude de l'I.N.S.E.E. ne retient comme données qu'une partie des résultats de 1979 : les trois premiers trimestres pour le taux de salaire horaire ouvrier, le premier trimestre seulement pour les autres rémunérations. Elle distingue les salaires bruts et les salaires nets. Pour les salaires bruts, elle fait apparaître une augmentation du pouvoir d'achat. Pour les salaires nets (*Interruptions sur les bancs des communistes et des socialistes*)...

Je voudrais pouvoir m'exprimer sérieusement sur ce point. Que ceux qui ne peuvent pas comprendre essaient de comprendre, comme on disait dans les amphithéâtres !

M. André Soury. C'est difficile à comprendre !

M. le Premier ministre. Pour les salaires nets, l'étude de l'I. N. S. E. E. défalque les cotisations sociales, y compris l'U. N. E. D. I. C., mais n'ajoute pas le produit des prestations sociales, pas même les prestations exceptionnelles qui ont été versées aux familles à la rentrée de 1979.

M. Alain Léger. Au tiens des familles !

M. le Premier ministre. Or je rappelle qu'en 1979 la masse des prestations sociales a atteint 571 milliards de francs, soit près du tiers du revenu disponible des ménages.

De deux choses l'une, mesdames, messieurs les députés, ou bien on raisonne en termes de salaire brut, dont on compare l'évolution par rapport aux prix — c'est ce que le Gouvernement a toujours fait — ou bien on raisonne sur un salaire net disponible, mais, dans ce cas, on défalque les prélèvements fiscaux et sociaux, on réintègre les consommations individuelles ou collectives qui sont la contrepartie de ces cotisations et on tient compte des transferts liés à une redistribution des revenus. (*Très bien ! sur plusieurs bancs de l'union pour la démocratie française.*) Cela, c'est le minimum de l'objectivité et du bon sens. (*Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et sur plusieurs bancs du rassemblement pour la République. — Interruptions sur les bancs des communistes et des socialistes.*)

Le ministère du travail a publié ce matin les statistiques relatives au dernier trimestre de l'année 1979, que nous n'avions pas encore. Voici les chiffres définitifs pour l'année 1979 : le taux de salaire horaire ouvrier a augmenté de 13,7 p. 100.

M. Antoine Porcu. Oui, mais les ouvriers chôment et le salaire mensuel diminue !

M. le Premier ministre. Si l'on tient compte de la réduction effective de la durée du travail, qu'il faut prendre en considération, l'augmentation doit être ramenée à 13,3 p. 100. Le pouvoir d'achat a donc augmenté de 1,2 p. 100. Cela concerne les salaires bruts.

M. Pierre Forgues. C'est du bricolage !

M. le Premier ministre. En ce qui concerne le S. M. I. C., l'augmentation du pouvoir d'achat est de 2,2 p. 100, c'est-à-dire que, conformément aux engagements du Gouvernement, elle est plus rapide que la croissance du pouvoir d'achat du salaire ouvrier moyen.

Enfin, je signale qu'une étude de conjoncture publiée aujourd'hui par l'I. N. S. E. E. — vous voyez que je n'ai pas à démentir mes services...

M. Pierre Joxe. Heureuse circonstance !

M. le Premier ministre. Vous savez, je n'interviens pas sur la date de publication des études de conjoncture.

M. Pierre Joxe. Vous teriez mieux d'intervenir !

M. le Premier ministre. Non, parce que je suis, hélas, respectueux...

M. Pierre Joxe. Pourquoi « hélas » ?

M. le Premier ministre. Je dis « hélas » compte tenu des mœurs. Je suis respectueux de la liberté des institutions d'information économique, notamment de l'I.N.S.E.E. Je manquerais à moi-même si j'intervenais auprès de l'I. N. S. E. E. ; je ne l'ai jamais fait depuis que je suis Premier ministre. (*Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et sur plusieurs bancs du rassemblement pour la République.*)

M. Hubert Bassot. On sait ce que fera Joxe plus tard !

M. le Premier ministre. La note de conjoncture publiée par l'I. N. S. E. E. donne pour le pouvoir d'achat du revenu disponible des ménages, c'est-à-dire en tenant compte des cotisations sociales, des impôts, des prestations sociales et des transferts...

M. Michel Rocard. Quels ménages ?

M. le Premier ministre. ...une augmentation de 1,4 p. 100, en glissement et, si l'on prend la moyenne de 1979 par rapport à la moyenne de 1978, une augmentation de 1,8 p. 100. Cela confirme une notion de base que j'enseignais naguère selon laquelle, lorsque l'on parle de pouvoir d'achat, il ne faut pas considérer le pouvoir d'achat du salaire, mais le pouvoir d'achat du salarié.

M. Louis Brandeau. Et le vécu quotidien !

M. le Premier ministre. Il peut y avoir augmentation ou diminution du pouvoir d'achat en salaire brut. Il peut y avoir par ailleurs une augmentation du salaire net qui tienne compte de la fiscalité, de la parafiscalité ainsi que des prestations sociales. La première attitude à adopter en la matière est de bien fixer les termes de la comparaison et de dire de quoi l'on parle.

Compte tenu des chiffres que je viens de vous donner, je dis, sans crainte d'être démenti, que, de 1976 à 1979, s'il est vrai que la progression du pouvoir d'achat s'est ralentie, et Dieu sait que cela a été nécessaire...

M. André Soury. Oh !

M. le Premier ministre. ...le pouvoir d'achat des Français a non seulement été maintenu mais a continué de marquer une certaine progression.

M. Georges Marchais. Cela prouve que les luttes sont efficaces !

M. le Premier ministre. Qu'en est-il pour l'avenir ?

J'ai indiqué la semaine dernière, et je le répète devant l'Assemblée nationale, que l'objectif du maintien du pouvoir d'achat est de plus en plus ambitieux. Pourquoi ? Parce qu'il est plus facile de maintenir le pouvoir d'achat avec une facture pétrolière de 50 milliards de francs qu'avec une facture pétrolière de plus de 100 milliards de francs. C'est ce que peut comprendre un esprit normalement conformé et dépourvu de phantasmes. (*Rires et applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et sur divers bancs du rassemblement pour la République. — Exclamations sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

M. Alain Bonnet. C'est aimable !

M. Charles Fiterman. Vous vous gonflez comme la grenouille ; vous allez éclater !

M. le Premier ministre. Vous pouvez continuer à le dire, cela ne me fait rien. *(Nouvelles exclamations sur les mêmes bancs.)*
Vous devriez être habitués !

M. Henri Emmanuelli. Non, parce que l'on ne s'habitue pas à votre faconde !

M. le président. Monsieur Emmanuelli, laissez parler M. le Premier ministre !

M. le Premier ministre. Laissez, monsieur le président, il faut bien un peu d'animation !

M. Pierre Joxe. On ne peut pas s'habituer à une telle suffisance !

M. le président. Ni M. Marchais ni M. Mitterrand n'ont été interrompus. Il serait plus convenable de ne pas interrompre M. le Premier ministre.

M. le Premier ministre. J'ai dit et je répète aujourd'hui que cet objectif ambitieux peut encore, à mon avis, être atteint.

M. André Soury. Encore ?

M. le Premier ministre. Il peut l'être, d'une part, parce que nous voyons bien que l'économie française a encore la capacité de financer une certaine progression du pouvoir d'achat, d'autre part, parce que si nous respectons deux conditions fondamentales, nous pourrions éviter aux Français une amputation de leur pouvoir d'achat.

Ces conditions sont les suivantes : maîtrise des coûts de production de manière à soutenir un effort exceptionnel à l'exportation, effort constant de productivité et de gestion de nos entreprises à quelque secteur de l'économie qu'elles appartiennent — secteur industriel, secteur des services et bien entendu, agriculture. C'est la raison pour laquelle la loi d'orientation agricole n'est pas du tout une loi de démantèlement et d'appauvrissement de l'agriculture française : elle doit conduire au contraire à l'augmentation de la productivité de l'agriculture française...

M. André Soury. Et à l'élimination de ceux qui produisent !

M. le Premier ministre. ... et permettre aux agriculteurs français de disposer dans l'avenir d'un vrai revenu en progression. *(Exclamations sur les bancs des communistes et des socialistes.)*

M. Louis Mexandeau. Combien en restera-t-il ?

M. le Premier ministre. Autrement dit, l'objectif de maintien du pouvoir d'achat ne sera atteint que par un effort collectif des Français.

Le Gouvernement ne peut pas garantir à lui seul le maintien du pouvoir d'achat. Il fera ce qu'il faut pour qu'il se maintienne, mais le pouvoir d'achat des Français ne sera maintenu que par l'effort de tous les Français.

M. Paul Quilès. Y compris Dassault !

M. le Premier ministre. Je suis pour ma part convaincu que cet effort sera fait.

J'en viens maintenant à la politique du Gouvernement. Je la résumerai brièvement car j'ai déjà eu à diverses reprises l'occasion de m'en expliquer devant l'Assemblée nationale. Mais il est bon, en ce début d'année, d'en rappeler les orientations fondamentales.

En premier lieu, le Gouvernement donnera la priorité au front extérieur. J'entends par là le rétablissement de l'équilibre du commerce extérieur de la France.

M. Antoine Porcu. Il a mal démarré au mois de janvier !

M. le Premier ministre. On me dit : « La balance commerciale de la France est en déficit et la balance des paiements est également en déficit. »

La balance commerciale est en déficit sur le deuxième semestre de 1979 pour une raison qui est claire aux yeux de tous : l'augmentation massive de la facture pétrolière. *(Rires et protestations sur les bancs des socialistes et des communistes.)*

Plusieurs députés de l'union pour la démocratie française. Mais si !

M. René Feit. Les Français le comprennent eux !

M. le Premier ministre. Ceux qui protestent et qui rient montrent par là même qu'ils n'ont aucun sens des réalités. Aucun ! *(Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et sur divers bancs du rassemblement pour la République. — Rires sur les bancs des socialistes et des communistes.)*

M. André Soury. Et les profits pétroliers ?

M. le Premier ministre. Sur l'année 1979, nous avons une augmentation de la facture pétrolière de dix-huit milliards de francs.

Notre déficit commercial est de l'ordre de dix milliards de francs.

M. Georges Marchais. Avec quels pays ?

M. le Premier ministre. Les chiffres définitifs seront donnés prochainement.

Qu'est-ce que cela signifie pour un esprit normalement conformé ?

M. André Soury. Il ne faut pas exagérer !

M. le Premier ministre. Cela signifie que nous avons déjà rattrapé une part de la facture pétrolière. Tout le monde comprend cela !

M. Antoine Porcu. Vous n'avez pas l'esprit normalement constitué !

M. le Premier ministre. Quant à notre balance des paiements courants, elle a été équilibrée en 1979.

M. Robert Ballanger. Monsieur le Premier ministre, me permettez-vous de vous interrompre ?

M. le Premier ministre. Volontiers !

M. le président. La parole est à M. Ballanger, avec l'autorisation de M. le Premier ministre.

M. Robert Ballanger. Pour satisfaire ma curiosité, je voudrais savoir, monsieur le Premier ministre, le montant du déficit de notre balance commerciale avec le Japon, les Etats-Unis et la République fédérale d'Allemagne pour 1979.

M. le Premier ministre. Monsieur Ballanger, je comprends votre question.

M. Robert Ballanger. J'aimerais que vous y répondiez !

M. le Premier ministre. Je n'ai pas abordé cette question car on ne peut répondre à tout. Mais, je vais y répondre puisque vous la posez.

En écoutant aussi bien M. Marchais que M. Mitterrand, je me demandais lequel des deux était le meilleur économiste de France. *(Exclamations et rires sur les bancs des communistes et des socialistes. — Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)*

M. Jean-Pierre Chevènement. Ce n'est pas un compliment !

M. Antoine Porcu. C'est vous, monsieur le Premier ministre !

M. le Premier ministre. Mais non !

M. Georges Marchais. Je vous ai proposé un débat à la télévision ! Vous ne le voulez pas !

M. le Premier ministre. Ce n'est pas que je ne veux pas, monsieur Marchais.

M. André Soury. Prenez-le au mot !

M. le Président. Messieurs, laissons se poursuivre cet assaut d'humilité ! *(Sourires.)*

M. le Premier ministre. Pour ce qui est de la télévision, monsieur Marchais, je ne pourrais pas, en raison de ma fonction, m'y comporter comme il le faudrait pour vous faire face. Je

m'abstiens donc puisque je ne peux y aller faire du spectacle. Je suis Premier ministre. *(Applaudissements et rires sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)*

Le jour où je ne le serai plus, monsieur Marchais, un tel débat pourrait être en effet intéressant. Cela dit, j'ai débattu avec le leader de l'opposition, au temps où il y avait une opposition unie. *(Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)* Et cela dans des conditions de dignité, comme il sied dans un pays démocratique.

M. Antoine Porcu. Cela n'enlève rien à votre dérobade !

M. Georges Marchais. Je vous propose une revanche !

M. le Premier ministre. Je ne suis pas à l'aise comme vous l'êtes, monsieur Marchais, dans les débats télévisés, Je n'ai pas votre expérience. Vous y passez en effet beaucoup plus souvent que moi !

M. Georges Marchais. Répondez à M. Ballanger !

M. le Premier ministre. Je vais le faire.

Les chiffres auxquels vous faites allusion, monsieur Ballanger, sont exacts. Mais voilà, messieurs, votre mode de raisonnement repose sur le bilatéralisme des échanges. Vous êtes pour un système entièrement bureaucratique et contrôlé. C'est bien connu. *(Exclamations et rires sur les bancs des communistes.)*

M. André Soury. Cela ne veut rien dire !

M. Alain Bonnet. Ne vous enfermez pas !

M. le Premier ministre. Vous ne tenez pas compte de ce que l'on appelle — excusez cette expression qui montre que le naturel revient au galop — le multilatéralisme des échanges et des paiements. Or, nous sommes — Dieu merci — dans un système multilatéral...

M. Pierre Joxe. Ce n'est pas la question !

M. le Premier ministre. ... où l'on compense les déficits sur certains pays par des excédents. Mais si M. Joxe se met à faire de l'économie internationale, où allons-nous ? *(Rires sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)*

M. Robert Ballanger. Je vous ai demandé trois chiffres, pas plus ; je vous demande de répondre !

M. le Premier ministre. Je vous ai répondu, monsieur Ballanger. Ce sont les chiffres que M. Marchais a cités. *(Exclamations sur les bancs des communistes.)*

M. Georges Marchais. C'est bien la première fois que vous reconnaissez que mes chiffres sont exacts !

M. le Premier ministre. Là encore — c'est élémentaire — il ne faut pas isoler les chiffres mais procéder à une analyse d'ensemble. Je ne poursuivrai donc pas sur ce point. *(Exclamations sur les bancs des communistes.)*

M. Alain Léger. On voit bien que le débat serait difficile.

M. le président. Messieurs, je vous en prie. Seul M. le Premier ministre a la parole.

M. le Premier ministre. Mesdames, messieurs, après cet intermède économique-commercial...

Sur de nombreux bancs des communistes. Comico commercial !

M. le Premier ministre. ... je répète que nous devons cette année travailler à retrouver l'équilibre extérieur. Nous avons certes un déséquilibre extérieur. Nous ne pouvons pas faire autrement, mais nous devons le résorber.

A cet égard, le Gouvernement n'entend pas, comme certains le lui conseillent, financer le déséquilibre extérieur par un endettement extérieur croissant. Il se propose au contraire de résorber progressivement le déséquilibre de notre balance commerciale et de maintenir l'équilibre de notre balance des paiements courants.

Pour ce faire, il faut bien entendu maintenir la stabilité du franc et je tiens à vous dire que j'accorderai la priorité des priorités à la défense du franc au sein du système monétaire européen.

Ce qui a été fait depuis dix-huit mois a consisté à couper le lien qui unissait dans le passé le franc au dollar et à plaquer le franc dans le groupe des monnaies européennes et internationales solides. Le franc y restera.

Je mettrai en œuvre tous les moyens à ma disposition : politique des taux d'intérêt, interventions sur le marché des changes et, naturellement, politique économique intérieure qui permette, de façon durable, de maintenir la stabilité du franc.

M. Alain Léger. Les travailleurs en seront les premières victimes !

M. le Premier ministre. Voilà notre premier objectif : la priorité au front extérieur.

Notre deuxième objectif sera la réduction de l'indépendance énergétique.

Les trois axes de cette action sont les suivants :

Une politique des prix de l'énergie qui tienne compte de la vérité des coûts. Et c'est parce que nous avons commencé de le faire que l'indice des prix, en ce début d'année, est élevé ;

L'accélération de notre programme électro-nucléaire, qui est la garantie de notre moindre dépendance énergétique dans les années à venir ;

Enfin, la mise en œuvre intensifiée de notre programme d'économies d'énergie, que je peux résumer ainsi : en 1982, les économies d'importations de pétrole seront de 50 millions de tonnes — 30 millions de tonnes grâce au programme électro-nucléaire, 30 millions de tonnes grâce au programme d'économies d'énergie.

Un député communiste. Et le charbon ?

M. le Premier ministre. Le troisième objectif de notre politique sera le maintien de la lutte contre l'inflation.

Notre problème, ce n'est pas l'indice élevé de ce mois-ci, car cet indice porte la trace des décisions prises par le Gouvernement au début de janvier, afin de répercuter la hausse du prix du pétrole brut, pour augmenter le prix de l'électricité — en liaison avec notre programme électro-nucléaire — et le prix du gaz ; ce sont ces augmentations qui ont influé sur cet indice, et ce que nous devons éviter, c'est que viennent s'y greffer des anticipations et des comportements inflationnistes.

C'est la raison pour laquelle le Gouvernement a décidé de renforcer la politique du crédit. Les instructions ont été données par M. le ministre de l'économie au gouverneur de la Banque de France. En particulier, tous les crédits qui sont désencadrés seront progressivement réintégrés dans le système d'encadrement.

En deuxième lieu, la plus grande vigilance sera observée en matière budgétaire.

M. Henri Emmanuelli. Cela fera combien de chômeurs en plus ?

M. le Premier ministre. En troisième lieu, je confirme la stabilisation de la fiscalité indirecte. Depuis 1977, le taux de la T. V. A. n'a pas changé. *(Exclamations sur les bancs des socialistes et des communistes.)* Si j'avais les moyens de le baisser, je le réduirais, car nous avons, en France, une fiscalité indirecte trop forte par rapport à la fiscalité directe.

Nous avons décidé de stabiliser, depuis janvier 1979, la taxe intérieure sur les produits pétroliers ; nous avons, enfin, décidé de plafonner, depuis 1979, les cotisations sociales payées par les entreprises. Je n'ai pas répétant, à droite et à gauche, que nous allons réduire les charges sociales qui pèsent sur les entreprises. Ce que nous faisons est déjà méritoire : nous stabilisons les charges qui pèsent sur les entreprises.

Nous allons, par ailleurs, pratiquer une politique d'encouragement à l'épargne à moyen et à long terme, et puisque M. Mitterrand m'a interrogé à cet égard, je voudrais m'expliquer sur ce point.

Lorsque M. le Président de la République m'a demandé d'étudier un mécanisme de protection des patrimoines, il ne s'agissait nullement d'introduire l'indexation du livret A de la caisse d'épargne.

M. Henri Deschamps. C'est bien dommage !

M. le Premier ministre. Je vais vous dire, monsieur Mitterrand, pourquoi une telle indexation serait une mesure à la fois inadaptée et dangereuse.

L'épargne déposée sur les livrets A n'est pas seulement, comme on peut le croire, une épargne populaire ; 11 p. 100 du nombre total des livrets portent des dépôts qui atteignent 35 000 francs, et ils représentent 50 p. 100 du total des dépôts dans les caisses d'épargne. En outre, indexer les livrets A reviendrait à accorder un avantage important non seulement à tous les détenteurs de ces livrets, mais à tous les détenteurs de livrets analogues, et ce ne sont pas ceux qui ont vécu les débats concernant la fiscalisation du crédit mutuel qui pourraient me démentir.

Pour limiter le bénéfice de l'indexation à la seule épargne populaire — croyez-le bien, ce problème a été sérieusement étudié — il faudrait mettre en place un dispositif lourd, complexe et bureaucratique dont personne ne pourrait garantir l'efficacité.

M. Henri Emmanuelli. On vous donnera des idées !

M. le Premier ministre. Voilà pourquoi l'indexation du livret A serait une mesure inadaptée.

Ce serait, de surcroît, une mesure dangereuse.

Les livrets A bénéficient d'un avantage fiscal important qui revient à porter leur rémunération, si elle était soumise au prélèvement libérateur, à l'heure actuelle, à 10,5 p. 100 environ. Indexer les livrets A reviendrait donc à accroître l'avantage dont bénéficient déjà ceux-ci sur le plan fiscal. De surcroît, on oublie trop souvent que cette épargne, non soumise à impôt, est totalement liquide, c'est-à-dire qu'elle peut être reprise à tout moment. Une telle mesure irait donc à l'encontre de la politique du Gouvernement qui vise à encourager une épargne longue et stable.

M. Henri Emmanuelli. Et le rôle de transformation des banquiers ?

M. le Premier ministre. L'indexation des livrets A serait également une mesure très coûteuse.

Pour la financer, il faudrait soit augmenter le coût des concours qui sont accordés à partir de ces ressources, notamment aux collectivités locales et aux organismes d'H. L. M., soit recourir au budget de l'Etat, et il y a toute chance que l'affaire se terminerait ainsi. Le relèvement d'un point du taux d'intérêt servi sur les livrets A coûterait aujourd'hui 3 600 millions de francs.

Enfin, je crois qu'il ne serait pas bon d'introduire une nouvelle indexation dans une économie qui en compte déjà trop.

Le Gouvernement a adopté une politique de l'épargne qui favorise les placements longs et stables et qui vise à orienter l'épargne vers nos entreprises.

M. Henri Emmanuelli. Pour le plus grand bonheur des agents de change !

M. le Premier ministre. Le Gouvernement s'attache à ce que le taux de rémunération de l'épargne investie en obligations soit supérieur au taux de la hausse des prix. Il a relevé les taux d'intérêt des bons à cinq ans, y compris les bons des groupements régionaux d'épargne et de prévoyance — les G. R. E. P. — qui sont émis par les caisses d'épargne. S'il a donné un avantage fiscal important à l'épargne investie en actions, c'est parce qu'il était nécessaire que nos entreprises puissent bénéficier de ressources supplémentaires et de fonds propres.

Enfin, je ne crois pas que, à l'heure actuelle, la valeur d'ensemble du patrimoine des Français soit profondément menacée, comme d'aucuns tendent à le faire croire, puisque certains éléments de ce patrimoine, détenus par des catégories modestes de la population, ont une valeur d'actif qui a considérablement augmenté au cours de ces dernières années.

Il y a un problème, dont M. le ministre de l'économie m'a entretenu et que nous allons examiner, c'est celui du taux d'intérêt du livret A compte tenu de la structure nouvelle des taux d'intérêt que nous avons mise en application. Selon l'évolution des taux d'intérêt dans les mois à venir, nous tirerons, bien entendu, des conséquences.

Voilà pour ce qui concerne la politique de l'épargne.

Enfin, nous poursuivrons la lutte contre l'inflation en remettant en ordre de façon sérieuse la sécurité sociale.

Je me suis expliqué devant l'Assemblée nationale sur ce point lors des débats qui ont eu lieu à la fin de 1979. Vous me permettez de ne pas revenir sur ce point.

Mais, puisque l'on me parle toujours des indices, je dirai que faire cette politique, c'est évidemment accepter que certains indices soient élevés. Et pourquoi l'acceptons-nous ? Je me permettrai de citer les paroles que le Président de la République a prononcées le 17 septembre 1979 à propos des propositions que je lui avais faites à l'époque, au lendemain des décisions du mois de juin concernant le pétrole : « Je me suis rappelé les reproches que nous nous faisons, par rapport à la crise de 1973-1974, d'avoir réagi avec retard, alors que d'autres pays ont réagi tout de suite. Quels sont ceux qui se sont le mieux tirés de cette crise ? Ce sont ceux qui ont réagi tout de suite. »

Eh bien, en juillet 1979, nous avons réagi tout de suite aux hausses de prix du pétrole brut du premier semestre 1979. Au début de 1980, nous avons réagi tout de suite parce qu'il était nécessaire de le faire. Et nous croyons qu'en agissant de la sorte, quel que soit le désagrément qu'il puisse y avoir à enregistrer des indices de prix élevés, nous contribuons à permettre à l'économie française de mieux faire face aux difficultés qui l'assaillent de toutes parts.

Enfin, le dernier axe de l'action du Gouvernement sera le soutien de l'activité économique pour l'emploi.

Mesdames, messieurs les députés, je vous rappelle qu'au début ou même au milieu de l'année dernière, tout le monde disait qu'à la fin de 1979 nous connaîtrions une récession. Jamais l'activité économique n'a été aussi satisfaisante et elle se poursuit au début de l'année 1980. (Exclamations sur plusieurs bancs des socialistes et des communistes.)

M. Henri Emmanuelli. Vous plaisantez !

Plusieurs députés communistes. Et les faillites ! Et le chômage !

M. le Premier ministre. Par conséquent, je ne vois pas pourquoi des mesures supplémentaires devraient être mises en œuvre.

Je vous rappelle les dispositions qui ont été mises en place pour soutenir l'activité économique : incitations fiscales à l'investissement, votées par le Parlement l'an dernier ; crédits à taux avantageux en faveur des investissements pour l'emploi, pour l'exportation et pour les investissements dans les économies d'énergie ; par ailleurs, le budget a été présenté avec un déficit, ce qui permet de soutenir l'activité par les investissements publics ; enfin, la restauration de la situation financière de nos entreprises est de nature à favoriser l'investissement.

Quant à l'emploi, le troisième pacte pour l'emploi est en application, et il sera mis en œuvre par M. le ministre du travail et de la participation avec une particulière attention.

Pour toutes ces raisons, le Gouvernement ne procédera pas à une nouvelle stimulation de l'activité économique. Il fera comme il a toujours fait : si un ralentissement sensible de l'activité venait à se laisser pressentir, il mettrait alors en œuvre les mesures permettant de soutenir l'activité économique et de lui conserver un rythme compatible avec le rétablissement de nos équilibres extérieurs.

M. Henri Emmanuelli. En janvier 1981 !

M. le Premier ministre. C'est vraiment une obsession, 1981 ! (Rires.)

Enfin, nous ne ferons pas cette politique sans continuer à faire progresser le dialogue social et la participation.

La politique contractuelle sera poursuivie dans le secteur public et elle sera menée de façon raisonnable. Je souhaite une politique conventionnelle plus active dans le secteur privé. Un grand sujet est à l'étude à l'heure actuelle, celui de la durée du travail ; je pense qu'il pourrait être traité, par un accord entre organisations syndicales et patronales, de manière efficace et de manière compatible avec les exigences de l'équilibre de notre économie.

Enfin, de nouveaux progrès seront accomplis dans la voie de la participation, participation aux fruits de l'activité économique et participation aux responsabilités de la gestion dans l'entreprise. (Très bien, très bien ! sur plusieurs bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

Des propositions de loi ou des projets de loi viendront en discussion devant le Parlement au cours de la session de printemps. Je ne doute pas que, sur ces points, la majorité entendra poursuivre la grande œuvre entreprise en 1987 par le général de Gaulle. (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

Mesdames, messieurs les députés, depuis trois ans et demi, le Gouvernement n'a pas eu d'autre souci ni d'autre but que de mettre la France en état de faire face aux nouvelles conditions du monde et de permettre aux Français de sauvegarder le niveau de vie qu'ils avaient acquis grâce à un effort exceptionnel de mutation et de développement pendant trente ans, depuis la fin de la seconde guerre mondiale. On ne peut pas dire que la conjoncture économique internationale ou même la conjoncture politique aient facilité sa tâche, qu'il a cependant assumée sans défaillance.

Aujourd'hui, le Gouvernement n'a pas d'autre souci ni d'autre but que de permettre à la France de surmonter les graves conséquences de la situation économique et politique internationale. Je ne me dissimule pas les obstacles, mais je n'ai pas l'intention, et le Gouvernement avec moi, de faire preuve de complaisance ou d'accommodement. La partie est trop serrée pour la France pour que nous puissions nous permettre le moindre relâchement sur ce point. (*Interruptions sur les bancs des socialistes.*)

Nous allons donc poursuivre la politique de redressement et d'adaptation de l'économie française. Comme au cours des années qui viennent de s'écouler, je suis convaincu que les Français manifesteront clairement leur volonté de poursuivre sur la voie de la discipline et de l'effort. C'est la seule voie qui puisse garantir leur avenir. (*Applaudissements sur les bancs de l'Union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

M. le président. Mes chers collègues, je souhaite vous consulter afin d'essayer d'harmoniser nos horaires de travail avec vos obligations personnelles.

Nous pourrions arrêter nos travaux vers dix-neuf heures pour les reprendre à vingt et une heures trente. C'est une première formule.

Mais un certain nombre d'entre vous m'ont suggéré de faire une séance non stop de manière que nous abordions les deux votes à l'heure du dîner : compte tenu des explications de vote, le débat devrait encore durer deux heures quarante-cinq, ce qui nous mènerait aux environs de vingt heures quinze. Voilà la seconde formule que je vous propose.

Quelle solution préférez-vous, mes chers collègues ?

De nombreux députés. La seconde formule, monsieur le président.

M. le président. Y voyez-vous un inconvénient, monsieur le Premier ministre ?

M. le Premier ministre. Aucun, monsieur le président.

M. le président. Il en est ainsi décidé.

La parole est à M. Ducoloné.

M. Guy Ducoloné. Monsieur le Premier ministre, mesdames, messieurs, depuis un certain temps le thème des droits de l'homme est fort répandu dans l'ensemble des organes de propagande et d'information. Ce serait une excellente chose, s'il n'y avait pas d'arrière-pensée politique chez ceux qui en parlent le plus et surtout s'il ne s'agissait pas essentiellement de s'en servir d'instrument pour la lutte anticommuniste.

Pour nous, communistes français, le respect et la défense des droits de l'homme ne sont ni sélectifs ni de simples questions de tactiques ou d'opportunités politiques.

Nous sommes contre tous les emprisonnements pour délit d'opinion, où qu'ils se produisent, mais nous sommes aussi contre la répression à l'égard de ceux qui agissent pour améliorer leurs conditions d'existence.

Nous nous opposons aux décisions administratives ou répressives prises dans certains pays socialistes vis-à-vis d'opposants, mais nous sommes également — et trop souvent, pour ne pas dire toujours, seuls — contre la pratique des interdictions professionnelles.

Parce que nous sommes pour les droits de l'homme, je veux profiter de cette discussion pour dénoncer ici l'offensive, tantôt ouverte, tantôt souterraine et pernicieuse, contre les libertés syndicales et politiques, ainsi que les atteintes souvent délibérées contre le droit au travail.

La crise économique et le prix du pétrole — on vient d'y revenir encore — sont invoqués en permanence par le Gouvernement et le patronat pour faire accepter les sacrifices, les licenciements et les fermetures d'usines mais jamais personne, hormis nous, ne parle des super-profits des pétroliers ou des grandes multinationales.

M. Emmanuel Hamel. Etrangères !

M. Guy Ducoloné. Je ne sais, monsieur le Premier ministre, si vous êtes, vous aussi, un « calculateur », comme vous le disiez tout à l'heure : mais il semble que cette donnée, les super-profits, n'entre jamais dans vos calculs !

M. André Soury et M. Jean Jarosz. Très bien !

M. Guy Ducoloné. On ne parle pas davantage de la liquidation délibérée d'usines au nom du sacro-saint profit des actionnaires. En revanche, dans les rangs des partis de droite...

M. Emmanuel Hamel. Pas de droite !

M. Guy Ducoloné. ... qui montrent, on le voit à leurs bancs vides, tout l'intérêt qu'ils portent à un tel débat, en dehors du présent « de service »...

M. Emmanuel Hamel. Il me plaît de servir !

M. Guy Ducoloné. ... on trouve des artisans du combat contre les travailleurs, les auteurs de propositions tendant à limiter le droit de grève dans telle ou telle entreprise nationale, ou encore des hommes qui proposent de s'en prendre aux œuvres sociales d'Electricité de France.

Alors que ces campagnes se développent, on assiste à la mise sur le pavé, au mépris du droit des gens, de dizaines de milliers de travailleurs, ouvriers, employés et cadres. Dans le même temps, on apprend que le ministère de l'intérieur veut installer le « fichage électronique » des travailleurs immigrés. On entrave l'activité des délégués syndicaux, représentants de leur syndicat, élus au comité d'entreprise ou délégués du personnel. Pour tenter d'empêcher tous les mouvements, ou pour essayer de limiter ceux-ci, certains employeurs, comme ceux de la Thomson-C.S.F., utilisent les sanctions financières avec des retenues qui atteignent jusqu'à 50 p. 100 du salaire ! Et les délégués syndicaux sont les plus touchés.

L'énumération de ces atteintes aux libertés serait longue, ainsi que celle des activités fascistes qu'elles encouragent et nourrissent.

Je me bornerai à reprendre quelques titres du quotidien *L'Humanité* pour la seule semaine du 11 au 16 février — ils ne datent pas de longtemps, vous le constatez.

Lundi 11 : « Mohammed Dahmani a été blessé d'une balle au ventre devant l'usine Triga, en grève à Venas, Vaucluse » ; « les ouvrières de l'entreprise Carcel, à Toulouse, sont expulsées par la police ».

Mardi 12 : les C. R. S. interviennent contre des manifestants à Marseille.

Mercredi 13 : suite à des brimades patronales, un militant C. G. T., O. S. de vingt-six ans, de l'usine Peugeot, se suicide ; en uniformes noirs, bottés et armés, des fascistes élisent domicile à Paris, sans être inquiétés.

Jeudi 14 : par leur action, les travailleurs de la S. N. I. A. S., à Saint-Nazaire, font échec au filtrage antigreve ; la fédération C. G. T. des affaires sociales dénonce les interdits professionnels et la multiplication des sanctions.

Vendredi 15 : le siège de l'union générale des Vietnamiens en France est saccagé. Un homme de soixante-quinze ans, seul présent, est blessé à coups de barre de fer,

Samedi 16 : alors que 30 000 jeunes reçus au concours d'admission des P. T. T. attendent une nomination, le secrétariat d'Etat embauche des jeunes de moins de dix-huit ans, payés au quart du S. M. I. C. Le patronat multiplie les atteintes à l'exercice du droit syndical des cadres à la libre expression, par une utilisation abusive de l'obligation de loyauté, sous forme de menaces, de sanctions et de licenciements.

Les atteintes aux libertés, on le voit, sont multiples et multiformes.

Chez Renault-Billancourt, les communistes mènent une bataille d'envergure contre le démantèlement de l'usine et pour sa modernisation. Là, si la pratique des interdits professionnels n'existe pas ouvertement, il est de bon ton d'inviter, confidentiellement, les techniciens, les ingénieurs et même les ouvriers à cesser d'afficher leurs opinions favorables au parti communiste français s'ils veulent accéder à la promotion et aux responsabilités.

Le syndicat C. G. T. de cette entreprise, qui a fait des propositions constructives et réalistes pour le maintien de l'emploi et la diversification de la production, a été délibérément écarté d'un débat sur l'automobile aux « Dossiers de l'écran », sur Antenne 2.

Voici un autre exemple.

A Montreuil, en Seine-Saint-Denis, un travailleur de l'entreprise Pesty-Technomed avait récemment accompagné notre collègue Louis Odru, député de Montreuil, au ministère de l'industrie pour y défendre le droit au travail des cent dix personnes employées dans l'entreprise et toutes menacées de licenciement. A son retour, il a été frappé d'une sanction de trois jours de mise à pied par le président-directeur général, liquidateur de l'entreprise, qui, par ailleurs, dépend d'un trust étranger.

Pour sa part, le Gouvernement n'est pas en retard dans ce domaine. Au début de cette année, des ingénieurs de l'aviation civile d'Orly, doit-on le rappeler, ont été brusquement mutés — véritable assignation à résidence — l'un à Clermont-Ferrand, l'autre à Nancy, un troisième à Nantes. On leur reproche d'avoir participé au mouvement de la navigation aérienne et surtout, car c'est une circonstance aggravante, d'être syndiqués à l'union générale des ingénieurs, cadres et techniciens C.G.T.

Lorsque Pierre Juquin a dénoncé à cette tribune les méthodes de Peugeot, qui fiche chaque ouvrier, et donne des notes sur « l'attachement à l'entreprise », en montrant que les militants C.G.T. ou C.F.D.T. étaient dans tous les cas mal notés, il s'est trouvé ici certains pour ricaner. Lorsque la C.G.T., dans une tribune dite libre, à FR3, dit que « la direction de Peugeot a acculé un jeune militant au suicide », la direction de FR3 censure. Et, remarquons-le, les vaillants défenseurs des droits de l'homme ne disent rien : ni sur le fichage, ni sur le suicide, ni sur la censure ! Non, ils s'en prennent à la C.G.T. ou au parti communiste français et à ses dirigeants !

Ces atteintes au simple droit syndical ou à l'exercice du droit de grève ne sont-elles pas multipliées pour tenter d'intimider les travailleurs et de mettre en cause leurs actions ? S'il en est qui pensent y réussir, ils se trompent, car la lutte des salariés ira en se développant et elle aura toujours pour la soutenir le parti communiste français et ses élus.

Comment d'ailleurs pourrait-il en être autrement lorsque le simple droit au travail est bafoué ? Les dirigeants d'entreprise peuvent fermer les usines ou licencier les salariés en toute impunité : les C.R.S. n'interviennent que contre les travailleurs qui veulent empêcher la fermeture !

Les exemples où le Gouvernement laisse faire, alors qu'il pourrait et devrait intervenir, sont nombreux. Pardonnez-moi de citer longuement un cas significatif, à mon avis. Il est d'ailleurs bien connu du Gouvernement. Il s'agit du groupe Gévelot et de sa filiale, la société française de munitions. Cette dernière a des entreprises à Issy-les-Moulineaux, dans les Hauts-de-Seine, à Survilliers, dans le Val-d'Oise, à Pitres, dans l'Eure, et aussi à Clérieux, dans la Drôme. Mille huit cents personnes y sont employées, mais il convient d'y en ajouter plusieurs centaines d'autres qui travaillent dans des filiales ou chez des sous-traitants. En janvier dernier, subitement, le président-directeur général démissionne. Aucun candidat ne se proposant, le tribunal de commerce est saisi et le 31 janvier le règlement judiciaire est prononcé. Pour empêcher les licenciements, mon collègue Henry Canacos et moi avons effectué des démarches dans les ministères. Or elles se heurtent au jeu du : « Ce n'est pas moi, c'est l'autre. »

Le ministère du travail déclare n'être compétent qu'en cas de licenciements et être désarmé dans la mesure où un règlement judiciaire est prononcé.

Le ministère de l'industrie dit n'être en mesure de favoriser le redémarrage qu'après que de nouveaux investisseurs se seront manifestés.

Le ministère de la défense précise que les marchés d'Etat, passés avec Gévelot ou la S.F.M., posent un problème puisqu'il y a règlement judiciaire et qu'un dirigeant de la S.F.M., l'ex-président-directeur général démissionnaire, mais toujours actionnaire et aussi directeur général de Gévelot, est inculpé dans une affaire de trafic d'armes. Peut-être ajouterait-il, aujourd'hui, puisque l'information a été donnée, qu'un colonel, attaché au service du ministère de la défense, est inculpé dans une affaire de « pots-de-vin » avec la même société française de munitions.

Ne faut-il pas alors, monsieur le Premier ministre, et c'est le sens de la demande que je vous ai adressée par une lettre du 14 février dernier, réaliser une coordination interministérielle afin de sauvegarder l'emploi de ces travailleurs ? Vous parliez tout à l'heure de la participation. Quelle est leur participation, si ce n'est qu'ils sont à la merci de l'attitude de leurs dirigeants ? J'observe d'ailleurs que la filiale S. F. M. a été constituée, comme par hasard, le 1^{er} janvier 1978. Pour leur part, les syndicats proposent que se tienne une « table

ronde ». Dois-je m'étonner de n'avoir reçu aucune réponse à ma lettre ? Oui, je vois que vous regardez sa date, mais j'ai les travailleurs c'est une question de jours !

Soyez persuadé que ma ténacité, comme celle des salariés des diverses entreprises du groupe, n'est pas à bout : la lutte s'amplifie dans la plus large union. Elle ira jusqu'au bout car, ensemble, nous voulons sauver les entreprises et l'emploi.

Je sais que vous êtes très occupé, monsieur le Premier ministre. En outre, vous trouvez « dérisoire » tout ce qui ne va pas dans le sens de vos thèses. Je sais aussi que les entreprises menacées, dont celle que je viens de citer, représentent moins de 3 000 personnes : cela fait peu, comparé au 1 500 000 demandeurs d'emplois officiellement recensés.

Mais l'accumulation des fermetures de petites et moyennes entreprises crée le désordre économique. Et ce sont des centaines de milliers de familles qui se trouvent dans la gêne parce qu'elles sont privées de ce droit essentiel de l'homme, le droit au travail.

Vous parlez tout à l'heure du pouvoir d'achat. Mais pourquoi isolez-vous les catégories ? Pourquoi n'y faites-vous pas entrer l'ensemble des sans-travail, dont un grand nombre ne touchent plus de ressources suffisantes ?

Faut-il mentionner encore les plans, cyniquement avoués, du patronat, auquel le Gouvernement laisse les mains libres ? Dans le département des Hauts-de-Seine, que je représente ici, 45 000 emplois industriels ont été supprimés au cours des sept dernières années. Des centaines de petites et moyennes entreprises, qui forment le tissu industriel, ont été liquidées.

Mais ce n'est pas encore suffisant : un programme de démantèlement de la régie Renault, à Billancourt, est préparé. Dans l'immediat on envisage 5 000 licenciements. Les usines Citroën de Nanterre, de Clichy, d'Asnières, de Levallois sont menacées. Celle de Paris a été fermée, transférée à Aulnay.

La direction de la Thomson-C. S. F. prévoit de supprimer 3 500 emplois dans ses usines des Hauts-de-Seine durant la période 1980 à 1983 — la plupart d'ailleurs après 1981 : vous semblez vous étonner de cette échéance, mais on la comprend ; 1 700 autres emplois doivent disparaître dans les usines du groupe situées dans les autres départements de l'Île-de-France. Pour la seule usine de Montreuil, 400 des 600 emplois actuels doivent disparaître.

Serait-ce que cela, pour reprendre un argument cher à la D. A. T. A. R. — qui justifie ainsi la désindustrialisation de la région parisienne — va créer des emplois en province ? En fait, durant la même période 1980-1983, les effectifs prévus pour la Thomson-C. S. F. en province ne progresseront que de 490, soit un déficit global d'emplois de 4 800 pour ce groupe.

Est-ce en fonction de ce plan que la direction du groupe est si intransigeante vis-à-vis des travailleurs qui luttent, depuis un certain nombre de semaines, pour obtenir l'amélioration de leur salaire ainsi que de leurs conditions de travail ? Cette attitude de refus est d'autant plus étrange, voire inadmissible, que ces travailleurs demandent qu'il n'y ait pas de salaires inférieurs à ce que M. Lionel Stolérin indiquait récemment vouloir gagner s'il était ouvrier, soit 3 000 francs par mois. Il est vrai que M. Stolérin qui, comme le Président de la République, parlait devant les meilleurs ouvriers de France, n'a pas eu un mot sur le chômage !

Parce que cette situation existe, parce que le Gouvernement est complice du grand patronat, qui ne voit que la réalisation de son plus grand profit, les travailleurs de toutes les catégories ont raison de s'unir et de mener la lutte. Ils auront toujours avec eux les députés communistes ainsi que l'ensemble des militants du parti communiste français.

En luttant pour leur droit au travail, les salariés menacés de licenciement ou de la fermeture de leur entreprise agissent dans l'intérêt national. Mais ils défendent également leur dignité d'hommes, leur droit et leur liberté. (Applaudissements sur les bancs des communistes.)

M. le président. La parole est à M. Autain.

M. François Autain. Monsieur le Premier ministre, les dernières mesures que vous venez de prendre dans le domaine de la santé et de la sécurité sociale semblent indiquer que vous refusez d'admettre que la santé fait dorénavant partie intégrante du patrimoine des Français. Elles démontrent même, au contraire, que vous êtes désormais décidé à aller très loin dans la remise en cause de notre système de protection sociale. En effet, vous n'hésitez pas, au mépris des aspirations de notre peuple, à vous attaquer au principe de la solidarité.

Pour nous, socialistes, l'aspiration à vivre mieux est à la fois le fondement et la finalité du développement économique de notre pays. La satisfaction de cette aspiration ne passe pas seulement par l'acquisition des biens marchands, elle suppose également la sécurité de l'emploi ; elle passe par l'exigence d'une vie saine et équilibrée.

Or, alors que vous n'êtes même plus en mesure actuellement de garantir ni le pouvoir d'achat ni le droit au travail, vous voulez maintenant, en outre, retirer aux Français le droit à la santé, droit pourtant inscrit dans notre Constitution. En ramenant les problèmes de santé à des ajustements comptables, comme vous l'avez fait ou comme l'a fait le ministre de la santé et de la sécurité sociale, vous ne pouvez trouver d'autre solution que la réduction autoritaire des coûts — selon le dicton populaire, à question idiote, réponse idiote !

M. Guy Bêche. Très bien !

M. François Autain. Pour étayer mon propos, je citerai quelques exemples. Le premier d'entre eux concerne le ticket modérateur d'ordre public, type même de la mesure dont l'idée ne peut germer que dans la tête d'un technocrate.

Bien qu'elle ait été prévue par l'ordonnance du 21 août 1967, aucun gouvernement, aucun de vos prédécesseurs n'avait osé la mettre en application. On avait même pu penser — et nous, socialistes, étions de ceux-là — que cette mesure, particulièrement injuste et inacceptable, avait été abandonnée. Nous avions pris les positions que vous savez sur les ordonnances de 1967 relatives à la sécurité sociale. Non seulement nous avions voté contre la loi d'application autorisant le Gouvernement à agir par voie d'ordonnance, mais également contre la loi de ratification du 31 juillet 1968 et, depuis, nous n'avons cessé de réclamer son abrogation. Nous venons, de plus, de déposer une proposition de loi portant suppression de ce ticket modérateur d'ordre public.

Son instauration est en effet ressentie par la majorité de la population comme une mesure vexatoire qui s'attaque au principe de la liberté d'assurance dans le domaine de la santé alors que cette liberté demeure entière pour tous les autres risques.

Elle est, de surcroît, considérée comme inutile car il est tout à fait illusoire de soutenir que le ticket modérateur d'ordre public diminuera les dépenses de consommation médicale. En effet, et toutes les études statistiques actuellement disponibles permettent d'être formel sur ce point, les mutualistes assurés sociaux ne consomment pas davantage, et même moins, que les assurés non mutualistes. Bien plus, la facilité donnée aux mutualistes d'accéder aux premiers soins a pour conséquence de réduire les dépenses hospitalières dont on connaît l'ampleur : 54 p. 100 des dépenses de l'assurance maladie. Il est vrai que dans ce domaine, comme nous allons le voir tout à l'heure, votre ministre de la santé dispose d'une recette infallible, la circulaire du 29 mars 1979.

Enfin, il est incohérent d'interdire aux mutualistes de se couvrir librement pour leurs frais normaux de maladie, alors que d'autres organismes de prévoyance peuvent continuer d'assurer les dépassements de tarifs d'honoraires, que des systèmes d'assurances entourés d'une large publicité offrent aux assurés de s'enrichir s'ils viennent à être hospitalisés et que la formule du pharmacologue, qui vient d'être lancée, donne l'impression que les médicaments sont gratuits. Non, rien ne peut justifier une telle mesure, sinon la volonté de briser la mutualité, volonté qui n'est pas innocente, d'ailleurs, puisque c'est autour des mutuelles que le monde ouvrier a commencé à s'organiser.

Votre démarche, qui est celle du libéralisme, suit celle du patronat. Or la logique du profit est incompatible avec l'esprit qui anime les mutualistes. Aussi, prenez garde : vous ne pourrez pas, j'en suis convaincu, bafouer ainsi impunément les principes de la mutualité. Le monde du travail et les vingt-trois millions de mutualistes ne vous en laisseront pas la possibilité.

Pour les dépenses d'hospitalisation, vous avez, je le rappelle tout à l'heure, eu recours à la circulaire du 29 mars 1979. Vous avez voulu faire des agents hospitaliers et des médecins les grands coupables du déficit de la sécurité sociale. Par des mesures brutales, vous avez essayé de freiner de façon drastique la progression des dépenses de santé dans le secteur hospitalier, au mépris des conséquences éventuelles sur la qualité des soins dispensés. L'objectif n'était pas de mieux soigner, mais de moins dépenser, au risque de mettre en péril ce service public qu'est l'hôpital.

Aujourd'hui, avec quelques mois de recul, quel est le bilan ?

La loi portant réforme des équipements hospitaliers, votée par le Parlement malgré l'opposition des socialistes, restreint considérablement et dangereusement les prérogatives des conseils d'administration des hôpitaux, puisqu'elle permet au ministre de la santé de passer outre à leur avis pour fermer des services. Cette loi est grave car elle est en contradiction totale avec la volonté proclamée par le Président de la République de renforcer les libertés locales et les pouvoirs des corps intermédiaires.

La circulaire du 29 mars 1979 est injuste, illégale et inégalitaire car elle épargne l'hospitalisation privée mais vise à supprimer les budgets supplémentaires. Elle porte ainsi une nouvelle atteinte aux pouvoirs des conseils d'administration. Il est vrai que vous n'avez même pas pu l'appliquer puisque 260 de ces budgets supplémentaires ont quand même été votés.

La majoration autorisée pour 1980 — 11,30 p. 100 — est totalement irréaliste. Comment pourrait-il en être autrement alors que vous avez consenti pour le budget de la nation une augmentation de 14 p. 100 ?

Ici, l'échec de votre politique est patent : l'augmentation des budgets des hôpitaux sera en effet supérieure à 11,80 p. 100, celle des centres hospitaliers sera de 14 p. 100 en moyenne et celle des centres hospitaliers régionaux de quelque 16 p. 100.

Aucune création de postes ne pourra avoir lieu cette année alors que, sur ce point, on enregistre de très nombreuses insuffisances. Ainsi certains établissements comptent moins d'un agent par lit, alors que la moyenne est de deux à trois agents dans les établissements de la plupart de nos pays voisins.

Comment, dans ces conditions, envisager une humanisation de hôpitaux si vous refusez d'humaniser les conditions de travail d'un personnel à 80 p. 100 féminin, soumis à des horaires et à un environnement parmi les plus défavorables ?

M. Louis Darinot. Et des services sont fermés !

M. François Autain. Il serait tout à fait illusoire de penser que l'on peut atteindre cet objectif sans un renforcement des effectifs.

Si l'on ajoute les effets désastreux de la loi, votée à la hâte, portant réforme des études médicales sur le fonctionnement des hôpitaux de deuxième catégorie, dont les effectifs d'internes seront réduits de 60 p. 100, on comprend l'inquiétude légitime des Français devant ce qu'il n'est pas trop fort d'appeler une politique d'asphyxie de ce service public qu'est l'hôpital.

Pour être complet, il faudrait ajouter à toutes ces mesures celles dont on a quelquefois sous-estimé la portée ou dont on a moins parlé, mais qui sont tout aussi dangereuses car elles ont pour résultat d'augmenter les dépenses mises à la charge des assurés : l'accroissement du ticket modérateur sur les médicaments, sur les transports sanitaires, sur les cures thermales en 1976 et la réforme du régime de la vingt-sixième maladie depuis le décret du 8 janvier 1980. En effet, la prise en charge à 100 p. 100 ne s'applique pour cette maladie qu'au-delà de 80 francs à la charge de l'assuré.

Mais toutes ces mesures, n'en doutons pas, ne sont qu'un hors-d'œuvre avant le plat de résistance qui doit nous être servi au cours de la session ordinaire de printemps.

Nous en étions, jusqu'à présent, au stade du grignotage de l'institution. Avec ce projet, très voisin de la proposition de loi Berger, nous en serons alors au moment de l'attaque décisive. Pour simplifier, je ne parlerai que d'un de ses aspects, le transfert de la gestion des accidents de la circulation aux organismes d'assurances privés. Ce projet est particulièrement inquiétant car il est en contradiction avec le principe fondamental posé par l'article 1^{er} du code de la sécurité sociale selon lequel tout assuré social — c'est-à-dire aujourd'hui pratiquement toute personne, active ou non — a droit à la prise en charge de toutes les conséquences entraînées par une atteinte à son intégrité physique, quelles qu'en soient la cause, l'importance et la durée.

Or, exclure, comme vous le proposez, du champ d'application de l'assurance-maladie les dommages corporels occasionnés par les accidents de la circulation, représente l'exemple type du démantèlement de l'institution et de la privatisation partielle de son fonctionnement. Il n'y aurait, ensuite, aucune raison de ne pas étendre cette mesure à tous les accidents sportifs, puis aux accidents à domicile, aux accidents du travail, à la pathologie du tabagisme et de l'alcoolisme, au nom de la responsabilisation de l'assuré, puis — pourquoi pas ? — aux conséquences de l'absence d'hygiène alimentaire.

Cette énumération ne fait que reprendre celle du rapport sur la protection sociale de l'entreprise présenté le 16 janvier 1979 par M. Chotard à l'assemblée générale du C.N.P.F.

Est-il possible que vous manquez à ce point d'imagination pour exécuter aussi docilement, jusque dans le détail, une politique conforme aux désirs du grand patronat ?

Exclure progressivement, en totalité ou en partie, du champ de l'assurance-maladie le remboursement des honoraires des médecins semble constituer, à l'heure qu'il est, l'autre volet de votre politique de démantèlement.

Après avoir pris les médecins comme boucs émissaires du prétendu déficit de la sécurité sociale en leur infligeant le système de l'enveloppe globale qui porte atteinte à leur indépendance professionnelle, vous recherchez aujourd'hui leur complicité, par directeur de la caisse interposé, pour adopter une nouvelle convention, très provisoire d'ailleurs puisqu'elle ne serait prévue que pour deux ans et dont le but véritable est de faire basculer une partie importante de la population vers un secteur moins remboursé.

Ces mesures inquiètent vivement les socialistes, et c'est pourquoi j'avais demandé la convocation de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales afin qu'elle procède d'urgence à l'audition du ministre de la santé et de la sécurité sociale. Je n'ai pas reçu de réponse positive. Bien plus, j'ai appris qu'en ce moment même ce dernier donnait une conférence de presse. Cette façon de procéder est une illustration du peu d'intérêt qu'il accorde à la représentation nationale. Sur des problèmes aussi graves, c'est au Parlement d'être le premier informé.

M. Emmanuel Hamel. Nous lirons demain avec intérêt les déclarations de M. le ministre de la santé.

M. François Autain. L'ajournement, hier, de la négociation en cours entre les médecins et la sécurité sociale atteste, s'il en était besoin, que votre objectif n'est pas encore atteint.

En effet, les médecins, dans leur grande majorité, sont attachés au système conventionnel qui, tout en préservant leur indépendance technique, intellectuelle et matérielle, permet le libre accès de chacun aux soins et la mise à la disposition de tous du progrès médical. Tous ces aspects positifs qui conditionnent la qualité de notre système de soins sont secondaires, pour vous et votre gouvernement, au regard du coût qu'ils représentent.

A la limite, toute nouvelle convention, aussi restrictive soit-elle, constitue une entrave à la poursuite de votre politique sommaire de réduction autoritaire de dépenses de santé. C'est pourquoi, j'imagine, vous seriez sans déplaisir le corps médical rejeter purement et simplement votre système à double secteur qui vise à instaurer une médecine au rabais, contingentée et une médecine de luxe réservée aux nantis. Vous pourriez ainsi limiter les remboursements, tandis que les médecins, eux, pourraient fixer leurs honoraires au niveau qui leur semble bon. Les malades n'auraient alors que leurs yeux pour pleurer et que leur porte-monnaie à ouvrir. Le corps médical, dans son ensemble, paraît avoir un comportement plus responsable que celui du Gouvernement. Il est vrai que les médecins ont une connaissance de la maladie, de la détresse humaine, plus concrète que les quelques technocrates qui inspirent vos décisions.

Ces quelques exemples que je viens d'énoncer suffisent à montrer que vous n'avez pas de politique de santé.

En revanche, ce que je sais, c'est que vous cherchez par tous les moyens — et c'est presque devenu une obsession pour le Gouvernement — à réaliser des économies, quoi qu'il en coûte, oserai-je dire, pour la santé de vos semblables.

Vous savez sans doute que la santé peut aussi être source de profits : certains investissent dans la santé comme on investit dans la pierre ou dans l'électroménager et réalisent plus de profits que vous ne parvenez à faire d'économies.

C'est le cas, entre autres, des laboratoires pharmaceutiques. Il ne me semble pas inutile d'en dire quelques mots. On a beaucoup parlé, au cours de la période écoulée, de leurs difficultés, consécutives au blocage du prix des médicaments. Or votre gouvernement vient récemment de libérer les prix. J'ai même lu que vous veniez d'arrêter les grandes lignes d'un assouplissement de la réglementation actuelle des prix des médicaments et que M. le ministre de la santé devait, le 10 mars prochain, se rendre à Lyon à l'Institut de la pharmacie industrielle pour y représenter le « plan-médicament » du Gouvernement.

J'en profite pour verser au dossier ce problème toujours en suspens des majorations frauduleuses auxquelles donne lieu l'importation de principes actifs destinés à la fabrication des spécialités pharmaceutiques.

Le système consiste, pour la maison mère d'une firme multinationale, à vendre à ses filiales implantées à l'étranger des matières premières nécessaires à la fabrication des médicaments dans les pays concernés à un prix cinq à six fois supérieur à leur valeur réelle.

Ainsi, un médicament comme le valium, vendu par Hoffmann-La Roche 200 francs le kilo en Italie, est importé en France au prix de 12 500 francs le kilo. Tel autre, le librium, est vendu 140 francs le kilo aux Etats-Unis et 7 000 francs dans notre pays, soit un prix cinquante fois supérieur.

Encore un autre exemple : le Primpéran, dont le principe actif est la métaclopramide, est fabriqué à Caen par le laboratoire Deloire où il est vendu au prix de 100 francs le kilo ; après avoir circulé de filiale en filiale à travers la Belgique et la Suisse, il sera revendu en France à 4 000 francs le kilo ; on pourrait ainsi multiplier les exemples.

On devine le grave préjudice que ces pratiques font subir à la sécurité sociale. Non seulement il est difficile de déterminer avec exactitude le prix de vente au public des spécialités, faute de pouvoir déterminer avec une approximation suffisante le prix des matières premières, mais il en résulte aussi un surcoût pour la sécurité sociale, surcoût qu'on a pu chiffrer. Ainsi, la surfacturation frauduleuse constatée sur les cinq dernières années — et l'on peut donc supposer que la fraude réelle va bien au-delà — atteint au moins 1,5 milliard de francs, ce qui représente pour la sécurité sociale un surcoût de quelque 9 milliards de francs.

Il s'agit là d'un racket colossal, qui n'a pas l'air de vous émouvoir, monsieur le Premier ministre, d'un trafic de la drogue non moins scandaleux que l'autre, mais inexplicablement passé sous silence.

Pour ce racket, personne encore n'est allé en prison. Il semble se poursuivre bon an mal an sous l'œil bienveillant du ministre de l'économie, du ministre de la santé et de la sécurité sociale ainsi que du vôtre, tous trois étant sans doute trop occupés à rechercher des sources d'économies ou des recettes supplémentaires en taxant, par exemple, les retraites du régime général pour un rendement qui ne dépassera pas 1,5 milliard de francs, soit cinq fois moins que le manque à gagner résultant de la fraude fiscale.

Je ne doute pas, monsieur le Premier ministre, que ces scandales vous révoltent et que vous mettiez tout en œuvre pour intervenir afin de mettre fin à ces pratiques frauduleuses.

Comme l'ont montré diverses interventions du Président de la République, le discours sur le risque de guerre est à la mode. M. Giscard d'Estaing l'a évoqué dans ses vœux aux Français pour 1980 afin de mieux masquer la réalité de sa politique intérieure. Mais la seule guerre qui existe, c'est celle que vous menez contre les Françaises et les Français. Vous portez atteinte à l'esprit de la Libération, au droit à la santé reconnu dans le préambule de la Constitution. Vous pouvez être certain que les socialistes, au-delà du débat qui nous émeut aujourd'hui, sauront être fidèles, avec leur projet, à votre politique. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

M. le président. La parole est à Mme Goutmann.

Mme Marie-Thérèse Goutmann. Monsieur le Premier ministre, depuis des années, vous affirmez, et vous venez de le confirmer aujourd'hui, que votre politique a pour but de juguler l'inflation et de maintenir le pouvoir d'achat des Français. Vous vous appuyez pour vos démonstrations sur des chiffres, des statistiques, des comparaisons. Or tout cela n'est que falsification et mensonge. Si je voulais, comme vous, m'appuyer uniquement sur les chiffres — et cette gymnastique, audacieuse et même extravagante à laquelle vous venez de vous livrer n'est pas sérieuse de la part d'un économiste — je pourrais aisément démontrer que votre politique est en fait délibérément inflationniste et qu'elle organise volontairement la baisse du pouvoir d'achat des travailleurs et de leurs familles car elle ne vise qu'à favoriser le redéploiement de quelques firmes monopolistes à base française. Vous l'avez d'ailleurs reconnu implicitement en évoquant le redressement et la solidité de notre économie, redressement et solidité dont ne profitent que certains.

Mais, le plus clair, c'est votre refus de prendre en compte les drames humains qui résultent de votre politique. C'est votre volonté d'ignorer les inégalités, la misère, le désespoir qu'engendrent des orientations dictées par le froid calcul du profit. C'est

la volonté d'ignorer la colère des millions d'hommes, de femmes, de jeunes, d'enfants dont vous bafouer la dignité et que vous contraignez à l'humiliation.

Le bilan de l'année 1979 est désastreux mais révélateur : 130 000 demandeurs d'emploi en plus, soit une augmentation de 10 p. 100 en un an, ce qui porte le chiffre officiel des chômeurs à 1 485 000 dont plus de 800 000 femmes. Mais, compte tenu des manipulations auxquelles vous vous livrez, nous savons que le chômage frappe, en réalité, plus de 1 900 000 personnes.

La hausse des prix dépasse 13 p. 100 alors que vous annoncez 8,5 p. 100 au début de l'année 1979. On constate dans le même temps que les tarifs industriels ont augmenté de 13,5 p. 100 alors que l'augmentation en 1978 était de 9,8 p. 100.

Pour justifier la montée en flèche des tarifs, vous mettez en avant, une fois encore, la hausse des prix des produits pétroliers. Or la hausse des tarifs pétroliers a dépassé de beaucoup la simple répercussion de la revalorisation du prix du brut.

Les hausses répétées de ces produits ont permis aux compagnies pétrolières de doubler, voire de tripler leurs profits en 1979 et de réaliser 9 milliards de plus-value sur la simple revalorisation des stocks.

En revanche, le fuel domestique accuse une hausse de plus de 67 p. 100, hausse qui frappe de plein fouet les catégories sociales les plus défavorisées.

Vous avez également contingenté la consommation des particuliers et des collectivités locales et supprimé la concurrence. Vous refusez d'accorder la détaxation de ces produits aux communes contraintes, de cette façon de faire payer une seconde fois la facture aux Français par le biais des impôts locaux. C'est là encore une façon de diminuer le pouvoir d'achat des travailleurs.

La mise en coupe réglée des collectivités locales fait partie de votre arsenal contre le pouvoir d'achat des familles.

Toujours au nom de la lutte contre l'inflation, la Banque de France vient de procéder à la hausse du coût du crédit. Cette mesure ne gênera nullement les groupes multinationaux qui peuvent se procurer de l'argent sur les différentes places financières et qui peuvent, grâce à la liberté totale des prix, répercuter son coût d'obtention dans les prix de vente.

En revanche, les consommateurs modestes vont encore payer l'addition.

Le coût du crédit devenant insupportable pour eux, une nouvelle baisse de la consommation est donc à prévoir, ce qui signifie de nouvelles hausses des prix des entreprises pour compenser la perte des débouchés et un accroissement du nombre des chômeurs pour 1980. Malgré vos déclarations léni-fiantes, nous savons bien que le chômage va augmenter : c'est d'ailleurs inscrit dans le VIII^e Plan et dans les perspectives de l'O. C. D. E.

Votre politique relance l'inflation et conduit le pays toujours plus loin dans la voie du déclin.

Le blocage des salaires, la vie chère et le prélèvement au titre de la sécurité sociale ont entraîné une perte de 4 p. 100 en moyenne du pouvoir d'achat des salaires entre octobre 1978 et octobre 1979. A quoi s'ajoute une aggravation des conditions de travail, comme en témoigne la multiplication des accidents du travail.

Puisque vous avez tenu, avec un certain cynisme, à rendre hommage aux travailleurs parce qu'ils accepteraient, selon vous, la limitation de l'augmentation des rémunérations et parce qu'ils ont contribué au redressement économique du pays, je vous dis clairement : les travailleurs n'ont pas besoin d'un hommage ; ils ne le demandent pas. Au moment où l'on assiste à l'augmentation spectaculaire des profits des grandes sociétés, ce qu'ils exigent, c'est de bénéficier réellement des richesses qu'ils produisent. (Applaudissements sur les bancs des communistes.)

La récente mesure de libération totale des prix industriels provoque une hausse de 2,2 p. 100 pour le seul mois de janvier 1980. Ces augmentations portent particulièrement sur le logement 4 p. 100 — les transports et les télécommunications 3,1 p. 100 — la santé 2,9 p. 100 et l'alimentation 1,8 p. 100.

Pour se loger, les familles devront payer 17,8 milliards de francs de plus cette année, tandis que votre politique place les offices d'H. L. M. dans l'impasse, que les cités ouvrières sont laissées sans entretien et que les locataires doivent subir une perte de confort, notamment une baisse sensible du chauffage.

Les hausses des transports et des télécommunications coûteront deux milliards de francs aux usagers, alors que la qualité du service se dégrade.

Les cotisations de sécurité sociale pour les actifs et retraités rapporteront 3,1 milliards de francs à l'Etat qui, dans le même temps, supprime des lits et bloque les budgets hospitaliers.

La hausse du prix du pain coûtera 300 millions de francs aux consommateurs. Ces hausses représentent un vol de 40 milliards de francs sur le pouvoir d'achat des familles. Loin de réduire les inégalités, votre politique les aggrave de façon scandaleuse.

Calculées sur un an, ces amendes infligées aux salariés et retraités représentent 2,1 p. 100 du pouvoir d'achat des salaires et des prestations sociales, soit pour un ménage qui perçoit chaque mois deux salaires moyens, l'équivalent d'un demi-mois de traitement, autrement dit 1 850 francs.

A cause de votre choix des centaines de milliers de familles connaissent les privations : les commerçants eux-mêmes reconnaissent que les catégories sociales les moins favorisées achètent moins de légumes et de fruits frais ; ils se plaignent de la baisse de leurs ventes pour les produits de consommation les plus élémentaires.

A cause de votre choix, des dizaines de milliers de familles se voient en 1980 privées d'eau, de gaz, d'électricité, car elles ne peuvent plus faire face à leurs charges, on leur saisit leurs meubles, leurs objets privés, on les jette à la rue parce qu'elles ne peuvent pas payer ! Quelle atteinte à la dignité humaine !

Nous en sommes là aujourd'hui : dans les bureaux d'aide sociale, lorsque des demandes de logement sont formulées, c'est un refus implacable, fondé sur un diagnostic d'insuffisance de ressources. Est-ce cela, le maintien du pouvoir d'achat ?

Je ne sais par quel miracle vous pourriez persuader ces hommes et ces femmes victimes des saisies et des expulsions que leur pouvoir d'achat se maintient. Pourtant, il serait possible de compenser la perte du pouvoir d'achat des familles, en particulier en revalorisant immédiatement de 25 p. 100 les prestations familiales. Cette augmentation serait suivie d'une seconde, équivalente, dès le 1^{er} juillet 1980, avec attribution des allocations dès le premier enfant. Une telle mesure coûterait 15 milliards de francs ; or il existe un excédent dans les caisses d'allocations familiales de 4,5 milliards. Par ailleurs, la cotisation patronale, tombée à 9 p. 100, dégagerait 11 milliards supplémentaires si elle était portée à 11 p. 100 comme nous le demandons.

Mais, bien entendu, ce ne sont pas ces engagements que vous avez pris.

Les paysans, quant à eux, vont voir leur pouvoir d'achat baisser pour la sixième année consécutive. C'est toute une catégorie sociale, vitale pour notre économie, qui est menacée d'étranglement par les propositions de la commission européenne.

La nouvelle loi d'orientation agricole prépare ces propositions et vise à accélérer la disparition des petits et moyens paysans. L'appauvrissement et l'endettement gagnent de nouvelles couches paysannes. L'exode rural se poursuit, conduisant à la désertification de nos campagnes.

Le recul du nombre d'installations de jeunes agriculteurs met en cause le renouvellement des forces actives nécessaires pour assurer la mise en valeur de notre territoire agricole.

Néfaste pour les paysans, cette politique l'est également pour les consommateurs voués à dépendre des importations étrangères dont ni la qualité, ni le prix, ni la sécurité d'approvisionnement ne seront maîtrisés par la nation.

Nous exigeons que le Gouvernement utilise son droit de veto pour faire échec aux mesures du marché comme destructrices de notre agriculture.

Il faut procéder à un ajustement des prix agricoles à la production au moins égal au taux réel de l'inflation et diminuer les charges de production, notamment détaxer le fuel agricole, et limiter les prix des produits industriels nécessaires à l'agriculture.

Autre catégorie sociale particulièrement frappée par votre politique d'austérité : les retraités.

Le revenu moyen des retraités reste très faible. Pour la quasi-totalité des salariés non cadres, le maximum de la retraite globale ne dépasse pas 2 500 francs par mois. Comment peut-on vivre avec une telle somme ? La grande majorité d'entre eux ne dispose pas de 2 000 francs. Malgré cela, le Gouvernement s'oppose toujours à la généralisation du paiement mensuel des

retraites, à une revalorisation substantielle des retraites du régime général. Sur le plan fiscal, les personnes âgées sont trop lourdement imposées par rapport à leur revenu.

Et vous aggravez encore la situation intolérable des personnes âgées en instituant une cotisation de 1 p. 100 sur la retraite versée par la sécurité sociale et de 2 p. 100 sur la retraite complémentaire, une cotisation sur la garantie de ressources et vous réintroduisez la cotisation d'assurance vieillesse pour les salariés au-delà de soixante-cinq ans.

Vous compromettez gravement le niveau de vie des personnes âgées dont le revenu est loin de suivre l'évolution des prix.

Or, à la suite de toutes ces mesures aussi injustes que réactionnaires, vous avez cru bon de préciser la semaine dernière que « le maintien du pouvoir d'achat devenait de plus en plus ambitieux ». Etrange recul sur vos anciens propos, mais qui montre la réalité de votre politique.

Que constatons-nous ?

Votre politique d'austérité correspond à la volonté du C. N. P. F. de faire payer aux travailleurs actifs ou non le redéploiement industriel. Avec les dernières mesures antisociales se profile votre politique d'intégration européenne qui passe par une tentative sans précédent de remise en cause des acquis sociaux.

Ainsi, parallèlement à l'accroissement du chômage provoqué par votre politique, on constate que les emplois se font de plus en plus précaires, en particulier par le recours au travail à contrat limité, que les demandeurs d'emploi inscrits depuis plus d'un an sont de plus en plus nombreux. Ils représentent 23 p. 100 des demandeurs d'emploi inscrits.

Or le nouveau régime d'indemnisation du chômage limite à un an la plupart des allocations de chômage.

Avant cette réforme, les chômeurs pouvaient disposer sans limitation de durée de « l'aide publique », dont le montant était faible, certes, mais qui ne les laissait pas complètement démunis. Votre « régime incitatif » laisse des centaines de milliers de chômeurs privés de toute ressource, menacés d'être jetés à la rue.

Non seulement vous refusez à chacun le droit essentiel au travail, voire le droit au logement, mais vous refusez toute subsistance à ceux qui sont poussés par votre politique en marge de notre société.

Cette scandaleuse contrainte va plus loin encore.

Un an après la perte de leurs indemnités, ces mêmes travailleurs se verront privés de leurs droits à la sécurité sociale.

Au nom de la justice sociale et de l'humanisation, vous tentez, en fait, de niveler par le bas le système de la sécurité sociale et de faire accepter l'austérité en opposant les catégories sociales entre elles et en les culpabilisant.

C'est ainsi, également, que vous exercez un véritable chantage sur les médecins pour mettre en place une médecine à trois étages : une pour les riches, une autre pour les couches moyennes et une troisième, réduite au minimum, pour les catégories défavorisées.

C'est une atteinte scandaleuse aux droits des travailleurs et de la population, et notamment la remise en cause du droit fondamental de se soigner.

Le ticket modérateur d'ordre public remet en cause le principe de gratuité des soins et du remboursement à 100 p. 100 même s'ils sont le résultat de cotisations supplémentaires et volontaires.

Vous instaurez une franchise de quatre-vingts francs par mois pour les personnes frappées de maladies longues et coûteuses, souvent les plus graves, alors qu'elles bénéficiaient auparavant des 100 p. 100.

Les dispositions prises par les caisses d'assurance maladie pour classer certains chômeurs « invalides de deuxième catégorie » les privent de façon humiliante de la possibilité de trouver un emploi et les pénalisent financièrement.

A cela s'ajoutent le renforcement du contrôle médical et des arrêts de travail, ainsi que la mise en fiche des assurés afin qu'un ordinateur contrôle directement la totalité de leurs dépenses.

Vous venez à peine d'instituer une cotisation sur les retraites que déjà on annonce un relèvement à terme des cotisations dans les régimes de retraites.

En fait, au travers de la sécurité sociale, qui a été une grande conquête démocratique de la classe ouvrière, vous avez pris des mesures et vous vous apprêtez à en prendre d'autres qui constituent un plan cohérent d'attaque frontale, d'une ampleur sans précédent, du droit à la santé des travailleurs.

Il s'agit là aussi d'une atteinte au pouvoir d'achat des travailleurs. Cela justifie plus que jamais la grande campagne lancée par notre parti sur le thème « S.O.S.-santé » et que nous sommes décidés à amplifier. Les seuls échecs — puisque vous avez fait tout à l'heure allusion à l'échec de votre politique — que vous subissiez dans votre politique proviennent de la lutte acharnée des hommes et des femmes qui refusent la résignation et l'humiliation.

Toutes vos orientations en matière d'emploi, de logement, de santé, de politique familiale frappent, avec un cynisme de classe extraordinaire, les plus exploités, elles portent atteinte aux libertés fondamentales, à la dignité et aux droits de l'homme.

Mais le mécontentement populaire, quoi que vous en disiez, vous a contraint et vous contraindra à des reculs. Les travailleurs et leurs familles peuvent compter sur les communistes et leurs élus pour les défendre, les entraîner dans la lutte. C'est le seul moyen de sortir de la crise que vous nous imposez, c'est le seul moyen d'avancer dans la voie du changement. (Applaudissements sur les bancs des communistes.)

M. le président. La parole est à M. Claude Michel.

M. Claude Michel. Monsieur le Premier ministre, la politique économique que vous persistez à poursuivre et que nous proposons de condamner aujourd'hui entraîne de graves répercussions sur un secteur économique à part entière : l'agriculture.

On parle souvent de crise de l'agriculture. Je considère que ce terme est impropre car, à ma connaissance, quelques rares exploitants agricoles dégagent, grâce à votre politique, des profits très importants.

Tout le monde sait bien que l'agriculture n'est pas un secteur économique homogène. C'est celui où existent les disparités et les inégalités les plus criantes. L'action que vos prédécesseurs ont menée et que vous accentuez aujourd'hui ne cesse de les accroître.

Malheureusement pour vous, malgré tous les efforts que vous développez pour masquer cette réalité, les agriculteurs prennent, chaque jour davantage, conscience des méfaits de votre politique. Les paysans se laissent, de moins en moins, prendre par le double langage qu'utilise le Gouvernement selon les circonstances : les discours ne sont pas les mêmes à Paris et à Bruxelles, pour la conférence annuelle et pour la préparation du projet de loi d'orientation agricole, sans parler des différences entre le propos tenu sur ce projet et le texte dont discute actuellement le Sénat.

Prenons un exemple de cette incohérence. Nous connaissons les propositions de la Commission économique européenne relatives à la détermination des prix agricoles pour la campagne 1980-1981. Ces propositions sont parfaitement inadmissibles à nos yeux, et elles provoqueront une nouvelle baisse du revenu des agriculteurs français. Comment, dès lors, peut-on proposer d'augmenter les prix agricoles à la production en moyenne de 2 à 3 p. 100, de 1,5 p. 100 seulement pour le lait et la viande et, de surcroît, de geler le prix du beurre, alors que nous connaissons tous les difficultés des paysans français et aussi européens, principalement des éleveurs, qui dans ces conditions, seront, pour la plupart, pratiquement condamnés.

Le ministre de l'agriculture a généreusement déclaré que les prix agricoles à Bruxelles devront, cette année, augmenter de 7 à 8 p. 100 si nous voulons maintenir le revenu des agriculteurs français. Vous savez tous, comme moi, que cela est entièrement faux, car avec 7 à 8 p. 100 d'augmentation nous ne maintiendrons pas le revenu des agriculteurs.

Mais, monsieur le Premier ministre, est-ce que cela ne rejoint pas vos déclarations sur l'impossibilité qu'il y aura, dans les mois et les années à venir, à maintenir le niveau de vie de l'ensemble des travailleurs ? Avez-vous d'ailleurs jamais maintenu ce niveau de vie ? L'annonce, hier, de vos brillants résultats concernant la hausse des prix en janvier (1,8 à 2 p. 100) prouve bien le contraire.

Tout donne donc à penser que vous n'arriverez pas à maintenir le niveau de l'inflation en dessous de 11,5 p. 100. Dans ces conditions, et selon les études des services ministériels, tout en limitant l'accroissement du volume des consommations intermédiaires et tout en accroissant le volume de production

des produits agricoles, il faudrait que les prix augmentent de 9,1 p. 100 pour simplement maintenir le pouvoir d'achat du revenu brut d'exploitation et non du revenu net agricole. Cela veut dire que, dans les 9,1 p. 100, ne figurent ni les charges sociales ni les amortissements.

Si vous aviez la volonté de maintenir le pouvoir d'achat de la grande majorité des exploitants agricoles, c'est une augmentation supérieure à 9 p. 100 que le Gouvernement devrait imposer à Bruxelles. En outre, vous devriez exiger l'ultime démantèlement des montants compensatoires monétaires encore en vigueur.

Permettez-moi de vous dire qu'avec l'immense majorité des paysans français nous doutons de votre capacité à obtenir ces deux mesures et que nous ne pensons pas que vous ayez la volonté politique nécessaire dans une telle négociation avec nos partenaires.

La manière dont le Gouvernement a littéralement bradé le dossier ovin nous laisse croire que n'existe pas à son niveau une intention réelle de défendre les producteurs français. Sur ce sujet, mon collègue Martin Malvy vous a adressé une lettre en date du 24 octobre 1979, à laquelle il n'a pas été répondu. Peut-être est-ce l'occasion pour vous d'apporter une réponse à nos interrogations et à nos propositions sur le problème ovin.

Il n'est plus admissible d'affirmer que les malheurs de l'agriculture française viennent de Bruxelles. Plus personne de censé, d'esprit bien conformé, ne peut croire une telle affirmation. Les Britanniques ont, en effet, démontré le contraire, même si, nous, Français, devons le regretter en partie. J'ajoute que les Anglais ont démontré, à plusieurs reprises, le rôle que devait jouer leur politique agricole nationale. La politique agricole de la France se fait bien à Paris. La détermination britannique existe. Oh est celle du Gouvernement français? Dites-nous clairement si, oui ou non, vous êtes disposé à défendre en priorité l'agriculture de notre pays.

Si le niveau des prix à la production est une des raisons majeures des difficultés que connaissent nos agriculteurs, il ne saurait être le seul responsable du nombre croissant d'exploitants dont on nous dit aujourd'hui pudiquement qu'ils sont en difficulté, alors qu'il s'agit en fait, de l'aveu même des organisations professionnelles, d'exploitations en situation de faillite.

Selon nous, il existe essentiellement trois raisons à ces faillites d'agriculteurs, qui résultent directement de la politique que poursuit le Gouvernement :

Premièrement, le niveau des prix à la production et l'absence de prix garantis ;

Deuxièmement, l'encadrement du crédit ;

Troisièmement, l'augmentation du coût des facteurs de production et du prix du foncier ainsi que des charges sociales.

Je traiterai du problème de l'augmentation des charges et, en premier lieu, du coût des consommations intermédiaires, c'est-à-dire des produits nécessaires à la production agricole.

Nous sommes tous d'accord pour que l'agriculture devienne plus économe de ces matières le plus souvent importées.

Nous disons oui à une agriculture économe, sous réserve qu'elle ne devienne pas un outil supplémentaire de sélection des exploitants agricoles. Pour nous, cela implique un nouveau schéma de développement reposant sur l'emploi agricole, sur l'installation des jeunes sur des surfaces, même limitées mais viables, et enfin sur le développement des petites et moyennes exploitations par une meilleure utilisation à la fois du capital d'exploitation et de la terre envisagée comme outil de travail. Encore faut-il que ce développement de l'agriculture française tienne compte des impératifs de l'aménagement du territoire et du milieu rural !

De plus, tout développement agricole doit être bâti en relation avec une réforme de l'enseignement agricole et de la formation des agriculteurs. Chaque agriculteur doit pouvoir accéder librement à la recherche agronomique.

Dans certains milieux, on avance l'idée selon laquelle les difficultés financières des exploitants français seraient dues à une mauvaise gestion de leur part et à une inadéquation aux techniques modernes. Même si cela est vrai en partie et dans certains cas seulement, à qui la faute? Qui donc, depuis des années, dans ce pays, ne donne pas à l'enseignement agricole les moyens d'un fonctionnement correct ?

En ce qui concerne la recherche agronomique, permettez-moi, monsieur le Premier ministre, d'émettre les plus expresses réserves sur la transformation de l'I.N.R.A. en établissement public industriel et commercial, but que le Gouvernement persiste à vouloir atteindre.

En tant que responsables au service de la collectivité nationale, nous pensons que les résultats de la recherche, leur valorisation et leur utilisation doivent profiter à tous. Nous craignons que le statut d'établissement public industriel et commercial privilégie le travail à façon et que, de ce fait, notre institut ne puisse plus bénéficier des garanties d'objectivité que lui confère le statut d'établissement public administratif. Certains des utilisateurs de la recherche agronomique qui ne présentent pas une taille économique importante ne risquent-ils pas d'être oubliés dans les futures recherches de l'établissement public industriel et commercial? Le pilage ne deviendra-t-il pas surtout celui des grands groupes industriels par l'intermédiaire de contrats vivriers, ou celui de l'agriculture des grandes plaines? Le consommateur continuera-t-il à trouver auprès de l'I.N.R.A. les arguments scientifiques pour sa défense ?

L'utilisation de la recherche agronomique à des fins de sélection des exploitations irait à l'encontre de la défense de l'agriculture française.

Je ferai une autre constatation dans le domaine des charges. L'augmentation des charges sociales, sans prestations nouvelles, malgré vos promesses, pose aujourd'hui un problème économique grave pour de nombreux exploitants en difficulté. Là encore, nous retrouvons un double langage : l'agriculture française, dites-vous, est notre pétrole ; les exploitations doivent être toujours plus compétitives. Or la première mesure prise par le Gouvernement aboutit, en fait, à les écraser de charges en augmentant, cette année, les cotisations sociales de plus de 30 p. 100 dans certains départements. J'ai sous les yeux deux exemples pris dans ma circonscription, et qui concernent des agriculteurs dont les cotisations augmentent de 27 et de 31 p. 100.

Il faut ajouter à cela, la hausse de près de 60 p. 100 en moyenne au cours de ces dernières années des prix des produits agricoles nécessaires à la production, alors que les prix à la production n'ont augmenté que de 30 à 35 p. 100 au cours de la même période. Ce n'est pas cette année seulement, monsieur le Premier ministre, que le revenu d'une majorité d'agriculteurs a diminué. C'est la troisième année consécutive qui voit la baisse du pouvoir d'achat des agriculteurs français.

M. Guy Bêche. C'est vrai !

M. Claude Michel. Autre raison de ces situations de faillites : l'encadrement du crédit que l'on nous présente comme une mesure d'assainissement de l'économie. Cette mesure va, de toute évidence, avoir des conséquences dramatiques sur des exploitations par ailleurs surendettées. Vous savez sans doute qu'actuellement bon nombre d'exploitants sont contraints, pour couvrir leurs traites, de recourir à l'emprunt, puisque le Gouvernement leur refuse, dans le même temps, des prix garantis tenant compte véritablement de leurs coûts de production. L'endettement de l'agriculture double tous les cinq ans depuis près de quinze ans. Or 17 p. 100 des exploitants, en majorité des jeunes, suivant vos recommandations, ont surinvesti pour se moderniser. Ces 17 p. 100 supportent 50 p. 100 de l'endettement total de nos agriculteurs.

L'encadrement du crédit, dans ces conditions, est un nouvel outil de sélectivité des agriculteurs de notre pays, d'autant qu'on le met en œuvre, comme par hasard, au moment où l'Etat se désengage de la politique agricole, où il abandonne toute politique cohérente d'investissements productifs collectifs, où, enfin, il s'attaque, avec violence, à la coopération agricole sous toutes ses formes, aux C. U. M. A., par exemple.

Ce désengagement de l'Etat est manifeste aussi dans le projet de loi d'orientation agricole. Il suffit, pour s'en convaincre, de lire le volet économique de ce texte traitant de la généralisation des interprofessions, ou même le volet foncier, qui porte gravement atteinte au statut du fermage et à la législation sur les cumuls.

Enfin, il faut voir la dernière cause de difficultés des exploitants dans votre politique des revenus et des prix, et je ne prendrai qu'un seul exemple, celui du lait.

Vous avez accepté de le taxer en prenant pour prétexte des excédents coûteux au niveau européen. En matière agricole, la détermination du prix des produits a inévitablement des conséquences sur l'ensemble des productions agricoles. Aujourd'hui, en France, 800 000 exploitants produisent du lait parce que c'est le seul moyen que leurs dirigeants ont trouvé pour s'assurer un minimum de revenus.

Conformément à la politique que vous menez, vous avez mis en œuvre, prétendument pour limiter la production du lait, une taxe de coresponsabilité laitière. Nous avons déjà souligné que la mise en place de cette taxe s'est soldée par un échec.

Dès ce moment, nous nous sommes opposés vigoureusement à la taxe de coresponsabilité, et cela pour deux raisons. D'abord, parce qu'elle frappait uniformément tous les producteurs, les obligeant ainsi à produire plus pour compenser la perte de revenu infligée, résultat contraire à l'intention. Ensuite, parce que cette taxe ne touchait pas les transformateurs qui, dans le même temps, incitaient eux-mêmes certains producteurs à produire plus par l'institution d'un système de primes d'incitation.

Il faut donc que vous sachiez, monsieur le Premier ministre, que vous ne pourrez sortir l'agriculture française de la crise qu'elle traverse que par la mise en place d'une politique de prix garantis qui tiennent compte des coûts de production, et cela dans le cadre de quantums. C'est vrai pour le lait et pour l'ensemble des autres productions agricoles. Vos services et ceux du ministère de l'Agriculture le savent bien, eux qui songent à reprendre cette proposition sans cesse présentée, dans cette assemblée comme au Sénat, par les socialistes.

Tel est aussi le sens de la proposition de résolution que je viens de déposer avec plusieurs de mes collègues et qui tend à la création d'une commission d'enquête sur le revenu des agriculteurs, commission qui étudierait aussi une réforme de la politique agricole commune.

Nous vous demandons une fois de plus de tenir compte de ces propositions qui, seules, sont salutaires pour l'immense majorité des exploitants familiaux, et qui, seules, pourraient arrêter l'hémorragie de population agricole que connaît notre pays. Mais est-ce bien là votre dessein ? (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

M. le président. La parole est à M. Brunhes.

M. Jacques Brunhes. Monsieur le président, monsieur le Premier ministre, le dernier conseil national du parti communiste français, qui s'est tenu au début de ce mois, notait que votre politique « maintient et aggrave les ségrégations de toutes sortes qui privent des millions de travailleurs des moyens d'une culture réelle, ce qui compromet tout à la fois le progrès de la nation et le développement même de la culture ».

Ainsi, ce qui caractérise l'évolution du système scolaire, depuis vingt ans que votre majorité gouverne sans partage, ce sont les insuffisances, les inadaptations, le gâchis des capacités, les inégalités. Depuis vingt ans, vous maintenez un enseignement ségrégatif que votre politique d'austérité, de chômage et les mauvais coups portés contre le niveau de vie et l'emploi des travailleurs aggravent encore. Les inégalités sociales à l'école s'accroissent.

Je rappelle sans cesse à M. le ministre de l'éducation — et je le lui rappellerai aussi longtemps qu'il sera nécessaire — qu'un enfant sur deux de la circonscription ouvrière de Gennevilliers - Villeneuve-la-Garenne que je représente, n'accède pas à la classe de troisième et que ce pourcentage tombe à 4,5 p. 100 à Neuilly, à 0,16 p. 100 à Sceaux, ville résidentielle du département.

Dans le département des Hauts-de-Seine, aux villes les plus ouvrières correspondent sans exception les retards scolaires les plus importants. Toujours à Gennevilliers - Villeneuve-la-Garenne, 53 p. 100 seulement des enfants sont admis dans le cycle long pour 70 p. 100 à Sceaux, la moyenne départementale étant de 65 p. 100.

En revanche, 37,5 p. 100 des enfants de Gennevilliers - Villeneuve fréquentent l'enseignement court alors que la moyenne départementale est de 25 p. 100.

On pourrait multiplier les exemples. La ville du Havre a fait une étude détaillée sur les retards scolaires, quartier par quartier, école par école, qui aboutit au même constat : aux quartiers les plus ouvriers correspond le taux le plus important de retard scolaire.

Je sais, monsieur le Premier ministre, que votre politique s'appuie sur une offensive idéologique prétendument scientifique.

Mme Paulette Fost. M. le Premier ministre n'écoute pas !

M. Jacques Brunhes. « Personne de nos jours, ne prétend plus nier l'existence de différences intellectuelles entre les hommes, mais nombreux sont ceux qui se refusent à admettre l'idée que l'hérédité puisse jouer dans ces différences un rôle décisif. L'influence de l'hérédité sur la personnalité précède, prédomine et conditionne celle de l'environnement. Les hommes naissent inégaux en intelligence et en capacité. Leur héritage génétique leur confère des aptitudes diverses. »

Mme Paulette Fost. Monsieur le président, pouvez-vous inviter M. le Premier ministre à écouter ?

M. Emmanuel Hamel. Il a deux oreilles, comme nous !

M. Jacques Brunhes. Cette citation n'est pas extraite d'un discours de M. Thiers ; elle est plus simplement due à la plume de M. Poniatowski dont les liens avec la présidence de la République sont bien connus.

Voilà bien les faux arguments scientifiques qui servent à justifier votre politique culturelle et scolaire et à pérenniser la domination de la bourgeoisie sur la classe ouvrière.

La fonction sociale que vous assignez à l'enseignement est de figer la société de classe. Vous faites jouer à l'école le rôle de reproduction des inégalités.

Le résultat est dramatique. Nous sonnons l'alarme pour les décennies à venir, mais vous hypothéquez déjà le xx^e siècle.

Je rappellerai quelques faits.

Le fléau social des retards scolaires commence dès le cours préparatoire où 25 à 30 p. 100 des enfants de la classe d'âge redoublent. Du cours préparatoire au C.M. 2, 50 à 60 p. 100 des élèves redoublent une classe. A l'entrée en sixième le nombre d'enfants ne sachant pas lire est effarant, pour reprendre un propos de M. le ministre de l'éducation lui-même. Des centaines de milliers de jeunes entrent dans la vie active sans aucune formation, et ce ne sont pas les mesures que vous préconisez qui permettent de donner à notre jeunesse la formation à laquelle elle a droit.

A notre époque, qui est celle d'une accumulation considérable des connaissances et où nous pouvons témoigner d'une gigantesque progression du savoir, les statistiques de l'an passé font état d'un analphabétisme relatif parmi les jeunes de notre pays. Un Français sur deux, trois ouvriers sur quatre, quatre paysans sur cinq déclarent ne pas lire de livres. L'aliénation culturelle renforce ainsi les effets de l'aliénation économique, politique et sociale.

Ce gaspillage dramatique pour notre pays, vous voulez encore l'aggraver en accentuant le caractère ségrégatif de l'enseignement. Je n'en prendrai pour preuve que trois exemples.

Les directives ministérielles pour l'année scolaire 1980-1981 constituent, dans le contexte que je viens d'indiquer, une véritable provocation. Une délégation de notre groupe parlementaire est allée le dire ce matin même au ministre de l'éducation.

Comment accepter, en effet, les centaines et les centaines de fermetures de classes dans tout le pays : 116 dans le Val-de-Marne, 86 à Paris, 133 dans le Finistère, 32 dans l'Allier ?

Comment accepter la dégradation des conditions d'accueil des élèves ?

Comment accepter les suppressions de postes d'enseignants, l'alourdissement de leurs charges de travail, le système inique et insupportable de l'auxiliaire qui vient de conduire une jeune maîtresse auxiliaire à se donner la mort ?

Comment accepter la désertification scolaire des départements ruraux ?

Comment accepter encore plus longtemps que des milliers d'enfants soient privés chaque jour de l'enseignement auquel ils ont droit parce que les maîtres absents ne sont pas remplacés ? Pour la seule région parisienne, certains jours de février, plus de 30 000 enfants ont été privés d'enseignement. Dans ma circonscription de Gennevilliers - Villeneuve-la-Garenne, plus de vingt classes se sont trouvées sans maître certains jours. Vingt classes, cela représente six cents enfants à la rue, six cents enfants pour qui, à coup sûr, les échecs et les retards scolaires vont s'accroître.

La raison de cette situation est connue : c'est votre politique d'austérité, le redéploiement de la misère, le redéploiement délibéré des moyens insuffisants.

Mesure-t-on les drames et les gâchis dont vous êtes responsable ? Chacun dit le rôle décisif de la petite enfance dans la formation. Or votre Gouvernement refuse de ramener à trente élèves par classe la norme officielle en maternelle.

Toujours dans ma circonscription, des locaux existent, par exemple à l'école maternelle Caillebotte, à Gennevilliers, pour une huitième classe maternelle qui permettrait d'accueillir et d'enseigner les enfants inscrits sur la liste d'attente et de maintenir à trente les effectifs des autres classes. Votre Gouvernement refuse que soit satisfaite cette légitime mais pourtant combien modeste revendication des parents et des enseignants.

Vous acharnement à refuser une mesure qui permettrait, non pas de supprimer les échecs scolaires — il faudrait pour cela bien autre chose et sans doute une autre orientation politique d'ensemble — mais qui tendrait à coup sûr à les réduire, à quelque chose d'inhumain et de glacé.

Mais il y a plus inquiétant encore. Mon ami Jack Ralite indique dans un courrier qu'il vient d'expédier à l'inspecteur d'académie de Bobigny, à propos de l'école maternelle et des projets de fermeture de classes dans sa commune d'Aubervilliers : « Comment ne pas voir qu'avec la hausse des moyennes ainsi organisée s'amorce l'application de la recommandation de M. Beullac de ne pas scolariser les enfants à trois ans et avant — c'est-à-dire à deux ans — alors que la demande en est faite massivement par les familles ? » J'ajoute : et alors que la formation et le développement de l'enfant l'imposent.

Monsieur le Premier ministre, la résistance à votre politique d'abandon national s'organise partout, dans les quartiers, les écoles, les départements. Je n'en ferai pas le bilan. Je dirai seulement que dans le second degré, du 12 au 21 mars, cinq syndicats appellent à des journées d'action, de grèves, de manifestations, d'interventions diverses. Il faudra bien que vous entendiez les luttes qui montent des quartiers, des écoles dans tous nos départements et que vous écoutiez de force ce que peut-être vous ne voulez pas entendre de gré.

Quels que soient vos bavardages sur « l'égalité des chances », votre politique scolaire est une politique de classe. Elle tourne le dos aux intérêts des jeunes et du pays. Comme je l'ai dit lors de la discussion budgétaire, votre école possède un énorme pouvoir de blocage des capacités humaines. L'inégalité sociale y domine, et elle est révoltante parce qu'elle frappe les enfants, et parce qu'elle prive la nation des capacités de millions d'hommes et de femmes.

Ce qui est vrai de l'éducation est vrai aussi pour la recherche scientifique. Le conseil national dont je parlais tout à l'heure notait à ce propos : « Il fut un temps où la France était à la tête de grandes percées théoriques et technologiques, de l'aéronautique à la radioactivité, de l'informatique à l'utilisation pacifique de l'atome. Aujourd'hui, la recherche appliquée est la première victime du redéploiement. Le déficit de notre balance des brevets s'alourdit. Tandis que le grand capital met à contribution les organismes publics de recherche pour ses objectifs de rentabilité à court terme, la recherche fondamentale voit tarir son recrutement, limiter ses moyens, réduire son autonomie. Toujours dynamique en maints domaines, elle amorce une décélération aux conséquences graves si un changement de cap n'intervient pas très vite. »

C'est vrai aussi pour la création et la vie artistique, l'architecture, l'urbanisme, toutes les activités intellectuelles et culturelles dont les valeurs essentielles sont mises en cause.

Non, vraiment, votre politique, la classe que vous représentez, n'ont rien qui vaille à proposer. Le tort que vous causez au potentiel intellectuel et moral du pays est incalculable.

C'est pourquoi nous censurons votre politique et nous appelons les Françaises et les Français à agir pour vous empêcher d'abîmer notre pays. (Applaudissements sur les bancs des communistes).

M. le président. La parole est à M. Alain Bonnet.

M. Alain Bonnet. Monsieur le Premier ministre, lorsque vous êtes venu le 5 septembre 1976 devant notre commission des finances, vous nous aviez fait beaucoup de promesses en matière financière et économique. Avec le recul du temps, elles paraissent bien vaines et illusoire et la crise de l'énergie est loin d'expliquer l'échec de votre politique que nous censurerons une fois de plus.

Les orateurs précédents ont analysé votre incapacité à juguler l'inflation, qui devient même galopante pour le mois de janvier, entre 1,8 et 2 p. 100, à trouver une solution réelle à la crise de l'emploi qui se développe elle aussi — les dernières statistiques publiées jusqu'à ce jour sont très nettes à ce sujet — à proposer de sérieuses réformes de structures tendant, comme le disait le Président de la République hier soir encore, « à corriger les injustices ».

En fait, les propositions de réformes de MM. X, Y ou Z, nommés à grand renfort de publicité télévisée, sont restées pour la plupart dans les tiroirs de vos différents ministres. Quant aux programmes de Provins, de Blois et autres lieux, ils ont été envoyés au musée des accessoires. Pratiquement plus personne n'en parle, et les Français qui avaient cru aux différentes promesses alléchantes que la majorité leur faisait alors ont été, une fois de plus, abusés.

M. Alain Hauteœur. Très bien !

M. Alain Bonnet. Nous avons réclamé, à maintes reprises, naturellement en vain, l'indexation de l'épargne populaire et je me souviens, non sans émotion, des brillants plaidoyers de notre regretté ami André Bouloche en commission des finances et à cette même tribune.

Là encore, comme vous l'avez fait tout à l'heure, vous refusez énergiquement nos propositions, et *Le Figaro*, pourtant favorable à votre politique...

M. Emmanuel Hamel. Pas tant que cela !

M. Alain Bonnet. ... note à juste titre, ce matin, que les intérêts à 6,5 p. 100 des livrets A de caisse d'épargne restent inchangés depuis quatre ans, ce qui est vraiment une spoliation scandaleuse. Même M. Marette, qui appartient à votre majorité, a dû convenir — ce sont ses propres termes — que c'était du vol.

Il faudrait, par ailleurs, mettre fin au gaspillage des deniers publics auxquels se livrent certaines de vos administrations. Par exemple, le *Journal officiel* n'est pas le seul au kiosque de l'administration : il n'existe pas moins de 813 publications ministérielles et administratives, dont beaucoup d'ailleurs font double emploi.

Au moment où l'Etat affiche volontiers sa détermination de restreindre son train de vie, cette inflation de papier représente, ainsi que le note *Le Nouveau Journal* qui vous est aussi favorable, un coût annuel de 300 millions de francs, selon une estimation des experts de la commission sénatoriale des finances. Patiemment, méticuleusement, ces spécialistes ont en effet passé au crible la liste des divers magazines et revues publiés par les pouvoirs publics. Tâche immense et à la dimension du problème ! Cette liste, qui fait plus de 100 mètres de long, n'a pu être consultée que pliée en accordéon.

Voici, d'après *Le Nouveau Journal*, le bilan statistique de cette lecture studieuse.

« En termes de loisirs : la lecture des 18 292 numéros annuels qui ont été recensés demanderait neuf heures par jour, 365 jours par an, si l'on accorde dix minutes par numéro.

« En termes d'environnement : les 12 000 tonnes de papier ainsi consommées par l'administration — les sénateurs travaillent, monsieur le Premier ministre — « correspondent à l'exploitation, chaque année — et ceci est moins drôle — d'une forêt de 3 500 hectares, soit la superficie de la forêt de Saint-Germain-en-Laye. »

M. Alain Hauteœur. Et les forêts méditerranéennes !

M. Alain Bonnet. Il faut mettre fin à ces abus, d'autant qu'à peu près personne ne lit ces revues.

Nous sommes réunis une fois de plus en session extraordinaire pour que le Sénat examine en première lecture le projet de loi d'orientation agricole.

Dans ce domaine aussi, le mécontentement des paysans est grandissant, à tel point que, dans mon département de la Dordogne, le conseil général se réunit le 11 mars à la demande de tous les partis, y compris ceux de la majorité, pour censurer votre politique — une mini-motion de censure en quelque sorte ! Oui, le consensus existera pour cette journée, mais contre votre politique.

Toutes les catégories de producteurs protestent à juste titre : les producteurs de viande, de lait, les tabaculteurs, victimes de la concurrence du tabac blond et des multinationales, les viticulteurs, qui se plaignent des « prêts calamités ». Les maires du Bergeracois menacent même de démissionner pour les défendre s'ils n'obtiennent pas satisfaction.

Quant aux producteurs ovins, ils sont venus récemment en foule à Paris exprimer leur colère et ils ont joué devant votre ministre la pièce de Danton et Robespierre. M. Méhaignerie a même dû repartir à la mutualité dans le car de police-secours, sous les tomates, faute de les avoir entendus depuis des années.

Les évêques de Limoges et de Tulle eux-mêmes dénoncent, comme nous, la spéculation financière en milieu rural et écrivent à juste titre que « le prix des terres est sans lien avec la valeur agronomique ». Ils s'étonnent que les propriétaires laissent souvent leur terre en friche, car ils ne désirent pas de fermiers. Ils s'inquiètent que les mêmes propriétaires s'établissent en société de gestion avec un régisseur et des salariés, ce qui supprime la possibilité de créer des exploitations à responsabilité personnelle, comme le note aussi le journal *Le Monde* en date du 12 janvier 1980.

Votre ministre de l'agriculture et ses services ont dû étudier le tout récent document des fermiers et métayers de janvier-février. Le prix des terres en francs 1970 augmente de 6,7 p. 100 par an, alors que le prix du blé a diminué de 2,4 p. 100 par an !

Une fois de plus, malgré l'intervention de vos propres amis, vous refusez le désencadrement de certains prêts du Crédit agricole. Cette première banque française, à caractère mutualiste, servira donc à financer l'endettement des agriculteurs. Et l'on peut s'inquiéter légitimement des nouvelles mesures de resserrement du crédit, notamment à la consommation, que vous nous avez annoncées tout à l'heure et que vous êtes en train de préparer. Ce ne sont pas les propositions sur les prix des produits agricoles faites à Bruxelles qui vont permettre de redresser l'équilibre des exploitations.

La loi d'orientation agricole a pour objectif le redéploiement des exportations de nos produits alimentaires. Mais les difficultés des viticulteurs ou des producteurs de mouton tiennent à l'organisation des marchés auxquels vous présidez. Les excédents agricoles devaient, d'après vos calculs, atteindre 20 milliards de francs : en fait, ils atteignent péniblement le chiffre de 1 100 millions.

Quant aux implantations d'usines agro-alimentaires, vous les proposez dans vos discours, mais elles restent pour le moment au stade des études. Ces installations devaient permettre de freiner l'exode en créant des emplois dans les zones en voie de désertification. Mais, hélas, on ne voit rien venir pour l'instant dans nos régions.

Dans le dernier volet de la loi d'orientation, intitulé « Aménagement rural », il n'est pas prévu de développement à proprement parler du « milieu rural », pour reprendre vos termes, qui exigerait de reconsidérer les rapports entre industrie et agriculture.

Pour couronner le tout, certains de vos services fiscaux veulent imposer, par exemple, de minuscules exploitations de noyers, comme si les agriculteurs avaient en culture de très nombreuses plantations sur des cinquantaines d'hectares.

En matière industrielle, les régions dans lesquelles vous n'avez plus confiance et les conseils généraux ont été obligés de mettre sur pied des fonds d'aide pour inciter les entrepreneurs à créer des emplois. Il s'agit d'une véritable politique de transfert de charges. Les établissements publics régionaux ou les collectivités départementales ont été obligés de relayer l'Etat, souvent défaillant, en créant les contrats régionaux d'incitation à la création d'emplois, en versant des subventions aux municipalités qui construisent des usines-relais, en accordant des bonifications d'intérêt pour des prêts relatifs à l'aménagement de zones industrielles, en inventant une véritable politique de contrats de pays et de villes moyennes.

Vous avez autorisé les primes de développement régional, mais refusé le versement de primes départementales par les conseils généraux comme cela se faisait jusqu'à ce que M. Giscard d'Estaing, alors ministre des finances, n'interdise brusquement à MM. les trésoriers-payeurs généraux de viser ces délibérations. Au moment où vous parlez de donner une importance accrue aux conseils généraux, cet interdit doit être levé, comme vous l'ont d'ailleurs suggéré la commission d'enquête parlementaire sur l'emploi et son rapporteur, M. Séguin. Bien sûr, ils n'ont pas été entendus.

Vous accordez des primes intéressantes dites « de catégorie A » à des départements qui connaissent moins que d'autres le phénomène d'exode rural et des primes de catégorie B, moins importantes, à des départements, comme le mien, classés pourtant en zone dite fragile. Les critères de zonage sont, hélas ! purement électoraux.

Vous concentrez 70 p. 100 des emplois dans le Nord et le Sud-Est — tant mieux pour ces régions — et 30 p. 100 seulement à l'ouest d'une ligne qui va du Havre à Marseille : un déséquilibre évident et grave est en train de se développer dans notre pays. Il faut réellement rééquilibrer l'industrialisation par régions.

Votre politique frappe également toutes les collectivités qui sont victimes de l'abus de transferts de charges que vous précisez de plus en plus. Malheureux sont maintenant les départements qui ont accepté le transfert des routes nationales dans la voirie départementale ! Les budgets d'aide sociale constituent des charges de plus en plus lourdes et représentent 60 p. 100 de nos budgets départementaux. Les constructions scolaires attendent désespérément les crédits de l'Etat.

Compte tenu du retard accumulé, le conseil général de mon département est obligé de financer dès cette année un C. E. S. par an. Quant aux lycées d'enseignement professionnel, ils attendent d'être programmés en bonne place, et il y en a pour fort longtemps !

Enfin, en matière de santé, les mutualistes envoient à M. le Président de la République, par millions, des pétitions pour s'opposer au ticket modérateur d'ordre public que vous venez d'instituer et qui frappe injustement des catégories particulièrement défavorisées.

Vous interdisez aux maisons de retraite, aux hôpitaux le vote de budgets supplémentaires et vous accordez de rares dérogations, sans doute en fonction de critères électoraux ou personnels. Vous avez souhaité la création de centres de cures médicales. Or, les décrets d'application ne sont pas parus malgré nos démarches répétées et ces centres attendent en vain leur création.

Oui, vraiment, dans tous les domaines, monsieur le Premier ministre, vous êtes contesté. M. Chirac parle de votre politique « avachie », et même les « lecanuettistes » — leur dernier congrès en témoigne — commencent à regretter de vous soutenir.

Logique avec elle-même, la gauche vous censurera en fois de plus aujourd'hui. Mes amis radicaux de gauche, qui préparent notre nouveau manifeste, et dont je suis le porte-parole, condamnant votre politique qui, loin de sortir notre pays de la crise, l'y enfonce désespérément. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

(M. Bernard Stasi remplace M. Jacques Chaban-Delmas au fauteuil de la présidence.)

PRESIDENCE DE M. BERNARD STASI, vice-président.

M. le président. La parole est à M. Porcu.

M. Antoine Porcu. Monsieur le président, monsieur le Premier ministre, mes chers collègues, de quelque côté que l'on se tourne, un seul constat s'impose : depuis que le Gouvernement a fait adopter, dans les conditions antidémocratiques que l'on sait, un budget d'agression sociale contre les conditions d'existence des travailleurs et de leurs familles, la situation économique et sociale de la France, tant du point de vue interne qu'international, s'est considérablement dégradée.

Selon l'indice officiel, les prix de détail ont augmenté d'environ 2 p. 100 en janvier, ce qui donne une progression de 12,9 p. 100 en année pleine — niveau rarement atteint — et ce malgré vos propos rassurants, monsieur le Premier ministre. Mais l'expérience nous a appris ce que valaient vos promesses.

Un tel bond de l'indice fait suite à l'annonce, par l'I.N.S.E.E. lui-même, et malgré vos dénégations quelque peu embarrassées, d'une amputation du pouvoir d'achat des salariés de 2 p. 100 en moyenne entre octobre 1978 et octobre 1979. Il confirme l'orientation profondément antisociale de la politique de libération des prix dont l'objectif apparaît bien pour ce qu'il est : accélérer, grâce à l'inflation, un processus du partage salaire-profit de la valeur ajoutée toujours plus favorable aux grandes sociétés industrielles, commerciales et financières.

Ainsi, la majoration du prix de l'essence, du fuel qui à lui seul a crû de 67,3 p. 100 en un an, du gazole, du gaz, de l'électricité et des loyers permet un nouveau prélèvement sur le pouvoir d'achat des travailleurs et de leurs familles de l'ordre de 40 milliards de francs.

La seule majoration des prix industriels, grâce à leur libération, a été l'an dernier de 13,5 p. 100 soit plus que l'indice officiel moyen qui, lui, enregistrait une dérive de 11,8 p. 100. Et vous considérez cela comme un remarquable résultat économique, monsieur le Premier ministre !

Tout cela conduit, bien entendu, à rendre le climat particulièrement euphorique pour le grand patronat qui, mis en appétit, en demande plus.

Ainsi les seules compagnies pétrolières, qui sont les premières à bénéficier de la politique d'inflation du Gouvernement, ont encaissé, grâce à la seule hausse de janvier, des profits supplémentaires d'un montant de 8,8 milliards de francs lourds. En 1979, les bénéfices déclarés par la société Elf ont grimpé de 136 p. 100. Mais de cela, vous n'avez soufflé mot, monsieur le Premier ministre.

Voilà l'objectif prioritaire de la politique de libération des prix : ponctionner toujours plus dans les maigres économies des travailleurs pour permettre à quelques monopoles en cours de multinationalisation de réaliser des taux de profits importants. C'est cela votre économie politique, monsieur le Premier ministre.

La destruction massive de nos capacités de production, les investissements de rationalisation encouragés par les aides publiques éliminent une main-d'œuvre hautement qualifiée privant ainsi des centaines de milliers d'hommes, de femmes et de jeunes du droit le plus élémentaire : celui de travailler. C'est la liberté du travail, que nous, communistes, sommes seuls à défendre, que vous remettez ainsi gravement en cause :

Entre janvier 1979 et janvier 1980, le nombre de demandeurs d'emploi a grimpé de 9,5 p. 100, soit près de 130 000 chômeurs supplémentaires en un an. Parmi eux, 337 100 hommes et femmes inscrits depuis plus de douze mois à l'A.N.P.E. ne toucheront plus rien et ne seront même plus couverts par la sécurité sociale du fait des nouvelles dispositions votées par cette majorité. Ceux-là, monsieur le Premier ministre, il faut les faire entrer dans vos évaluations statistiques.

En Lorraine, pour treize demandes, un seul emploi est proposé.

Or un constat s'impose. Non seulement cette politique fait de l'écrasante majorité des Françaises et des Français les cibles privilégiées de l'austérité, non seulement elle fait connaître la misère et le malheur quotidiens à des milliers de travailleurs dont les salaires sont inférieurs à 3 000 francs par mois, non seulement elle permet à une poignée de grands possédants d'encaisser des dividendes fabuleux et de continuer à voler le fisc en toute légalité, mais encore, et à cause de tout cela, elle affaiblit considérablement la place de la France dans le monde.

Il suffit, pour s'en convaincre, de se reporter aux seules statistiques de notre commerce extérieur. Elles montrent qu'en janvier le déficit de notre balance commerciale s'est élevé à 7,079 milliards de francs. En 1978, à la même époque, il était de 1,938 milliard de francs. Ainsi, pour le seul mois de janvier, nous avons acheté pour 7 milliards de francs de plus de biens de consommation que nous n'en avons vendus, soit exactement le montant de notre déficit global. En un an, le déficit dans ce secteur a grimpé de 18 p. 100.

La dégradation des termes de nos échanges, tout particulièrement avec des pays tels que la R.F.A., les U.S.A. et le Japon, est l'un des révélateurs les plus illustratifs des ornières dans lesquelles conduit votre politique de capitulation nationale, d'abandon de souveraineté.

En choisissant d'aligner votre politique économique sur celle décidée à Bonn, en enfermant le franc dans le carcan monétaire du S.M.E., vous avez, du même coup, décidé de donner une formidable prime à l'impérialisme ouest-allemand et de renouer ainsi avec une tradition à laquelle votre classe est toujours demeurée fidèle lorsqu'elle est en difficulté : la recherche forcée de la protection étrangère.

Vous ne cessez de répéter, malgré les démentis apportés par vos propres organes d'études, que seule la facture pétrolière est responsable de la dégradation de notre situation économique interne et internationale. Or vous savez parfaitement que le poids de cette facture a été l'an dernier inférieur à ce qu'il avait été en 1974 : il représentait il y a six ans 4,4 p. 100 du produit intérieur brut contre 3,7 p. 100 l'année dernière. Il n'est pas sérieux, monsieur le Premier ministre, de citer le montant de la facture sans indiquer ce qu'elle représente dans l'économie de notre pays.

L'épouvantail du pétrole apparaît bien pour ce qu'il est, un paravent dont vous croyez qu'il vous permet de camoufler aux yeux du plus grand nombre le caractère de classe de votre politique.

Mais soit ! Acceptons l'argument de la facture pétrolière ! Il est vrai que les pays de l'O.P.E.P. font l'objet d'un tel pillage de leurs ressources en matières premières, unique monnaie d'échanges en contrepartie de biens d'équipements de plus en plus chers, qu'ils se prémunissent contre une détérioration de leur pouvoir d'achat en rajustant leurs prix à la production en fonction de l'inflation mondiale. Ainsi, face à la bande organisée de pillards que constituent les compagnies pétrolières et les Etats qui les soutiennent, les pays de l'O. P. E. P. sont

contraints de procéder à des augmentations périodiques de leurs prix. Le Gouvernement français a vite pris la mesure de cette situation nouvelle en en faisant délibérément et systématiquement payer la note aux travailleurs et à leurs familles.

Par conséquent, si l'on admet l'argument du pétrole, dont j'ai démontré qu'il n'était pas fondé, on est conduit à exiger d'autant plus la mise en pratique d'une politique qui sauvegarde notre indépendance économique. Or, justement, la politique que vous suivez depuis septembre 1976, monsieur le Premier ministre, tourne résolument le dos à une telle exigence. Pour vous comme pour votre majorité, parfaitement unie sur ce projet, l'indépendance de la France n'est pas le souci premier. Tel est le prix qu'il faut payer pour permettre à quelques monopoles à base française de s'internationaliser dans les meilleurs conditions.

L'indépendance de la France dans son approvisionnement en matières premières, du fait justement de la facture pétrolière, est une exigence historique.

Les récents travaux du groupe « Matières de base, approvisionnement et compétitivité » du VIII^e Plan ont mis en lumière le degré de dépendance de notre pays pour ce qui concerne certaines matières premières sensibles à « caractère stratégique » telles que le platine, irremplaçable dans l'industrie pétrochimique, le chrome, indispensable dans la fabrication des aciers inoxydables, ou le molybdène pour les aciers spéciaux.

Ces travaux montrent par exemple que deux sociétés se partagent 84 p. 100 de la production occidentale relevant du groupe platine, que quatre sociétés se partagent 50 p. 100 de la chromite, que sept sociétés assurent 87 p. 100 de la production mondiale de molybdène, et que la société américaine Amax représente à elle seule 40 p. 100 du total.

C'est dire le caractère précaire des approvisionnements de la France en ces matières, face à une telle cartellisation à dominante américaine du marché.

Mais c'est dire aussi combien la France doit valoriser les atouts dont elle dispose et qui sont de taille, quoi que vous en disiez, vous et votre Gouvernement.

Si la matière grise, le savoir-faire, le génie créateur sont effectivement autant d'atouts de notre pays, conquis de haute lutte par notre peuple, ils ne sont pas les seuls.

L'organisation de la pénurie sur le marché pétrolier rend de plus en plus compétitif le charbon et fait de cette matière première l'une des plus importantes sources d'énergie du futur.

Un très officiel rapport datant de 1965 affirmait que les charbonnages de Lorraine comptaient à eux seuls pour trois siècles d'exploitation. Dans les puits actuellement en exploitation, les réserves s'élèvent à 1 042 millions de tonnes. Dans la périphérie de ces puits, compte tenu d'un certain nombre de sondages effectués, les réserves doivent se situer entre 1,5 et 2 milliards de tonnes. Pourtant, rien n'est entrepris pour relancer l'exploitation des charbonnages de Lorraine.

Dans le Nord-Pas-de-Calais on nous dit qu'il ne resterait plus que 29 millions de tonnes « planifiables ». Or, il ne s'agit là que de ce que l'on veut extraire avant la fermeture totale prévue pour 1985. Rappelons tout de même que, le 27 février 1964, le directeur général du bassin dont, à l'époque, la production était supérieure à 26 millions de tonnes, déclarait que le site minier du Nord-Pas-de-Calais disposait de 1,5 milliard de tonnes de réserves. Et je ne veux pas citer ici la longue liste de chiffres avancés par les Charbonnages de France en 1964 concernant les réserves exploitables de la région Centre-Midi dont on peut estimer qu'elles se chiffrent à près de 450 millions de tonnes.

Or on ne cesse de fermer des puits en France et, parallèlement à cela et alors même qu'une étude récente du Bureau international du travail montre que la production mondiale de charbon pourrait atteindre près de 9 milliards de tonnes d'ici quarante ans, soit un doublement, M. Giraud, notre ministre de l'Industrie, est allé négocier, début février, aux U.S.A. un accroissement des achats de charbon américain par la France. C'est lui-même qui a indiqué que notre pays comptait importer 50 millions de tonnes de houille d'ici quelques années. Dès l'année prochaine, il est prévu de passer d'un montant d'importations de 29,7 millions de tonnes en 1979 à 34 millions de tonnes, soit beaucoup plus de la moitié de notre consommation intérieure.

Mais l'étendue de la nocivité de la politique gouvernementale apparaît dans toute sa dimension, quand on sait à quoi aboutit la politique charbonnière européenne mise en œuvre à Bonn et à Bruxelles, et à laquelle les communistes sont les seuls à s'opposer à l'Assemblée européenne. L'exemple le plus significatif demeure à cet égard celui du charbon à coke.

En 1979, la R. F. A. est restée de loin le plus gros fournisseur de coke des pays de la Communauté. Elle a livré à la France en moyenne 74 p. 100 de plus qu'à ses autres partenaires européens. Or, depuis 1967, la Communauté dispose d'un mécanisme financier de soutien du charbon à coke et du coke destiné à l'approvisionnement de l'industrie sidérurgique. Il s'agit, pour partie, d'une aide à la production et, pour partie, d'un fonds spécial communautaire. S'ajoutent à ce système de nouvelles subventions, qui ont pour objet d'avantager les échanges intracommunautaires et qui seront versées pour près des quatre cinquièmes au profit des charbonnages allemands.

Pour bien comprendre comment ce processus résulte de l'effort conjugué de domination des U. S. A., accepté par des pays comme la France, il est nécessaire de se reporter aux principes définis par les Gouvernements de l'A. I. E. en matière de politique charbonnière. S'ils préconisent « l'exploitation intensive de leurs ressources en charbon comme énergie de remplacement », ils préconisent aussi une nouvelle division des tâches au niveau international que l'on peut résumer ainsi : « Les pays qui ont la possibilité d'augmenter fortement leur production de charbon, en particulier l'Australie, le Canada et les U. S. A., développeront leurs installations de production et leurs infrastructures. D'autres importants pays producteurs de charbon, notamment le Royaume-Uni et la République fédérale d'Allemagne, tout en maintenant un niveau de production conforme à leurs politiques énergétiques, sociale et régionale, accepteront d'importer du charbon au lieu du pétrole pour répondre à la demande qui dépasse ce niveau. »

Voilà comment Américains, Anglais et Ouest-Allemands organisent les débouchés européens pour les productions charbonnières excédentaires des U. S. A. L'A. I. E., dont la France ne fait pas partie, servira en Europe de gendarme, sous la vigilance de la République fédérale d'Allemagne, pour absorber les productions nord-américaines. Il s'agit là d'une organisation en étages ; les U. S. A. déversent sur la R. F. A., laquelle se retourne vers les autres pays de la Communauté. Au bas de l'échelle on trouve la France mise dans cette position grâce au noble esprit combatif de son Président, de son Premier ministre, de sa majorité et de tous ceux qui visent à collaborer avec eux.

Et, pour tenter de justifier ces scandaleux abandons nationaux. M. Giraud ose déclarer, comme il l'a fait le 25 juin dernier à R. T. L., qu'« il n'est pas question de rouvrir des puits en France car le charbon français coûte 60 p. 100 plus cher que celui importé ». Je déclare tout net à M. Giraud et à tous ceux qui arguent du manque de compétitivité de notre charbon pour justifier leurs abandons que de telles assertions constituent des contreverités manifestes.

En fait d'écart de productivité, il faut savoir que cette dernière est de 4,441 tonnes par poste en Lorraine soit environ trois tonnes d'équivalent pétrole et qu'elle n'est que de 4,208 tonnes par poste dans la Ruhr.

Non, décidément, rien ne peut justifier l'abandon de notre filière charbon, si ce n'est la volonté d'assurer le maximum de profit immédiat à quelques multinationales, ce qui est ruineux pour la collectivité et conduit à long terme à aliéner notre indépendance énergétique. Je note d'ailleurs, monsieur le Premier ministre, que, dans les trois axes que vous avez évoqués tout à l'heure au sujet de l'énergie, vous n'avez pas cité le charbon.

Mais il n'y a pas que le charbon malheureusement. Je veux à nouveau ici dénoncer, avec la plus extrême vigueur, le scandaleux gâchis que constitue la fermeture des mines de fer. Leurs ressources sont estimées aujourd'hui, malgré le pillage éhonté, l'écrémage fait par les maîtres de la sidérurgie, à 4,5 milliards de tonnes, ce qui permet d'envisager un horizon de quatre-vingt-dix années d'exploitation au rythme de 50 millions de tonnes par an supérieur à celui que l'on connaît aujourd'hui. Et pourtant, en 1978, 57 p. 100 de l'acier coulé en France l'a été avec du minerai étranger. Et que l'on ne vienne pas nous dire que la fermeture des puits est là aussi explicable par des écarts de productivité favorables à l'étranger. C'est faux !

En 1978, la tonne de fer contenu dans le minerai lorrain coûtait 85 francs, alors que, dans le minerai importé, elle coûte 123 francs soit 38 francs de plus. Quand il est utilisé dans un rayon de 100 kilomètres autour des puits — et tel est le cas de la sidérurgie lorraine — le minerai lorrain permet de fabriquer la fonte la moins chère du monde.

Depuis 1962, trente puits ont été arrêtés et 20 000 emplois supprimés. De 1974 à 1979, la production est passée de 51,9 millions de tonnes à 30,3 millions, soit une baisse de 42 p. 100.

Les effectifs sont passés de 7 200 à 5 700 personnes, et ils doivent encore diminuer de 600 au cours de la présente année selon les vœux du patronat. En revanche, le rendement par homme, lui a progressé de 16 p. 100.

Cette politique de casse antinationale a conduit en 1978 la France à acheter 14,3 millions de tonnes de minerai à l'étranger.

Quel est l'avenir de notre sidérurgie entre les mains de ceux pour qui la France ne représente qu'un marche-pied servant à valoriser les multinationales ?

M. Giraud, qui ne craint pas l'humour noir, n'a pas hésité à déclarer que : « Compte tenu de l'histoire de la sidérurgie, 1979 apparaît comme l'année du premier pas vers le redressement ». Quelle audace ! Et vous, monsieur le Premier ministre, vous avez tenu à confirmer ici même les propos audacieux, ou inconscients, de M. le ministre de l'industrie.

Qu'en est-il en réalité ?

La légère progression de la production d'acier enregistrée en 1979 ne peut camoufler le processus de réduction des capacités de production et des effectifs engagé par les sociétés sidérurgiques et par le pouvoir, qui est maintenant l'actionnaire majoritaire dans cette industrie. La délégation de l'Assemblée nationale auprès des Communautés européennes a pu ainsi noter que « les capacités de production françaises ne représentaient plus en 1978 que 16,2 p. 100 des capacités de la C. E. E. à Neuf, contre 17,8 p. 100 en 1975, tandis que la R. F. A. voyait sa part passer de 33,1 p. 100 à 34,1 p. 100 ».

Dans le même ordre d'idée, un récent rapport du Conseil économique et social précisait que les capacités françaises équivalaient à 54 p. 100 de celles de la R. F. A. en 1975, à 48 p. 100 en 1978 et prévoyait qu'elles seraient de 45 p. 100 en 1983.

Quel remarquable résultat économique !

Et ce n'est pas tout. La commission de Bruxelles a montré récemment que ce mouvement allait s'amplifier. En effet, la France serait le seul pays de la Communauté, entre 1974 et 1982, à voir diminuer ses capacités de production alors qu'elles augmenteraient chez tous nos partenaires. C'est ainsi que de l'indice 100 en 1974 la France passerait à l'indice 95,4 en 1982, la République fédérale d'Allemagne à 111,1, la Belgique à 107,3, le Luxembourg à 111,9, les Pays-Bas — dont chacun sait les liens étroits avec la sidérurgie allemande — à 141, l'Italie à 128,4, le Royaume-Uni à 110,7, l'Irlande à 300, le Danemark à 150, soit globalement à 112,7 pour la Communauté économique européenne à Neuf.

Alors, que ferez-vous pour stopper les abandons que vous consentez à Bruxelles quant à la sidérurgie française au profit de nos partenaires, notamment ceux de la République fédérale d'Allemagne ?

Voilà bien ce qui obère gravement pour l'avenir notre indépendance nationale. Derrière les mots de « redressement de la sidérurgie française », vous visez, en fait, à camoufler l'étendue des abandons des capacités de production nationales au profit de celles de la République fédérale d'Allemagne. Là encore, seuls les communistes se sont opposés au plan Davignon qui a planifié ces abandons.

On voit dès lors combien chaque lutte menée par les travailleurs du charbon, du fer, de l'acier, et, au-delà, par tous les travailleurs de France, que ce soit ceux de l'industrie navale, du textile, du verre, des industries polygraphiques ou de la chimie, revêt d'importance face à l'entreprise de bradage de notre patrimoine national entreprise par votre gouvernement et votre majorité. Elle constitue autant de points de résistance aux abandons de souveraineté, à la fuite en avant dans la crise.

Je vous le dis solennellement, monsieur le Premier ministre : ne vous illusionnez pas ; Longwy, ce n'est pas fini. Les travailleurs, la population exigent le maintien et le développement d'un grand complexe sidérurgique occupant 13 000 salariés, comme l'a proposé la C. G. T., avec la construction, dans l'immédiat, d'une aciérie neuve sur le site de Senelle. Chaque travailleur en lutte devient le garant de notre indépendance et de la conservation de nos bases nationales de développement.

Dans chacune de ces luttes, et malgré les invitations à la collaboration lancées par la majeure partie de l'échiquier politique, il se dessine un monde nouveau dans lequel chaque travailleur est appelé à prendre en main sa production et la maîtrise de son financement.

Le parti communiste français est le seul présent dans toutes ces luttes qui ont pour enjeu, au travers de succès immédiats, de reculs qui peuvent être imposés, l'émergence d'une France

nouvelle dans laquelle chat, le travailleur sera l'artisan conscient de l'avenir de tous. C'est cela la lutte révolutionnaire que, sans ironie, mène et soutient le parti communiste français.

La violence, nous la subissons chaque jour. Elle est le fait du patronat et du Gouvernement qui cassent les usines. Nous répondons à cette violence, nous menons le combat démocratique pour construire une union nouvelle à la base, car elle seule sera en mesure de mener au succès la lutte pour de véritables changements, des changements révolutionnaires. (Applaudissements sur les bancs des communistes.)

M. le président. La parole est à M. Bêche.

M. Guy Bêche. Mes chers collègues, le 19 juin dernier, au cours du débat sur le troisième pacte pour l'emploi des jeunes, j'avais formulé des critiques sévères à l'encontre de ce projet de loi.

En effet, je considérais qu'il était à la fois la réponse du Gouvernement à l'appel pressant du patronat désireux de disposer d'une main-d'œuvre bon marché grâce aux avantages financiers consentis par l'Etat et à la faiblesse des rémunérations payées par le patronat, et le contraire de ce que déclarait à l'opinion, à grand renfort de télévision et de radio, le Président de la République : « Le pacte pour l'emploi est l'amorce d'une action en profondeur visant à améliorer la formation professionnelle des jeunes et à organiser de manière permanente leur entrée dans la vie active. »

Aujourd'hui, les chiffres parlent d'eux-mêmes. Les placements n'atteignent en aucun cas les objectifs projetés. Ainsi que M. Chotard, vice-président du C. N. P. F. le rapportait à la presse, il y a un mois : « Les objectifs ne sont atteints qu'aux trois quarts. »

Alors qu'on l'interrogeait sur le nombre d'embauches définitives auxquelles donnaient lieu les 300 000 postes offerts au titre du troisième pacte, il a d'abord répondu qu'il « était impossible de donner une réponse » avant d'ajouter, avec le cynisme qui caractérise le patronat français : « Chacun de ces postes donne lieu à un contrat de travail. Il n'est pas possible de savoir s'il sera définitif. La notion même d'embauche définitive n'existe pas dans la législation du travail. »

Ainsi le Président de la République, amateur de phrases « choc » et de formules, se voyait débouté quant à la permanence de l'entrée dans la vie active des jeunes.

Mais il est possible — pourquoi pas ? — que M. Chotard se réfère, pour tenir ce genre de langage, à la multiplication des contrats de travail à durée déterminée que votre Gouvernement et votre majorité ont si gracieusement permise.

Ces contrats ne frappent pas simplement les jeunes. La précarité de l'emploi s'est généralisée pour tous les travailleurs. Le pacte pour l'emploi peut servir, dans certains cas, de contrat de préembauche pour les jeunes tandis que, pour les autres travailleurs, le patronat a recours à l'agence intérimaire, autre manière d'offrir des emplois précaires.

Ce même 19 juin, je vous interpellais sur tous les problèmes qui touchent à la formation professionnelle, notamment celle des jeunes.

A ce niveau, les résultats montrent ce qu'il advient de cet élément essentiel pour les travailleurs. Quelle utilisation est faite du 1,1 p. 100 patronal destiné à la formation professionnelle ? Il s'agit encore d'un secteur où l'inégalité bat son plein entre la grande entreprise et la plus petite, entre les hommes et les femmes, entre les O. S. et les cadres. Parmi tous les « reçus » à la formation, un quart sont des femmes et, globalement, 15 p. 100 des stagiaires sont des cadres, alors qu'ils ne représentent que 7 p. 100 des salariés.

Toutes nos critiques sur ce sujet au moment de l'examen des textes ou des budgets restent valables, voire s'actualisent d'elles-mêmes. Et le discours à Baume-les-Dames, il y a peu de temps, au centre de ma circonscription, n'a pas ouvert d'horizons nouveaux.

Et voilà que le patronat, aujourd'hui, poursuit son projet cynique de formation des jeunes à tout prix sans que le Parlement en discute les fondements, en fixe les limites et les conditions, et sans que les structures légales dans l'entreprise aient un seul mot à dire.

Nous ne sommes pas opposés *a priori* à l'ouverture de l'école sur la vie, mais pas à n'importe quelles conditions, c'est-à-dire celles fixées par le patronat, même si elles reçoivent votre signature.

Nous voulons éviter de revenir peu à peu au temps où les enfants travaillaient dix à onze heures par jour. Nous souhaitons que l'enfant reste protégé par une législation que seul le Parlement est à même de définir.

Mais il est vrai que la seule ambition patronale et gouvernementale reste celle de préserver son pouvoir partout et par tous les moyens, y compris ceux qui aliènent le plus rapidement possible le peuple des travailleurs. Pour cela, il faut leur reprendre toutes les libertés conquises une à une et qui sont devenues des droits. Après la remise en cause des droits à l'école, au travail, à la formation, c'est la remise en cause de la liberté de citoyen, y compris dans l'entreprise.

Si l'on emprisonne les jeunes qui réclament plus de liberté dans l'institution militaire, si l'on emprisonne dans n'importe quelle condition ceux qui demandent à bénéficier de la loi sur l'objection de conscience, on aliène tout autant le travailleur dans son entreprise.

Il ne se passe pas une journée sans que les autorités théoriquement compétentes soient saisies du problème des libertés dans l'armée. D'ailleurs, M. le médiateur a cru bon, devant la multiplication des abus et les nombreuses réclamations dont il est l'objet, de se saisir de ce problème.

Dans la rue, les libertés élémentaires, elles aussi, sont piétinées. J'en prends pour preuve l'obligation dans laquelle le Gouvernement s'est trouvé, ces jours derniers, de rappeler, à certaines forces de répression ou à une partie de la police, les conditions dans lesquelles doivent s'effectuer les contrôles d'identité.

S'agissant des libertés dans l'entreprise, mai 1968 a été un révélateur pour la classe ouvrière qui se sentait de plus en plus exploitée et soumise. Le patronat a vu son pouvoir chanceler et a décidé, depuis lors, de reprendre très vite ce qu'il avait dû concéder.

Au niveau du pouvoir d'achat, nous savons ce qu'il en est aujourd'hui. Sur ce point, monsieur le Premier ministre, notons l'adaptabilité de votre discours aux effets des décisions que vous prenez ou que l'on vous fait appliquer.

Vous déclariez vous-même, en 1978, à la veille des élections législatives, que le pouvoir d'achat serait maintenu. Et vous ajoutiez, avec l'ironie qui vous caractérise parfois, que si la gauche venait à gagner les élections, les travailleurs verraient très vite leur pouvoir d'achat décroître. Nous savons ce qu'il en est, et ce n'est pas votre prestation, cet après-midi, qui nous a convaincus. Le seul élément tient au fait que c'est vous qui gouvernez aujourd'hui.

Après les concessions consenties sur le plan de la démocratie syndicale en 1968, regardons aujourd'hui ce qu'il en est, aussi bien dans le secteur public que dans le secteur privé.

Le 31 octobre 1979, le président de notre groupe parlementaire, M. Gaston Defferre, ici présent, vous écrivait à ce sujet pour vous signaler des faits, par exemple ceux qui s'étaient produits au C. N. R. S., et il vous rappelait la loi du 27 décembre 1968.

Aujourd'hui, la réponse que nous connaissons à cette démarche et à d'autres, c'est une répression encore accrue.

D'ailleurs, au sujet de la répression dans les entreprises, quelles soient grandes ou petites, une partie de la presse depuis toujours et toute la presse qui ne vous est pas inféodée, depuis quelques semaines, révèlent les atteintes inadmissibles aux libertés fondamentales dans l'entreprise, les atteintes à la dignité des hommes.

Ainsi, alors que vous vous félicitez, il y a quelques semaines encore, du fait que le groupe automobile Peugeot avait su, grâce à « sa clairvoyance en matière d'économie », avaler Citroën et Chrysler, la presse révèle aujourd'hui les atteintes portées à la liberté des travailleurs dans cette entreprise.

Il y a quelques jours, un quotidien du soir en date du 23 février dernier titrait : « La politique sociale de Peugeot est fondée sur l'action psychologique ». Il y a quelques semaines, un de nos collègues dénonçait ici même les méthodes Peugeot. Depuis, votre Gouvernement est resté muet.

Il y a quelques jours, un travailleur se suicidait laissant à ses parents une lettre dans laquelle il disait : « Quelque chose en moi s'est cassé, l'expérience de la Peugeot — c'est-à-dire Peugeot — y est pour quelque chose ».

Il y a quelques jours encore, la commission nationale de l'informatique et des libertés a fait connaître au syndicat C. F. D. T. de Peugeot qu'elle souhaitait entendre les organisations syndicales sur le problème des libertés dans l'entreprise, notamment sur celui relatif aux fichiers des personnels.

Chez Peugeot, on sait inventer dans le domaine de la répression ! Après les milices patronales, le contrôle médical, les syndicats maison, les « suiveuses », c'est la mise en fichier sous la forme du dossier individuel du personnel ouvrier. On ne teste plus les postes de travail mais les individus.

Mais il existe aussi pour les techniciens le dossier Etam dont on risque d'entendre parler. Il y a quelques jours, l'inspecteur du travail a rappelé à Peugeot certains de ses devoirs à l'égard de son personnel.

Voilà enfin que les choses bougent et que la législation, notamment l'article L. 412-2 du code du travail, pourra peut-être être relu par ceux qui oubliaient qu'il gardait malgré tout sa signification.

Je pourrais évoquer également des pressions de toutes sortes exercées sur les travailleurs immigrés. Je ne citerai qu'un exemple : il y a deux ou trois semaines, l'amicale des travailleurs turcs située dans des locaux prêtés par l'entreprise a été sommée de déménager sous prétexte qu'elle n'était pas assez docile. Les crédits de formation dont on parle souvent dans l'entreprise sont utilisés : pour former notamment la maîtrise à la doctrine libérale qui vous est si chère.

Ainsi en va-t-il de la valorisation du travail manuel !

Je pourrais poursuivre cette énumération et m'étonner du fait que FR 3 ait censuré la C. G. T. en annulant sa tribune libre prévue le 22 février 1980. Une partie de son contenu aurait pu entraîner des poursuites judiciaires. Je ne crois pas que la C. G. T. me démentira si je déclare qu'elle est déjà poursuivie en justice par la direction de Peugeot pour ces faits.

Mais, plus grave encore, les recettes de la répression syndicale dans les grandes entreprises mise en place par le patronat font école dans les petites et moyennes entreprises, au risque de mettre en cause l'outil de travail et l'emploi de tout le personnel. Je pourrais énumérer des faits précis montrant que le personnel qui subit aveuglément la politique patronale n'est pas beaucoup mieux considéré que celui qui milite. Le personnel demeure avant tout un ensemble de pions que l'on doit pouvoir manipuler.

La répression s'individualise à tous les niveaux, mais il est vrai que l'exemple vient d'en haut puisque, pour M. Ceyrac, « le syndicat n'est plus seul dépositaire des intérêts des salariés et que la politique sociale doit être individualisée ». De tels propos en disent long pour les années à venir !

Voilà l'image que l'on a, dans le grand patronat, d'une société d'hommes solidaires. Mais, monsieur le Premier ministre, cette philosophie est aussi la vôtre, celle que l'on constate à travers votre refus de combattre les inégalités les plus dures devant la richesse, l'impôt, la couverture sociale, le chômage.

Toute cette politique de répression fait école dans d'autres organismes à caractère privé certes, mais investis de missions de service public. A l'Assedic de Montbéliard et du territoire de Belfort des fichages téléphoniques interviennent. Il y a peu de temps, une condamnation a été prononcée et confirmée pour écoute téléphonique dans un foyer de jeunes travailleurs. Je pourrais citer d'autres exemples.

Si nous n'y prenons garde, les effets de votre politique ouvriront la voie au facisme. Je suis certain que les travailleurs sauront rester vigilants. Les élections prud'homales dans le pays et dans ma région ont montré que les travailleurs savaient encore préserver leur liberté d'expression à travers leur bulletin de vote, dès lors que le vote se déroule en dehors de l'entreprise et loin de toutes les pressions.

Monsieur le Premier ministre, la jeunesse de ce pays, comme tous les travailleurs, souhaite une autre considération, et cela renforcée, croyez-moi, notre volonté de censurer votre politique. Nous le ferons dans quelques instants. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

M. le président. La discussion générale commune est close.

Explications de vote.

M. le président. Nous en arrivons aux explications de vote.

Je rappelle qu'aux termes de l'article 154, alinéa 4, du règlement, la parole peut être accordée, pour une explication de vote d'une durée de quinze minutes, à l'orateur désigné par chaque groupe, et d'une durée de cinq minutes aux autres orateurs.

La parole est à M. Ballanger.

M. Robert Ballanger. Monsieur le Premier ministre, cet après-midi, vous avez, semble-t-il, regretté l'abondance des motions de censure depuis quelques mois. Mais elles sont votre fait ! Pourquoi cet usage répété de l'article 49-3 ? Pourquoi avoir refusé d'organiser le débat de politique générale que nous avons réclamé et que la situation actuelle semblait imposer ?

L'agression persistante contre le pouvoir d'achat et les conditions de vie des travailleurs est absolument intolérable. Vous contestez, monsieur le Premier ministre, notre analyse que viennent cependant de confirmer les sources les plus diverses, y compris les plus officielles, tel l'I. N. S. E. E. Mais le pouvoir a beau utiliser la dramatisation de la situation internationale et les faux-fuyants de l'anticommunisme, la dégradation de leurs conditions d'existence est au cœur des préoccupations des Français.

La réalité de la crise, c'est l'aggravation du chômage, les drames humains, les atteintes à la dignité, au droit essentiel au travail pour près de deux millions d'hommes et de femmes.

La réalité, ce sont les hausses de prix incessantes, le poids croissant des impôts, des loyers et des charges, la dégradation du pouvoir d'achat des salaires. Les Français vivent de plus en plus mal. Se nourrir, se loger décemment, assurer l'éducation des enfants, se soigner sont des problèmes angoissants pour un nombre croissant de familles.

Les racines du mal ne sont pas hors de nos frontières, comme vous l'avez prétendu cet après-midi, ni non plus dans la facture pétrolière. A ce sujet, Georges Marchais a donné cet après-midi des chiffres précis. Vous avez bien voulu confirmer leur exactitude.

La facture pétrolière représentait, en 1974, 3,57 p. 100 du produit intérieur brut et 16,17 p. 100 du total de nos importations. En 1980 si l'on reprend votre chiffre de 112 milliards — qui me semble un maximum — elle représenterait, pour un produit intérieur brut constant, 4,14 p. 100, soit une augmentation de 0,7 p. 100 en six ans. Ce qui ne me semble pas de nature à faire crouler notre économie.

Le déficit de la balance commerciale avec les Etats-Unis, la République fédérale d'Allemagne et le Japon est de 29 milliards de francs. Il porte surtout sur des biens d'équipement que nous pourrions aisément fabriquer en donnant du travail à nos chômeurs et en réanimant notre industrie. Cela me paraît plus facile que de trouver dans l'immédiat du pétrole sur le sol national.

La crise a donc avant tout un caractère national. Et les responsables, ce sont ceux qui subordonnent la vie du pays au renforcement des groupes capitalistes à vocation multinationale. Votre politique, monsieur le Premier ministre, n'a pas subi d'échec ; elle atteint au contraire ses objectifs réels, mais inavoués, de renforcement des grandes sociétés, au prix de sacrifices accrus pour les travailleurs et du renoncement national.

A cet égard, le divorce entre les paroles et les actes est flagrant. D'un côté, c'est l'appel à la passivité, au renoncement, au consensus et, de l'autre, une politique brutalement anti-populaire pour les plus pauvres, une politique qui aggrave les inégalités et les injustices, tout en multipliant les avantages pour les grandes sociétés et les privilégiés de la fortune.

Les conséquences terribles de la politique d'austérité, le chef de l'Etat et le Gouvernement les nient avec cynisme, voire les ignorent, comme l'a fait hier le Président de la République, lors de sa prestation à la télévision.

Les sacrifices sont exigés, à sens unique, des seuls travailleurs. Les grandes entreprises réalisent des profits records et accumulent une masse énorme de capitaux. Dans la course effrénée au profit, indifférentes aux besoins de la nation, elles dilapident d'énormes richesses en France en multipliant les licenciements et vont acheter des usines à l'étranger ou alimenter la spéculation monétaire.

Le potentiel scientifique du pays est bradé, les équipements collectifs sont sacrifiés au nom de la priorité au redéploiement et du financement public des monopoles. Vous êtes le Premier ministre du gâchis. Le résultat tangible de la politique conduite depuis 1974, par le gouvernement de M. Chirac, puis par le vôtre, c'est d'enfoncer toujours plus le pays dans la crise.

C'est aussi l'aliénation de notre indépendance nationale. Comme Français, comme membre d'un parti qui a tant donné dans la lutte contre le nazisme, je ne peux pas supporter de voir ainsi la souveraineté de mon pays niée, bradée quotidiennement par ses propres dirigeants. Je ne peux pas admettre que la commission de Bruxelles, avec l'aval du Gouvernement français, mette en cause le développement de l'agriculture française, décide la destruction de secteurs clefs de notre économie comme la sidérurgie ou le textile, pas plus que je ne peux

admettre de voir des députés ouest-allemands, mandatés par la Communauté européenne, venir enquêter en France sur les conséquences du démantèlement de la sidérurgie et convoquer des députés français à leurs réunions.

Cette politique de démission nationale, un Français soucieux des intérêts de la nation ne peut l'accepter. Ce sont des Montoires quotidiens, banalisés, qui sont à l'opposé de l'image que je me suis toujours faite de mon pays et pour laquelle j'ai lutté, une France souveraine affirmant son originalité nationale et coopérant avec tous les peuples dans le respect de leur indépendance.

C'est pourquoi l'alignement sur les visées expansionnistes ouest-allemandes que traduit l'accord Giscard-Schmidt est insupportable.

L'intérêt national comme la paix du monde connaissent les plus graves dangers quand la France, réintégrée de fait dans l'O.T.A.N., approuve l'installation de fusées atomiques Pershing en Europe, relance la course au surarmement et donne à la République fédérale d'Allemagne la maîtrise de l'arme atomique.

Cela m'est insupportable comme Français et communiste. Et, pour moi, les deux aspects sont indissolublement liés. Je veux l'exprimer à cette tribune de l'Assemblée nationale calmement, sans animosité personnelle contre quiconque : la campagne anti-communiste déchainée qui se déploie actuellement est grave. Elle ne l'est pas seulement parce qu'elle falsifie et caricature la politique du parti communiste jusqu'à ridiculiser en fin de compte ceux qui s'y livrent. L'accumulation des mensonges et l'appel à la haine sont indignes de la démocratie et dangereux pour elle. Au-delà du parti communiste, c'est bien la démocratie et l'exercice des libertés en France qui sont attaqués. L'histoire l'a déjà montré.

L'anticommunisme sert à masquer les responsabilités écrasantes du pouvoir giscardien et le renforcement d'un pouvoir autoritaire. Car enfin, si la crise s'aggrave et si les Français voient se détériorer leurs conditions d'existence, si les atteintes aux libertés se multiplient, ce n'est tout de même pas la faute des communistes. Nous ne dirigeons pas le pays. La participation des communistes au Gouvernement, il y a plus de trente ans, a signifié des nationalisations démocratiques, comme Renault, aujourd'hui première entreprise exportatrice de notre pays, mais aussi l'indépendance énergétique de la France, le régime général de la sécurité sociale, le statut des fonctionnaires, c'est-à-dire des conquêtes démocratiques et sociales que le patronat et le pouvoir s'acharnent à laminer et à détruire.

Aujourd'hui, c'est la droite qui gouverne en maître et chacun peut voir à quel gâchis cela conduit : au chômage, au démantèlement de nos capacités nationales de production, à un autoritarisme exacerbé, à la mise en cause de l'indépendance nationale.

La lutte politique, les communistes la mènent pour améliorer la qualité de la vie des travailleurs, pour sortir la France de la crise, pour assurer la voie démocratique à un socialisme lui-même démocratique dans les conditions originales de la France. Le sens de notre action, c'est de libérer la société de toutes les oppressions et permettre à chacun de vivre libre dans l'égalité et la diversité.

C'est parce que nous sommes attachés à ce choix, à l'idéal de toute notre vie, que nous voulons le dialogue le plus large, la confrontation loyale des idées et que nous avons le respect de l'adversaire, que jamais nous ne nous livrons à des attaques insidieuses sur la vie privée des individus.

Aujourd'hui, patronat et pouvoir veulent étouffer la liberté en mettant en cause les conditions matérielles de l'existence, sans lesquelles il n'y a pas de liberté pour l'individu. La révélation sur la surexploitation scandaleuse de travailleurs immigrés à des salaires inférieurs à la moitié du S.M.I.C. et au mépris de la législation du travail a montré qu'elle est une pratique caractéristique d'un régime qui subordonne la vie des êtres humains à la recherche du profit. Elle souligne les ambitions profondes du patronat français, qui rêve d'une classe ouvrière servile, sous-rémunérée et privée de droits.

Quelle est la liberté du chômeur ? Quelle est la liberté de l'ouvrier condamné à la répétition des mêmes gestes toute l'année et qui, s'il veut s'organiser, lutter pour le mieux vivre, subit vexations, menaces, mise en fiche quand ce ne sont pas des violences physiques ? Quelle est la liberté des enfants d'ouvriers,

frappés par la ségrégation sociale à l'école pour choisir leur avenir ? Quelle est simplement la liberté de s'informer, condition de la liberté de presse et de choix, quand le moyen essentiel de l'information moderne, la télévision, est domestiquée par le pouvoir ?

Comme la libre expression de la volonté populaire et des revendications fait peur au pouvoir, il lui substitue la mesure arbitraire, bureaucratique, quand ce n'est pas la violence et la provocation policière comme en Corse.

Ce régime entend imposer une société uniforme, refusant la diversité des aspirations et des courants de pensée, faisant des citoyens les sujets passifs d'un pouvoir personnel, autoritaire et sans partage. Ce n'est pas cela la démocratie !

Quant à l'Assemblée nationale, ses conditions de fonctionnement en font de plus en plus un simulacre de Parlement. Le chef de l'Etat décide de tout en politique étrangère et en politique intérieure. C'est par la presse que les élus de la nation qui, aux termes de la Constitution, exercent la souveraineté nationale, apprennent qu'en vertu de la politique de la canonniers, la France intervient militairement en Tunisie, ou pour soutenir les régimes les plus dictatoriaux, les plus sanglants de l'Afrique. C'est bien la preuve que le pouvoir non seulement répugne au respect des droits démocratiques mais aussi entend les rétrécir, les mutiler.

A cet égard, l'attitude des parlementaires de la majorité est significative. Leur non-participation au débat a le sens d'un accord de fond avec la politique gouvernementale.

M. Emmanuel Hamel. Ils soutiennent en effet le Gouvernement.

M. Robert Ballanger. Je ne vous le fais pas dire !

Elle souligne, s'il en était besoin, la démagogie des critiques de M. Chirac hors de cette enceinte. Leur refus du dialogue et du débat montre aussi le mépris des hommes de droite pour la démocratie parlementaire et la vie de notre assemblée. (Applaudissements sur les bancs des communistes.)

Accepter la démocratie parlementaire, cela voudrait dire, pour le Gouvernement, accepter le débat que réclame l'opinion sur sa politique économique et sociale, cela voudrait dire laisser inscrire à l'ordre du jour les propositions d'origine parlementaire.

Le groupe communiste, pour sa part, en a déposé des dizaines, de caractère social, sur le S.M.I.C., la retraite, les personnes âgées, les droits des anciens combattants. Mais leur simple discussion vous effraie. Sans doute parce que vous ne voulez pas que, dans de grands débats, tombent les masques de la démagogie.

L'opinion voit clairement que ce sont les votes du R.P.R. et de l'U.D.F., solitaires, qui s'opposent à des mesures sociales qui amélioreraient sensiblement la situation des plus défavorisés ou supprimeraient les avantages fiscaux des gros possédants.

Mais les travailleurs qui, dans les entreprises privées et les services publics, mènent des actions diversifiées, connaissent les responsables : ce sont les hommes de la majorité. Ils refusent la fatalité de la crise comme ils refusent de payer la note de l'austérité. Et cela effraie le Gouvernement et sa majorité parce qu'ils montrent concrètement que la voie du changement passe par les luttes.

Pouvoir et patronat sont contraints à des reculs. Le relèvement, même s'il reste très insuffisant, des premières tranches du barème, l'allègement de la fiscalité sur les couples de personnes âgées, la loi sur l'interruption volontaire de grossesse, la réouverture de certains puits de mine dans le Midi, voilà quelques exemples qui montrent que les luttes débouchent sur des progrès non négligeables.

Si les députés communistes n'avaient pas décidé de censurer le Gouvernement, la session extraordinaire se serait déroulée sans que soient évoqués les vrais problèmes qui préoccupent les Français.

Les moyens d'améliorer réellement le niveau et la qualité de la vie des travailleurs et des familles existent. Il importe prioritairement de relancer la consommation populaire parce que c'est le moteur principal de la croissance économique et de la réduction du chômage. Il faut relever le S.M.I.C. à 2 900 francs, augmenter les pensions et retraites, les allocations familiales. Les prix des biens de consommation, des produits

industriels et des services, les loyers doivent être bloqués. Les taxes sur les carburants doivent être réduites. Il faut arrêter les licenciements et les fermetures d'entreprises pour sauvegarder l'emploi et diminuer le chômage.

La mise en œuvre de cette politique qui répond aux besoins des travailleurs est impossible si l'on ne s'attaque pas directement aux profiteurs de la crise, aux compagnies pétrolières et aux grandes sociétés qui pillent les richesses nationales. Cela implique une réforme de la fiscalité imposant le capital et les grandes fortunes, taxant les profits spéculatifs, un budget de l'Etat donnant la priorité aux services publics et aux équipements sociaux en matière de santé, d'éducation, de logement.

La poursuite de la politique d'austérité ne peut qu'aggraver encore les difficultés que connaîtra notre pays. Elle est contraire aux intérêts des travailleurs, elle est contraire aux intérêts de la France.

C'est parce qu'il est urgent d'y mettre fin que les députés communistes voteront la censure. *(Applaudissements sur les bancs des communistes.)*

M. le président. La parole est à M. Defferre.

M. Gaston Defferre. Monsieur le Premier ministre, je voudrais vous poser quelques questions.

Vous avez aujourd'hui, comme cela vous arrive assez souvent, parlé complaisamment de ceux que vous appelez « les esprits normalement conformés ».

Pour être un esprit normalement conformé, faut-il partager vos conceptions politiques ?

Pour être un esprit normalement conformé, faut-il considérer que votre politique a réussi ?

Pour être un esprit normalement conformé, faut-il estimer que vous êtes « le meilleur économiste de France » ? *(Rires et applaudissements sur les bancs des socialistes.)*

Il est vrai que, depuis quelque temps, on entend moins cette formule. Et pour cause ! Vous l'avez remplacée par celle d'« esprit normalement conformé ». C'est inquiétant car si vous avez plaisir à répéter, dans des conditions sur lesquelles je n'insisterai pas, que vous avez gagné les élections législatives de 1978, vous ne devez pas oublier que la gauche avait réuni plus de 50 p. 100 des suffrages au premier tour. Vous étiez donc minoritaire dans le corps électoral. Alors, si l'on admettait votre formule, on devrait conclure que plus de 50 p. 100 des Français ne sont pas des « esprits normalement conformés » ? *(Applaudissements sur les bancs des socialistes.)*

A vrai dire, il serait plus juste d'affirmer que, lorsque vous employez l'expression « esprit normalement conformé », vous voulez parler d'« esprit conformiste ». Ce n'est pas la même chose !

Vous avez affirmé que votre politique était la meilleure, la seule capable de sauver la France. Et pourtant, sans revenir sur tous les chiffres qui ont été cités cet après-midi à la tribune, je note que certains indices importants et graves indiquent que vous avez perdu ce qu'on appelle, dans vos milieux, la « confiance ».

La confiance populaire, vous savez bien que vous ne l'avez pas ; mais, depuis quelques mois, il s'est produit un phénomène nouveau qui aurait dû vous faire perdre un peu de cette superbe que vous affichez à la tribune : pour les caisses d'épargne, nous avons assisté à une évolution telle que, dans celles de Paris, par exemple, l'excédent des retraits sur les dépôts était de 23 millions au mois d'octobre dernier alors qu'en janvier 1979 l'excédent des dépôts sur les retraits était de 248 millions. Ce déficit signifie que les épargnants, petits et moyens, qui, jusqu'à ces derniers mois, déposaient leurs économies aux guichets des caisses d'épargne, n'ont plus confiance en vous, monsieur le Premier ministre, et les retirent.

François Mitterrand vous a proposé l'indexation des dépôts pour certains livrets de caisse d'épargne. Vous l'avez refusée sous toutes sortes de prétextes. Cependant, il serait facile de demander à ceux qui bénéficieraient de cette indexation de déclarer leurs revenus comme c'est le cas pour les boursiers par exemple ou pour certaines catégories de logements H. L. M. C'est une procédure connue, classique, habituelle et qui n'a rien de « bureaucratique ».

Mais l'indexation vous a également été demandée comme une mesure d'honnêteté économique. En effet, alors que le taux de la caisse d'épargne est de 6,5 p. 100, celui de l'inflation atteint 11,8 p. 100 ; si bien que les épargnants perdent, en vérité, l'équivalent de ce qui leur est versé.

Mais d'autres indices marquent la perte de confiance à l'égard du Gouvernement.

On a assisté — la radio et la télévision n'ont cessé de nous en parler comme d'un phénomène remarquable — à une véritable flambée du prix de l'or. On entendait parler du napoléon, du lingot qui battaient des records. Si certains les achetaient, c'est parce qu'ils n'avaient pas confiance en votre monnaie, monsieur le Premier ministre.

Maintenant, nous assistons à une flambée des prix dans le secteur immobilier. Croyez-vous que ceux qui investissent et parfois même s'endettent pour acheter de la « pierre », des appartements, des terrains, que sais-je ? agissent ainsi parce qu'ils ont grande confiance dans le franc dont tout à l'heure, à la tribune, vous nous vantiez la stabilité ? Pas du tout. Ils achètent parce qu'ils n'ont plus confiance dans le Gouvernement, dans la monnaie.

Il s'agit bien là de signes de défiance à l'égard du Gouvernement.

Vous êtes allé tout à l'heure jusqu'à nous dire que le patrimoine des Français ne se détériorait pas. D'abord, de quels Français parlez-vous ? Des plus riches, qui achètent de l'or ou des immeubles !

Mais, en tenant de tels propos, monsieur le Premier ministre, ne craignez-vous pas d'avoir donné à la spéculation immobilière, qui coûte cher aux collectivités locales, ses lettres de noblesse alors que vous auriez dû, vous, Premier ministre, la condamner et la combattre ?

En vérité, pour le moment, le mécontentement des classes qui vous ont porté au pouvoir, notamment des cadres et des professions libérales, et qui manifestent maintenant parfois dans les rues ou à la porte des préfectures est tel que tous les signes — caisses d'épargne, or, biens immobiliers — démontrent que vous avez perdu leur confiance.

Je ne reviendrai pas sur la part du pétrole dans l'augmentation du prix de la vie. François Mitterrand a cité à cet égard des chiffres que je ne reprendrai pas. Mais, sans revenir sur les bénéfices énormes réalisés par les compagnies pétrolières — plus le pétrole est cher, plus elles gagnent d'argent : Elf-Aquitaine, plus 133 p. 100, Exxone, plus 55 p. 100 avec un bénéfice de 17 milliards de francs, Mobil, plus 78 p. 100, Texaco, plus 106 p. 100, Gulf Oil, plus 70 p. 100 — je vous poserai une autre question.

Vous nous dites : « Je défends l'intérêt général ; je défends le pouvoir d'achat. » Or quelques maires, dont je suis, ont porté plainte contre les compagnies pétrolières qui avaient commis le délit d'entente, qu'un magistrat, auquel cela a valu des ennuis, a qualifié d'escroquerie. Cette plainte, bien sûr, a connu beaucoup de péripéties judiciaires. Les compagnies pétrolières se défendent ; c'est normal ! Mais nous avons l'impression d'assister à un enterrement de poursuites judiciaires contre ces grosses sociétés qui ont spéculé contre des collectivités publiques.

Pouvez-vous me dire si le Gouvernement a donné des instructions au parquet — c'est son droit — pour que ces compagnies soient poursuivies et qu'un jugement soit rendu dans un délai convenable, jugement qui, étant donné les éléments du dossier que je connais bien puisque je me suis porté partie civile en tant que maire, ne peut conduire qu'à une condamnation ? *(Très bien ! très bien ! sur les bancs des socialistes.)*

Vous nous avez parlé, monsieur le Premier ministre, du pouvoir d'achat. Vous avez essayé d'ironiser. A vrai dire, vos explications étaient assez laborieuses. Vous avez, en effet, cherché à établir une différence entre le pouvoir d'achat des salaires nets et bruts, celui des salariés, et celui des ménages.

La vérité, c'est que, vous le savez comme moi, le pouvoir d'achat des salaires a diminué.

En ce qui concerne le pouvoir d'achat des ménages, vous vous êtes bien gardé de nous préciser de quels ménages il s'agissait. Vous saviez que les statistiques que vous avez citées se fondent sur un prix moyen tenant compte aussi bien des ménages riches que des ménages pauvres. La démonstration n'est donc pas probante.

Enfin, pour répondre à une étude de l'I. N. S. E. E., récente d'ailleurs, vous avez produit une publication qui date d'aujourd'hui. J'ai appris à lire les textes et je cherche toujours à savoir ce qu'ils signifient exactement. J'ai donc immédiatement voulu me procurer cette publication. A cinq heures et demie de

l'après-midi, j'ai demandé à lire ce document pour pouvoir, le cas échéant, répondre au Premier ministre, à l'occasion de mon explication de vote. On m'a répondu que la publication en question était « sous embargo ». (Rires sur les bancs des socialistes.) Elle vous est donc réservée ! (Applaudissements sur les mêmes bancs.)

Ainsi, vous produisez à la tribune des documents qui sont refusés aux porte-parole de l'opposition !

Plusieurs députés socialistes. C'est scandaleux !

M. Henri Emmanuelli. Et ce n'est pas la première fois !

M. Raoul Bayou. C'est « l'ouverture » !

M. Gaston Defferre. Vous nous avez parlé, monsieur le Premier ministre, du succès de votre politique. Je souhaite revenir en quelques mots sur vos propos en me bornant à citer quelques chiffres.

Vous êtes, nous avez-vous dit, le champion de la lutte contre l'inflation. Vous avez fait quelques allusions à votre prédécesseur, M. Chirac. En 1976, vous avez hérité d'un taux d'inflation de 9,9 p. 100. Il était de 9 p. 100 en 1977 et de 9,7 p. 100 en 1978. En 1979, il a été de 11,8 p. 100, c'est-à-dire plus élevé que celui qui a été enregistré l'année où vous avez pris la succession de M. Chirac.

En ce qui concerne le chômage, vous avez largement battu M. Chirac : lorsque vous lui avez succédé, il y avait 847 500 chômeurs alors qu'au 30 janvier 1980 il y en avait 1 485 400, soit 75,26 p. 100 de plus. Vous êtes le recordman de l'augmentation du nombre des chômeurs. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

Quant à la sécurité sociale, vous avez fait souffler le chaud et le froid : tantôt on parlait d'un déficit absolument effroyable ou d'un gouffre dans lequel tout le budget allait s'engloutir, tantôt on nous annonçait : erreur, il y a un excédent. Ce matin, en écoutant une radio que vous connaissez bien, la radio d'Etat, j'ai appris que, toutes vérifications faites, il y avait un excédent.

En vérité, tout cela ne se fait pas par hasard : vous annoncez que tout va mal quand vous voulez retirer certains avantages sociaux à ceux qui en bénéficient, et, lorsque vous avez réussi à faire avaler la pilule amère, vous découvrez que tout va bien.

Avez-vous renoncé au système à trois étages en matière de remboursements de la sécurité sociale et pour la santé publique ? Avez-vous renoncé — dites-le nous car il faut que ce soit clair — au principe de l'égalité du droit à la santé pour les riches et les pauvres ? Ou continuerez-vous, comme par le passé, à annoncer un jour que tout va mal, de façon à infliger des mesures antisociales et injustes, pour découvrir ensuite que tout va bien ?

Ces jours-ci, nous avons refait connaissance avec le mot « participation » que vous employez quand cela va mal et quand vous croyez qu'il peut tout résoudre à lui seul. Après 1968, le gouvernement de l'époque avait cru répondre aux aspirations qui s'étaient manifestées en parlant de « participation ». C'étaient les gaullistes qui employaient ce terme, critiqué par les giscardiens de l'époque, c'est-à-dire par l'U. D. F., qui ne voulaient pas se laisser entraîner dans ce courant.

M. Emmanuel Hamel. L'U. D. F. est si peu hostile à la participation que je suis rapporteur de la commission spéciale chargée de l'examen du projet sur l'actionnariat des salariés. (Interruptions sur les bancs des socialistes.)

M. Gaston Defferre. J'ai beaucoup d'admiration pour M. Hamel ; il est le seul député de droite qui reste ici pour nous écouter. On peut donc lui permettre quelques incartades ! (Rires sur les bancs des socialistes.)

Plusieurs députés socialistes. Il y en a un second.

M. Gaston Defferre. Qui est un non-inscrit, si je ne me trompe. (Nouveaux rires sur les mêmes bancs.)

M. Maurice Cornette. Non !

M. Gaston Defferre. Je reviens à mon propos. En 1980, quand tout va mal, tout d'un coup, « coucou », voilà la participation qui réapparaît. En réalité, c'est la tarte à la crème ! Quand on ne sait plus que faire, quand on ne sait plus que dire, quand tout le monde est découragé, on parle de participation.

Eh bien, monsieur le Premier ministre, je vous dirai ceci : la participation, la distribution d'actions, cela n'intéresse pas les hommes et les femmes qui, dans nos villes de province, sont atteints par le chômage ou en sont menacés ; ils sont inquiets, préoccupés, souvent proches de la dépression nerveuse. Ce qui les préoccupe, ce qui préoccupe les catégories sociales les plus défavorisées qui ont de la peine à boucler les fins de mois, ce sont la sécurité de l'emploi, l'évolution des prix et le montant du salaire qui sera payé à la fin du mois pour faire bouillir la marmite. (Très bien ! très bien ! sur les bancs des socialistes.) Tout le reste n'est que discours, et non pas pour des « novices », monsieur le Premier ministre ; contrairement à ce que vous avez prétendu tout à l'heure, vous n'avez rien d'un novice ; vous êtes un homme intelligent, cultivé ; depuis que vous êtes Premier ministre, vous avez pris l'habitude de la tribune et vous ne ferez croire à personne que vous êtes un novice. (Sourires.)

Avant de conclure, j'ai le devoir de vous dire un mot d'un problème qui intéresse les départements d'outre-mer, en particulier l'île de la Réunion, qui a souffert d'un grave cyclone. Le conseil des ministres a voté un crédit de 40 millions, qui est tout à fait insuffisant. Mais la question qui se pose maintenant avec acuité — vous le savez comme moi, puisque vous êtes originaire de l'île — concerne les modalités de répartition de ce crédit et les mesures de contrôle qu'il conviendra de prendre. J'appelle votre attention sur ce point car ces fonds, qui appartiennent à tous, doivent être distribués équitablement et sans tenir compte de ce qui a déjà pu se passer à la Réunion, comme dans d'autres départements d'outre-mer, d'ailleurs.

Pour terminer, je répondrai à un propos que vous tenez assez souvent quand, ici ou là, dans l'hémicycle, on évoque 1981. Prenant alors un air à la fois outragé et supérieur, vous nous reprochez d'être bien préoccupés par cette échéance électorale. Comme si le Gouvernement ne l'était pas !

Est-ce par hasard que l'augmentation des cotisations sociales sera supprimée à partir de janvier 1981 ?

Est-ce par hasard que l'allocation spéciale pour les veuves sera distribuée à partir de la même date ?

Est-ce par hasard que la réforme de la taxe professionnelle, dont vous avez hérité — je le reconnais — mais que vous n'avez pas améliorée, sera appliquée à partir de 1983 seulement ?

Est-ce par hasard qu'il est question de rétablir la célébration du 8 mai ou est-ce, comme en ce qui concerne la participation, pour faire plaisir à vos amis du R. P. R. et les maintenir dans une majorité dont ils hésitent à sortir ?

Est-ce par hasard qu'il est question de renoncer au camp du Larzac ?

A vous entendre, monsieur le Premier ministre, je me demande parfois si vous êtes profondément convaincu de la supériorité que vous affichez. Dites-vous bien qu'il n'y a pas d'un côté les purs, les durs et, de l'autre, les politiciens qui volent au ras des pâquerettes. Il existe plusieurs conceptions du Gouvernement de la France : la vôtre — on voit ce qu'elle donne — la nôtre, et d'autres encore.

Personne, pas plus votre gouvernement que vous-même, n'a le monopole du savoir, du courage et du bien public. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

M. le président. La parole est à M. le Premier ministre.

M. le Premier ministre. Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, je tiens à répondre brièvement à M. Defferre.

D'abord, en ce qui concerne la Réunion, il est bien évident que je veillerai avec le plus grand soin à ce que la distribution des crédits se fasse dans les conditions d'équité et de justice nécessaires.

Quant au document de l'I. N. S. E. E. dont il a parlé, il devait faire l'objet d'une conférence de presse de l'I. N. S. E. E. à quatorze heures trente : il s'agit de la note de conjoncture qui doit être publiée. Telles sont les seules informations que j'ai obtenues et que je vous livre.

M. Gaston Defferre. Et pourtant, on m'a répondu « sous embargo » !

M. le Premier ministre. On m'a dit ce matin qu'une conférence de presse devait avoir lieu à quatorze heures trente. C'est la raison pour laquelle j'ai parlé du document en question à seize heures trente.

Enfin, monsieur Defferre, je vous remercie de porter une si grande attention aux propos que je tiens. Quant à moi, je vous ai entendu redire ce que vous me dites toujours, sauf — vous voyez combien, moi aussi, je vous écoute — que vous n'avez pas cité les propos d'André Boullouche, dont vous savez le respect que je lui portais, sur mon incapacité à mener une politique budgétaire.

M. Laurent Fabius. C'est vrai !

M. le Premier ministre. Il aurait donc fallu ajouter cela à votre couplet habituel, monsieur Defferre !

Vous m'avez posé trois questions sur la définition de l'« esprit normalement conformé ». Je n'ai pas pu noter tous vos propos, mais, ce que je puis vous dire, c'est que, sur les trois critères que vous avez retenus, ma réponse est négative.

Alors, me direz-vous, qu'est-ce qu'un esprit normalement conformé ? Je pourrais vous en fournir deux définitions.

La première, je la tirerai des *Caves du Vatican*, que vous avez dû lire. Vous vous rappelez que Lafcadio distingue « les crustacés » et « les subtils ». Je dirai qu'un esprit normalement conformé c'est, non pas un esprit subtil, mais un esprit non crustacé. *(Sourires.)*

La seconde définition que je vous propose est la suivante : l'esprit normalement conformé est, à mon avis, un esprit qui s'efforce de faire preuve d'objectivité et, sur les affaires essentielles, de se dégager des vues partisans.

M. Henri Emmanuelli. Ce n'est pas votre cas !

M. le Premier ministre. Monsieur Emmanuelli, je vous en prie. Il faudra que je m'occupe de vous une autre fois ! *(Rires sur les bancs des socialistes.)*

Monsieur Defferre, vous m'avez demandé si je jugeais que les Français avaient un esprit normalement conformé. Mais bien sûr ! La preuve en est qu'ils ne se sont pas laissés prendre au piège de certaines promesses qui les auraient conduits tout droit à la catastrophe. *(Exclamations sur les bancs des socialistes et des communistes.)*

M. Joseph Franceschi et M. Guy Bêche. C'est vous qui le dites !

M. le Premier ministre. Messieurs, je suis tout seul, laissez-moi répondre !

M. le président. Mes chers collègues, M. le Premier ministre a seul la parole !

M. Gilbert Faure. C'est important ce qu'il dit ? *(Rires sur les bancs des socialistes.)*

M. le président. Messieurs, je vous en prie.

M. le Premier ministre. Dans les circonstances actuelles, il est facile de faire le procès de ceux qui ont la responsabilité des affaires lorsque l'on n'a pas soi-même cette responsabilité. Mais je ne vous accuserai ni d'irresponsabilité ni d'ignorance des problèmes auxquels nous sommes confrontés. Simplement, je peux vous dire que, peut-être, les résultats de la politique que mène le Gouvernement ne sont pas à la mesure de nos espoirs. Nous pourrions en discuter longuement. Mais une chose est certaine : si cette politique n'était pas faite, nous irions tout droit à une catastrophe considérable pour la France et les Français. *(Protestations sur les bancs des socialistes.)*

M. Laurent Fabius. Mais non, mais non !

M. Louis Mexandeau. Etes-vous prophète ?

M. Laurent Fabius. C'est la méthode Coué !

M. le Premier ministre. Cela, les Français l'ont compris...

M. Daniel Benoist. A 50 p. 100 !

M. le Premier ministre. ... parce qu'ils ont du bon sens, de la logique et de la raison.

M. Daniel Benoist. A 50 p. 100 !

M. Louis Mexandeau. Vous êtes extra-lucide !

M. le Premier ministre. En fin de compte, monsieur Defferre, ce sont les Français qui tranchent et, depuis que je suis Premier ministre, je n'ai pas fait autre chose que faire confiance aux Français.

M. Emmanuel Hamel et M. Maurice Cornette. Très bien !

Votes successifs sur les deux motions de censure.

M. le président. L'ordre du jour appelle maintenant les votes successifs sur les deux motions de censure.

Je vais tirer au sort la lettre par laquelle commencera l'appel nominal de chacun de ces deux scrutins.

(Le sort désigne la lettre S.)

M. le président. Je vais d'abord mettre aux voix la motion de censure déposée par M. Marchais et quatre-vingt-cinq membres de l'Assemblée, jointe à sa demande d'interpellation.

Le scrutin va être annoncé dans l'ensemble du Palais.

M. le président. Je rappelle à ceux de nos collègues disposant d'une délégation de vote qu'ils doivent remettre à Mme et à MM. les secrétaires non pas un bulletin ordinaire mais une consigne écrite sur laquelle sont portés le nom du délégué, le nom et la signature du délégué.

Je rappelle également que seuls les députés favorables à la motion de censure participent au scrutin.

Le scrutin est ouvert.

Il sera clos à vingt et une heures trente.

Huissiers, veuillez commencer l'appel nominal.

(L'appel a lieu. Le scrutin est ouvert à vingt heures quarante-cinq.)

M. le président. Personne ne demande plus à voter ?...

Le scrutin est clos.

J'invite Mme et MM. les secrétaires à se retirer dans le quatrième bureau pour procéder au dépouillement des bulletins.

Le résultat du scrutin sera proclamé ultérieurement.

Suspension et reprise de la séance.

M. le président. La séance est suspendue pendant le dépouillement du scrutin.

(La séance, suspendue à vingt et une heures trente, est reprise à vingt et une heures cinquante-cinq.)

M. le président. La séance est reprise.

Voici le résultat du scrutin sur la motion de censure déposée par M. Marchais et quatre-vingt-cinq membres de l'Assemblée.

Majorité requise pour l'adoption de la
motion de censure 246

Pour l'adoption 199

La majorité requise n'étant pas atteinte...

M. Emmanuel Hamel. Et de loin !

M. le président. ... la motion de censure n'est pas adoptée.

Je vais maintenant mettre aux voix la motion de censure déposée par M. Mitterrand et cinquante membres de l'Assemblée.

Le scrutin va être annoncé dans l'ensemble du Palais.

M. le président. Le scrutin est ouvert.

Il sera clos à vingt-deux heures quarante.

Huissiers, veuillez commencer l'appel nominal.

(L'appel a lieu. Le scrutin est ouvert à vingt et une heures cinquante-cinq.)

M. le président. Personne ne demande plus à voter ?...

Le scrutin est clos.

J'invite Mme et MM. les secrétaires à se retirer dans le quatrième bureau pour procéder au dépouillement des bulletins.

Le résultat du scrutin sera proclamé ultérieurement.

Suspension et reprise de la séance.

M. le président. La séance est suspendue pendant le dépouillement du scrutin.

(La séance, suspendue à vingt-deux heures quarante, est reprise à vingt-trois heures cinq.)

M. le président. La séance est reprise.

Voici le résultat du scrutin sur la motion de censure déposée par M. Mitterrand et cinquante membres de l'Assemblée.

Majorité requise pour l'adoption de la motion de censure.....	246
Pour l'adoption	199

La majorité requise n'étant pas atteinte, la motion de censure n'est pas adoptée.

— 3 —

RAPPEL AU REGLEMENT

M. le président. La parole est à M. Jean-Pierre Cot, pour un rappel au règlement.

M. Jean-Pierre Cot. Je suis malencontreusement arrivé dans l'hémicycle deux minutes après la clôture du scrutin. J'aurais souhaité voter la censure, ainsi que mon collègue M. Taddei, qui m'avait remis une procuration à cet effet, mais je n'ai pu exprimer ces deux votes.

M. le président. Je vous en donne acte.

M. Emmanuel Hamel. Cela n'aurait jamais fait que 201 voix. Trop peu !

— 4 —

DEPOT DE PROJETS DE LOI

M. le président. J'ai reçu de M. le Premier ministre un projet de loi autorisant l'approbation de l'avenant à la convention générale de sécurité sociale du 22 juillet 1965 entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République islamique de Mauritanie, signé à Paris le 30 juin 1977.

Le projet de loi sera imprimé sous le numéro 1592, distribué et renvoyé à la commission des affaires étrangères, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. le Premier ministre un projet de loi autorisant l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et la Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest relatif à l'établissement à Paris d'un bureau de la Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest et à ses privilèges et immunités sur le territoire français (ensemble une annexe), signé à Paris le 4 avril 1979.

Le projet de loi sera imprimé sous le numéro 1593, distribué et renvoyé à la commission des affaires étrangères, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. le Premier ministre un projet de loi autorisant l'approbation de la convention du 8 juin 1978 entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de Son Altesse Sérénissime le Prince de Monaco, relative à l'exécution réciproque des peines d'amende et de confiscation et de l'échange de lettres afférent à cette convention.

Le projet de loi sera imprimé sous le numéro 1594, distribué et renvoyé à la commission des affaires étrangères, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

— 5 —

DEPOT DE PROPOSITIONS DE LOI

M. le président. J'ai reçu de M. Michel Barnier une proposition de loi tendant à compléter la loi n° 77-6 du 3 janvier 1977 relative à l'exploitation des voitures dites de « petite remise ».

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 1583, distribuée et renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. Etienne Pinte une proposition de loi tendant à compléter l'article L. 239 du code électoral en ce qui concerne un cas particulier d'incompatibilité.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 1584, distribuée et renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. Jacques Médecin une proposition de loi tendant à modifier la signalisation urbaine dans le but d'améliorer le cadre de vie de nos cités.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 1585, distribuée et renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. Adrien Zeller une proposition de loi tendant à instituer un fonds de solidarité pour l'emploi.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 1586, distribuée et renvoyée à la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. Pierre Zarka et plusieurs de ses collègues une proposition de loi tendant à modifier le régime de l'impôt sur le revenu pour les jeunes chômeurs.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 1587, distribuée et renvoyée à la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. Gilbert Faure et plusieurs de ses collègues une proposition de loi tendant à compléter la loi du 9 décembre 1974 relative aux anciens combattants d'Afrique du Nord.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 1588, distribuée et renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. Louis Le Penec et plusieurs de ses collègues une proposition de loi relative à la création d'une commission d'enquête après les accidents de mer.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 1589, distribuée et renvoyée à la commission de la production et des échanges, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de MM. Michel Barnier et Henri de Gastines une proposition de loi tendant à compléter les dispositions de l'article 3-2 du décret n° 53-960 du 30 septembre 1963 réglant les rapports entre bailleurs et locataires en ce qui concerne le renouvellement des baux à loyer d'immeubles ou de locaux à usage commercial, industriel ou artisanal.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 1590, distribuée et renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. Jean Narquin une proposition de loi sur les donations-partages à effet différé.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 1591, distribuée et renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

— 6 —

COMMUNICATION DE M. LE PRESIDENT

M. le président. Je rappelle que la clôture de la session extraordinaire sera constatée par la voie du *Journal officiel* sauf, pour son président, à convoquer l'Assemblée s'il était nécessaire.

La séance est levée.

(La séance est levée à vingt-trois heures dix.)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique
de l'Assemblée nationale,
LOUIS JEAN.

Erratum.

MOTION DE CENSURE DÉPOSÉE PAR M. MITTERRAND
ET CINQUANTE MEMBRES DE L'ASSEMBLÉE
(Compte rendu intégral de la séance
du 25 février 1980, p. 43 et 44.)

Dans le neuvième alinéa de cette motion de censure :

Au lieu de : « ... le chômage a augmenté de 15,7 p. 100... » ,

Lire : « ... le chômage a augmenté de 10,7 p. 100... » .

Conférence des présidents.

(Réunion du mardi 26 février 1980.)

La conférence des présidents a décidé de fixer au mercredi 27 février 1980, après-midi et soir, la discussion commune et les votes successifs sur les deux motions de censure déposées le lundi 25 février 1980, le premier vote ayant lieu sur la motion jointe à la demande d'interpellation de M. Marchais.

Si, au terme des travaux du Sénat, l'Assemblée n'est pas saisie, en deuxième lecture, du projet de loi d'orientation agricole, la clôture de la session extraordinaire sera constatée par la voie du *Journal officiel*.

Dans le cas contraire, l'Assemblée serait convoquée, et la conférence des présidents se réunirait le mardi 11 mars 1980, à midi.

ANNEXES AU PROCÈS-VERBAL

DE LA

Séance du Mercredi 27 Février 1980.

SCRUTIN (N° 341)

(Public à la tribune.)

Sur la motion de censure déposée par M. Marchais et quatre-vingt-cinq de ses collègues, en application de l'article 49, alinéa 2, de la Constitution, et jointe à sa demande d'interpellation du Gouvernement. (Résultat du pointage.)

Majorité requise pour l'adoption de la motion de censure 246

Pour l'adoption 199

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

Ont voté pour :

MM.
Abadie.
Andrieu (Haute-Garonne).
Andrieux (Pas-de-Calais).
Ansart.
Aumont.
Auroux.
Autain.
Mme Avlce.
Ballanger.
Balmigère.
Bapt (Gérard).
Mme Barbera.
Bardol.
Barthe.
Baylet.
Bayou.
Bèche.
Beix (Roland).
Benoist (Daniel).
Besson.
Billardon.
Bocquet.
Bonnet (Alain).
Bordu.
Boucheron.
Boulay.
Bourgols.
Brugnon.
Brunhes.
Bustin.
Cambolive.
Canacos.
Cellard.
Césaire.
Chaminade.

Chandernagor.
Mme Chavatte.
Chénard.
Chevènement.
Mme Chonavel.
Combrisson.
Mme Constans.
Cot (Jean-Pierre).
Coullet.
Crépeau.
Darinot.
Darras.
Defferre.
Defontaine.
Delehedde.
Delelis.
Denvers.
Depletri.
Ducoloné.
Dupilet.
Duraffour (Paul).
Duroméa.
Duroure.
Dutard.
Emmanuelli.
Evin.
Fablus.
Faugaret.
Faure (Gilbert).
Faure (Maurice).
Filloud.
Flterman.
Florlan.
Forgues.

Forni.
Mme Fost.
Franceschi.
Mme Fraysse-Cazalis.
Frelaut.
Gaillard.
Garcin.
Garrouste.
Gau.
Gauthier.
Girardot.
Mme Goeurlot.
Goldberg.
Gosnat.
Goubier.
Mme Goutmann.
Gremetz.
Guldoni.
Haesebroeck.
Hage.
Hauteœur.
Hermier.
Hernu.
Mme Horvath.
Houél.
Houteer.
Huguét.
Huyghues.
des Etages.
Mme Jacq.
Jagoret.
Jans.
Jarosz (Jean).
Jourdan.
Jouve.
Joux.
Julien.
Juquin.

Kalinsky.
Labarrère.
Laborde.
Lagorce (Pierre).
Lajoinie.
Laurain.
Laurent (André).
Laurent (Paul).
Laurissergues.
Lavédrine.
Lavielle.
Lazzarino.
Mme Leblanc.
Le Drian.
Léger.
Léger nd.
Leizour.
Le Meur.
Lemolne.
Le Pensec.
Leroy.
Madrelle (Bernard).
Madrelle (Philippe).
Maillet.
Maisonnat.
Malvy.
Manet.
Marchais.
Marchand.
Marin.

Massot (François).
Maton.
Mauroy.
Mellick.
Mermez.
Mexandeau.
Michel (Claude).
Michel (Henri).
Millet (Gilbert).
Mitterrand.
Montdargent.
Mme Moreau (Gisèle).
Niles.
Notebart.
Nucl.
Odru.
Pesce.
Phillbert.
Pidjot.
Pierret.
Pignion.
Pistre.
Poperen.
Porcu.
Porelli.
Mme Porte.
Pourchon.
Mme Privat.
Prouvost.
Quilès.

Ralite.
Raymond.
Renard.
Richard (Alain).
Rleubon.
Rigout.
Rocard (Michel).
Roger.
Ruffe.
Saint-Paul.
Sainte-Marie.
Santrou.
Savary.
Sénès.
Soury.
Taddel.
Tassy.
Tondon.
Tourné.
Vacant.
Vial-Massat.
Vidal.
Villa.
Visse.
Vivien (Alain).
Vizet (Robert).
Wargnies.
Wilquin (Claude).
Zarka.

Ont délégué leur droit de vote :

(Application de l'ordonnance n° 58-1066 du 7 novembre 1958.)

MM. Andrieu (Haute-Garonne) à M. Bapt (Gérard).
Ansart à M. Andrieux (Pas-de-Calais).
Bardol à Mme Goutmann.
Barthe à M. Brunhes.
Beix (Roland) à M. Tondon.
Billardon à M. Faure (Gilbert).
Bocquet à M. Boulay.
Bustin à M. Chaminade.
Cambolive à M. Vidal.
Canacos à M. Odru.
Cellard à M. Auroux.
Césaire à M. Franceschi.
Chandernagor à M. Brugnon.
Chevènement à M. Autain.
M^{me} Chonavel à M. Combrisson.
MM. Couillet à M. Depletri.
Crépeau à M. Massot (François).
Defontaine à M. Julien.

MM. Delehedde à M. Bêche.
 Delclis à M. Mellick.
 Denvers à M. Huguet.
 Ducloné à M. Houël.
 Dupilet à M. Lagorce (Pierre).
 Duraffour (Paul) à M. Bonnet (Alain).
 Duroure à M. Emmanuelli.
 Dufard à Mme Fost.
 Evin à M. Laurain.
 Faure (Maurice) à M. Baylet.
 Fiterman à Mme Fraysse-Cazalis.
 Florian à M. Pesce.
 Forni à Mme Avice.
 Gau à M. Savary.
 M^{mes} Gourolot à M. Garcin.
 MM. Goldberg à M. Girardot.
 Gremetz à M. Gouhier.
 Hage à Mme Horvath.
 Houteer à M. Vacant.
 Huyghues des Etages à M. Michel (Claude).
 M^{mes} Jacq à M. Chénard.
 MM. Jagoret à M. Hauteœur.
 Joxe à M. Pourchon.
 Labarrère à M. Hernu.
 Laborde à M. Saint-Paul.
 Lajoinie à M. Kalinsky.
 Laurent (André) à M. Besson.
 Laurent (Paul) à M. Jouve.
 Laurissergues à M. Garrouste.
 Lavédrine à M. Aumont.
 Lavielle à M. Marchand.
 Lazzarino à M. Villa.
 Le Drian à M. Guidoni.
 Leizour à M. Le Meur.
 Lemnine à M. Mexandeau.
 Le Pensec à M. Dubedout.
 Leroy à M. Legrand.
 Madrelle (Philippe) à M. Madrelle (Bernard).
 Maisonnat à M. Léger.
 Maivy à M. Forgues.
 Manet à M. Deschamps (Henri).
 Marchais à M. Maillet.
 Maton à M. Nîlés.
 Mauroy à M. Derosier.
 Nermaz à M. Poperen.
 Michel (Henri) à M. Fillioud.
 Mitterrand à M. Defferre.
 M^{mes} Moreau (Gisèle) à M. Montdargent.
 MM. Notebart à M. Haesebroeck.
 Nucci à M. Darinut.
 Philibert à M. Benoist (Daniel).
 Pidjot à M. Vivien (Alain).
 Pierret à M. Boucheron.
 Pignion à M. Faugaret.
 Pistre à M. Gaillard.
 M^{mes} Porte à M. Porelli.
 MM. Prouvost à M. Darras.
 Ralite à Mme Privat.
 Rocard (Michel) à M. Richard (Alain).
 Roger à M. Rieubon.
 Ruffe à M. Rigout.
 Sainte-Marie à M. Raymond.
 Santrot à M. Fabius.
 Sénès à M. Bayou.
 Taddel à M. Cot (Jean-Pierre).
 Visse à M. Jans.
 Wargnies à M. Bordu.
 Wilquin (Claude) à M. Quilès.

Mises au point au sujet du présent scrutin :

MM. Billoux et Masquère ont fait savoir qu'ils avaient voulu voter pour.

SCRUTIN (N° 342)

(Public à la tribune.)

Sur la motion de censure déposée par M. Mitterrand et cinquante de ses collègues en application de l'article 49, alinéa 2, de la Constitution. (Résultat du pointage.)

Majorité requise pour l'adoption de la motion de censure 246

Pour l'adoption 199

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

Ont voté pour :

MM.	Fabius.	Madrelle (Philippe).
Abadie.	Faugaret.	Maillet.
Andrieu (Haute-Garonne).	Faure (Gilbert).	Maisonnat.
Andrieux (Pas-de-Calais).	Faure (Maurice).	Maivy.
Ansart.	Fillioud.	Manet.
Aumont.	Fiterman.	Marchais.
Auroux.	Florian.	Marchand.
Aufain.	Forgues.	Marin.
Mme Avice.	Forni.	Masquère.
Ballanger.	Mme Fost.	Massot (François).
Balmigère.	Franceschi.	Maton.
Bapt (Gérard).	Mme Fraysse-Cazalis.	Mauroy.
Mme Barbera.	Frelaut.	Mellick.
Bardol.	Gaillard.	Mermaz.
Barthe.	Garcin.	Mexandeau.
Baylet.	Garrouste.	Michel (Claude).
Bayou.	Gau.	Michel (Henri).
Bêche.	Gauthier.	Millet (Gilbert).
Beix (Roland).	Girardot.	Mitterrand.
Benoist (Daniel).	Mme Goeuriot.	Montdargent.
Besson.	Goldberg.	Mme Moreau (Gisèle).
Billardon.	Gosnat.	Nîlés.
Billoux.	Gouhier.	Notebart.
Bocquet.	Mme Goutmann.	Nucci.
Bonnet (Alain).	Gremetz.	Odru.
Bordu.	Guidoni.	Pesce.
Boucheron.	Haesebroeck.	Philibert.
Boulay.	Hage.	Pidjot.
Bourgeois.	Hauteœur.	Pierret.
Brunon.	Hermier.	Pignion.
Brunhes.	Hernu.	Pistre.
Bustin.	Mme Horvath.	Poperen.
Cambolive.	Houël.	Porcu.
Canacos.	Houteer.	Porelli.
Cellard.	Huguet.	Mme Porte.
Césaire.	Huyghues	Pourchon.
Chaminade.	des Etages.	Mme Privat.
Chandernagor.	Mme Jacq.	Prouvost.
Mme Chavatte.	Jagoret.	Quilès.
Chénard.	Jans.	Ralite.
Chèvènement.	Jarosz (Jean).	Raymond.
Mme Chonavel.	Jourdan.	Renard.
Combrisson.	Jouve.	Richard (Alain).
Mme Constans.	Joux.	Rieubon.
Couillet.	Julien.	Rigout.
Crépeau.	Juquin.	Rocard (Michel).
Darinot.	Kalinsky.	Roger.
Darras.	Labarrère.	Ruffe.
Defferre.	Laborde.	Saint-Paul.
Defontaine.	Lagorce (Pierre).	Sainte-Marie.
Delehedde.	Lajoinie.	Santrot.
Defellis.	Laurain.	Savary.
Denvers.	Laurent (André).	Sénès.
Depletri.	Laurent (Paul).	Soury.
Derosier.	Laurissergues.	Tassy.
Deschamps (Bernard).	Lavédrine.	Tondon.
Deschamps (Henri).	Lavielle.	Tourné.
Dubedout.	Lazzarino.	Vacant.
Ducloné.	Mme Leblanc.	Vial-Massat.
Dupilet.	Le Drian.	Vidal.
Duraffour (Paul).	Léger.	Villa.
Duroméa.	Legrand.	Visse.
Duroure.	Leizour.	Vivien (Alain).
Dutard.	Le Meur.	Vizet (Robert).
Emmanuelli.	Lemoine.	Wargnies.
Evin.	Le Pensec.	Wilquin (Claude).
	Leroy.	Zarka.
	Madrelle (Bernard)	

Ont délégué leur droit de vote :

(Application de l'ordonnance n° 58-1066 du 7 novembre 1958.)

MM. Andrieu (Haute-Garonne) à M. Bapt (Gérard).
 Ansart à M. Andrieux (Pas-de-Calais).
 Bardol à Mme Goutmann.
 Barthe à M. Brunhes.
 Beix (Roland) à M. Tondon.

MM. Billardon à M. Faure (Gilbert).
 Billoux à M. Masquère.
 Bocquet à M. Boulay.
 Bustin à M. Chamlnade.
 Cambolive à M. Vidal.
 Canacos à M. Odru.
 Cellard à M. Auroux.
 Césaire à M. Franceschi.
 Chandernagor à M. Brugnon.
 Chevènement à M. Autain.
 M^{me} Chonavel à M. Combrisson.
 MM. Couillet à M. Depietri.
 Crépeau à M. Massot (François).
 Defontaine à M. Julien.
 Delehedde à M. Bêche.
 Delelis à M. Mellick.
 Denvers à M. Huguet.
 Ducoloné à M. Houël.
 Dupilet à M. Lagorce (Pierre).
 Duraffour (Paul) à M. Bonnet (Alain).
 Duroure à M. Emmanuelli.
 Dutard à Mme Fost.
 Evin à M. Laurain.
 Faure (Maurice) à M. Baylet.
 Fiterman à Mme Fraysse-Cazalls.
 Florian à M. Pesce.
 Fornl à Mme Avice.
 Gau à M. Savary.
 M^{me} Goeuriot à M. Garcin.
 MM. Goldberg à M. Girardot.
 Gremetz à M. Gouhier.
 Hage à Mme Horvath.
 Houteer à M. Vacant.
 Huyghues des Etages à M. Michel (Claude).
 M^{me} Jacq à M. Chénard.
 MM. Jagoret à M. Hauteceoeur.
 Jove à M. Pourchon.
 Labarrère à M. Hernu.
 Laborde à M. Saint-Paul.
 Lajoine à M. Kalinsky.
 Laurent (André) à M. Besson.
 Laurent (Paul) à M. Jouve.
 Laurissergues à M. Garrouste.
 Lavédrine à M. Aumont.

MM. Lavieille à M. Marchand.
 Lazzarino à M. Villa.
 Le Drian à M. Guidoni.
 Leizour à M. Le Meur.
 Lemoine à M. Mexandeau.
 Le Pensec à M. Dubedout.
 Leroy à M. Legrand.
 Madrelle (Phillppe) à M. Madrelle (Bernard).
 Maisonnat à M. Léger.
 Malvy à M. Forgues.
 Manet à M. Deschamps (Henri).
 Marchais à M. Mallet.
 Maton à M. Nîès.
 Mauroy à M. Derosier.
 Mermaz à M. Poperen.
 Michel (Henri) à M. Filllout.
 Mitterrand à M. Defferre.
 M^{me} Moreau (Gisèle) à M. Montdargent.
 MM. Notebart à M. Haesebroeck.
 Nucci à M. Darinot.
 Phillibert à M. Benoist (Daniel).
 Pldjot à M. Vivien (Alain).
 Pierret à M. Boucheiron.
 Pignion à M. Faugaret.
 Pistre à M. Gallard.
 M^{me} Porte à M. Porelli.
 MM. Prouvost à M. Darras.
 Ralite à Mme Privat.
 Rocard (Michel) à M. Richard (Alain).
 Roger à M. Rieubon.
 Ruffe à M. Rigout.
 Sainte-Marie à M. Raymond.
 Santrot à M. Fabius.
 Sénès à M. Bayou.
 Visse à M. Jans.
 Wargnies à M. Bordu.
 Wilquin (Claude) à M. Quilès.

Mises au point au sujet du présent scrutin :

MM. Jean-Pierre Cot et Taddel ont fait savoir qu'ils avaient voulu voter pour.

ABONNEMENTS

ÉDITIONS		FRANCE et Outre-mer.	ÉTRANGER	DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION 26, rue Desaix, 75732 Paris CEDEX 15.	
Codes.	Titres.	Francs.	Francs.	Téléphone	Renseignements: 575-62-31 Administration: 578-61-39
	Assemblée nationale :				
03	Débats	72	282	}	
07	Documents	260	558		
	Sénat :				
05	Débats	56	162	TELEX	201176 F DIRJO - PARIS
09	Documents	260	540		

N'effectuer aucun règlement avant d'avoir reçu une facture. — En cas de changement d'adresse, joindre une bande d'envoi à votre demande.

Pour expédition par voie aérienne, outre-mer et à l'étranger, paiement d'un supplément modulé selon la zone de destination.

Prix du numéro : 1 F (Fascicule de un ou plusieurs cahiers pour chaque journée de débats ; celle-ci pouvant comporter une ou plusieurs séances.)